

## IV. Politiques structurelles et performance économique

Le premier chapitre a présenté l'évolution économique récente, soulignant la dualisation persistante de l'économie, le rythme relativement lent de la croissance de la productivité et le niveau toujours élevé de l'emploi. Si ces tendances perdurent, le scénario à moyen terme de l'OCDE (scénario I) avancé dans ce même chapitre prévoit une légère amélioration du niveau de vie dans les cinq années à venir. Ce scénario est cependant entouré d'incertitudes importantes, qui pourraient facilement aboutir à des résultats différents, notamment une croissance plus rapide de la productivité mais aussi un taux de chômage structurel élevé et persistant (scénario II). La poursuite résolue des réformes structurelles préconisée dans le présent chapitre entraînerait probablement une croissance de la productivité moins spectaculaire mais une progression plus forte et plus durable de l'emploi et du niveau de vie (scénario III).

Où en est la mise en place des institutions nécessaires au soutien d'une économie de marché efficiente en République tchèque? La privatisation des grandes banques contrôlées par l'État a été menée à son terme avec succès, et de ce fait le durcissement considérable des contraintes budgétaires imposées aux entreprises à capitaux nationaux ces dernières années est devenu permanent. Les privatisations dans le secteur non financier ont remarquablement progressé, l'État ayant cédé ses participations majoritaires dans plusieurs services publics (gaz naturel, télécommunications et eau). L'alignement rapide de la législation sur l'acquis communautaire de l'Union européenne dans la perspective de l'adhésion a contribué à améliorer les conditions dans lesquelles opèrent les entreprises, tandis que les privatisations et les incitations fiscales ont favorisé des apports massifs d'investissement direct étranger (IDE). De ce fait, la compétitivité internationale de l'économie tchèque s'est fortement améliorée<sup>93</sup>. Un changement majeur d'orientation en 1998, en faveur de l'IDE et au détriment de la propriété nationale, a permis un redressement significatif de la croissance tendancielle de la productivité du travail, qui est passée de 1.8 à 2.7 pour cent par an. Néanmoins, la croissance de la productivité tchèque reste à la traîne par rapport à celle des pays en transition de l'OCDE comparables. Grâce au niveau élevé de l'emploi, la République tchèque bénéficie toutefois du PIB par habitant le plus élevé de ce

groupe de pays (graphique 26). Les économies en transition qui enregistrent des gains de productivité importants souffrent soit de niveaux très élevés de chômage (Pologne, Slovaquie) soit d'un taux d'activité très faible (Hongrie). L'un des principaux enjeux auxquels les autorités tchèques sont confrontées consiste à trouver le bon dosage des mesures pour préserver l'emploi tout en permettant aux mécanismes du marché de répartir la main-d'œuvre en fonction de son utilisation la plus productive afin de soutenir la croissance tendancielle.

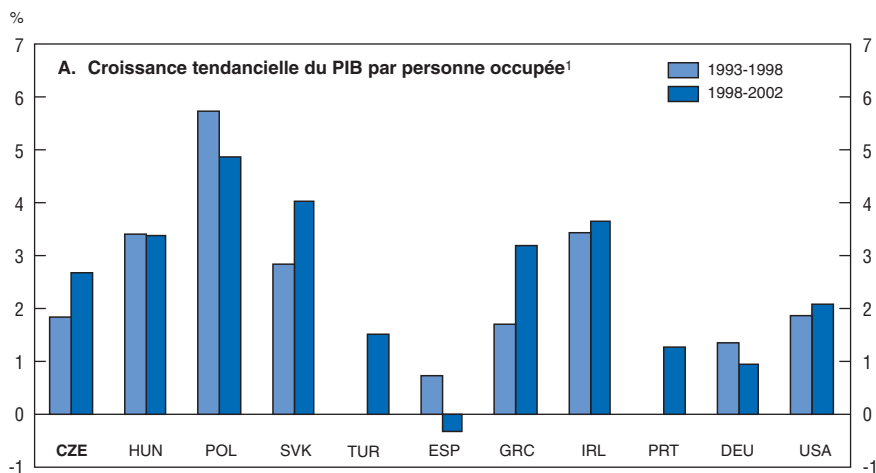
Quel est le degré d'efficacité des principaux secteurs de l'économie ? Dans le secteur des services, la productivité de la main-d'œuvre a atteint la moitié du niveau observé aux États-Unis ces dernières années, mais dans le secteur manufacturier, la production par travailleur dépasse à peine le quart de ce niveau (voir Annexe IV). Une nette amélioration des performances dans les activités manufacturières, secteur particulièrement touché par les retards de la restructuration, est indispensable pour parvenir à rattraper les économies les plus avancées. Le taux d'activité est certes resté supérieur à la moyenne de l'OCDE, mais il s'est inscrit en baisse ces dernières années. Pour inverser cette tendance, il faut avant tout changer fondamentalement les incitations qui encouragent la cessation d'activité et qui nuisent à la mobilité. Les autorités ont cherché à résoudre les problèmes les plus importants<sup>94</sup>, mais elles n'ont pas adopté de stratégie cohérente pour s'attaquer à tous les problèmes dans le contexte institutionnel tchèque. On trouvera au tableau 17 une présentation des principaux problèmes structurels que pose la mise en place d'un environnement favorable à la croissance et à l'activité des entreprises, des progrès accomplis, des enjeux futurs et des actions complémentaires recommandées.

Le reste de ce chapitre est organisé comme suit : les sections consacrées aux marchés de produits et aux marchés financiers font le point sur les progrès structurels accomplis et évaluent les mesures prises à cet égard. La section suivante, traitant du marché du travail, analyse l'évolution de l'emploi et du chômage, décrit les options permettant de maintenir un taux d'activité élevé et le plein emploi et souligne les défis auxquels est confronté le système éducatif. La section consacrée au secteur public évoque le coup d'arrêt donné aux réformes des dépenses publiques et insiste sur le fait que ces réformes permettraient d'améliorer sensiblement les perspectives d'évolution des revenus et de la richesse de la nation à long terme.

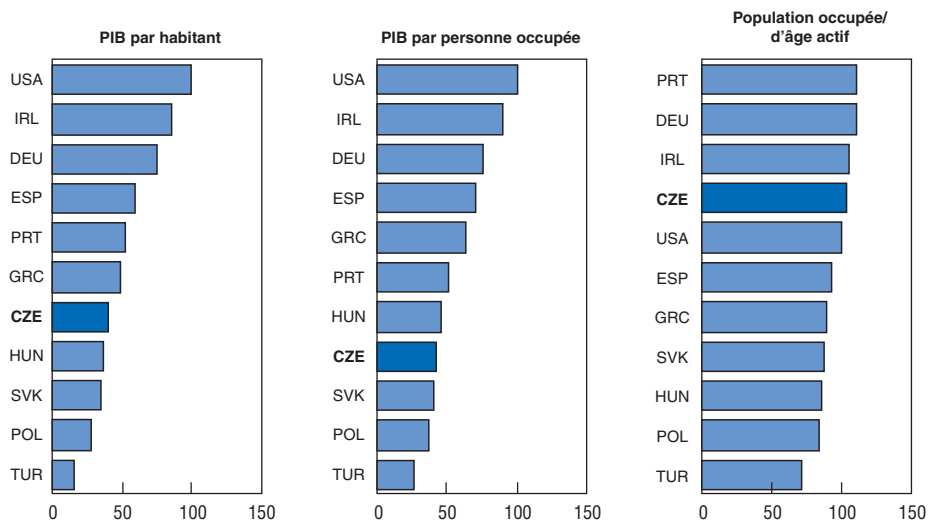
## **Marchés de produits**

Le calendrier des réformes sur les marchés de produits vise à mettre en place des institutions et à restructurer l'industrie pour permettre à la productivité de rattraper les niveaux des économies avancées. Parmi les moyennes et grandes entreprises manufacturières, la part des entreprises vulnérables (entreprises non rentables employant plus de 100 salariés) dans la production et l'emploi a baissé

Graphique 26. Productivité



B. Différences sur les plans du revenu, de la productivité et de l'emploi, 2001<sup>2</sup>  
% des États-Unis



1. Tendances estimées au moyen d'un filtre Hodrick-Prescott avec lambda de 400 sur des données semestrielles remontant à la première année disponible et allant jusqu'à 2004. Prévisions de l'OCDE pour la période 2002-2004. Il faut faire preuve de prudence dans les comparaisons car les périodes prises en compte pour l'estimation des tendances sont beaucoup plus courtes pour l'Allemagne et les pays d'Europe orientale, certaines valeurs du PIB sont chaînées (Pologne, Grèce, Portugal, États-Unis) et d'autres sont exprimées sous une autre forme que les prix de 1995 (Hongrie : 1998 ; Turquie : 1987).

2. PIB à prix courants et PPA. Âge actif : 15-64 ans.

Source : Base de données des Perspectives économiques de l'OCDE.

Tableau 17. **Améliorer les conditions dans lesquelles opèrent les entreprises : principales questions**

Questions/recommandations de 2001	Mesures prises	Évaluation	Nouvelles recommandations
Partie A : Marchés de produits			
<b>Conditions légales</b>			
Améliorer les conditions légales dans lesquelles opèrent les entreprises en réformant les procédures complexes de faillite, de passage en douane et d'immatriculation.	Le code des faillites et les règles d'immatriculation ont été modifiés. Les autorités ont préparé une nouvelle loi sur les faillites et les concordats qui doit encore être soumise au Parlement.	Bien que les performances des juges de faillite, des syndic de faillite et des autorités d'immatriculation se soient améliorées, le cadre légal des restructurations industrielles n'est toujours pas satisfaisant.	Le gouvernement devrait faire adopter en priorité la nouvelle loi sur les faillites. Il devrait également permettre aux entreprises d'obtenir une immatriculation accélérée contre paiement.
<b>Restructuration</b>			
Continuer de vendre les créances douteuses de l'Agence de consolidation (CKA) à des entreprises privées spécialisées. Mener à bien rapidement le processus de privatisation.	Après une pause d'un an et demi, la CKA a recommencé à vendre des blocs de créances. Le gouvernement a repris le processus de privatisation de l'industrie pétrochimique.	La reprise des ventes de blocs importants d'actifs par la CKA est bienvenue. La privatisation devrait être étendue aux quelques autres secteurs qui sont encore contrôlés par l'État.	Continuer à liquider rapidement les créances de la CKA par la cession de blocs, tous en améliorant la transparence des opérations. La recommandation précédente reste pertinente.
Partie B : Marché financiers			
<b>Transparence</b>			
Imposer des normes strictes de gouvernement d'entreprise à toutes les entreprises inscrites à la cote.	La Commission des opérations de bourse (CSC) a laissé l'adoption de ces normes à l'appréciation des entreprises inscrites à la cote.	Le code de gouvernement d'entreprise recommandé par la CSC devrait devenir obligatoire pour toutes les entreprises inscrites à la cote.	La recommandation précédente reste pertinente.
<b>Réglementation</b>			
Relever le ratio de fonds propres et transférer le contrôle des coopératives de crédit à l'autorité de surveillance bancaire de la Banque nationale tchèque.	Le gouvernement a proposé un amendement relevant sensiblement le ratio de fonds propres des coopératives de crédit.	L'amendement est un pas dans la bonne direction mais doit encore être voté par le Parlement.	La recommandation a été mise en œuvre.

Tableau 17. **Améliorer les conditions dans lesquelles opèrent les entreprises : principales questions (suite)**

Questions/recommandations de 2001	Mesures prises	Évaluation	Nouvelles recommandations
Partie C : Marché du travail			
<b>Allocations de chômage</b>			
Ajuster les prestations pour non-emploi de façon qu'elles soient plus conformes aux salaires et à la productivité.	Aucune. Le gouvernement n'a pas relevé le niveau des prestations minimum depuis octobre 2001.	Les allocations de chômage relativement généreuses encouragent les retraits volontaires de la population active.	Continuer à ne pas indexer le niveau des prestations minimum. Appliquer la recommandation précédente le plus rapidement possible.
<b>Éducation</b>			
Mettre en place des examens normalisés au niveau secondaire. Développer les programmes de formation axés sur le marché du travail au niveau des collèges.	Le projet du gouvernement tendant à mettre en place des examens normalisés n'a pas été mis en œuvre.	Le développement de l'enseignement supérieur se heurte à l'absence de droits de scolarité.	La recommandation précédente reste pertinente. Les collèges et universités publics devraient pouvoir faire payer des droits de scolarité plus élevés.
Partie D : Secteur public			
<b>Réforme des dépenses publiques</b>			
Renforcer le contrôle budgétaire des dépenses publiques, intégrer les fonds extrabudgétaires dans le budget de l'État.	Cette intégration est proposée dans le programme de réforme fiscale préparé par le ministère des Finances.	La recommandation n'a pas été mise en œuvre.	La recommandation précédente reste pertinente.
Instituer une évaluation systématique des programmes.	Les réformes budgétaires proposées par le ministère des Finances constituent un premier pas dans la voie de la budgétisation en fonction des performances.	Les programmes de dépenses et les avantages fiscaux actuels ne font toujours pas l'objet d'une évaluation systématique.	La recommandation précédente reste pertinente.
<b>Fiscalité</b>			
Réduire les coûts de main-d'œuvre non salariaux en diminuant les charges sociales supportées par les employeurs. L'impôt sur les sociétés semble trop élevé pour une économie qui est en phase de rattrapage.	Aucune. Le gouvernement a l'intention de réduire marginalement l'impôt sur les sociétés.	Le niveau élevé des taxes sur les salaires continue de décourager l'emploi. Le niveau élevé des impôts sur les bénéfiques défavorise les petites entreprises qui ne peuvent pas bénéficier des avantages fiscaux en faveur des gros investissements.	La recommandation précédente reste pertinente. Ramener le taux de l'impôt sur les sociétés à un niveau comparable à celui qu'appliquent avec succès les économies en phase de rattrapage.

Source : OCDE.

jusqu'en 2001, restant néanmoins à des niveaux dangereusement élevés de 25 à 27 pour cent ces dernières années (Vintrová, 2002). Cette tendance favorable s'est inversée en 2002 (voir chapitre I). C'est la persistance de ce sous-système important et non viable qui explique pourquoi le niveau de productivité de l'industrie tchèque reste très inférieur à celui de la Hongrie, pays en transition de taille et de population comparables. Les deux économies ont enregistré des apports massifs d'investissement direct étranger dans les activités manufacturières, mais la Hongrie a agi de façon beaucoup plus résolue en forçant les entreprises non viables à sortir du marché dans le cadre de procédures de faillite très strictes et en imposant des contraintes budgétaires considérables aux entreprises (Kornai, 2001)<sup>95</sup>. La précédente *Étude* décrivait les efforts des autorités tchèques pour améliorer le cadre juridique des activités des entreprises et restructurer un nombre limité de grandes entreprises industrielles par le biais du programme de « revitalisation ». La présente section décrit d'abord l'évolution récente dans ces domaines. Elle évoque ensuite l'impact des incitations à l'investissement et des privatisations sur les apports d'IDE, qui ont soutenu la modernisation économique. Elle analyse enfin l'incidence de la décision des autorités de libéraliser les industries de réseaux sur les prix.

### ***Les conditions dans lesquelles opèrent les entreprises***

Le cadre juridique des activités des entreprises s'est-il amélioré depuis la dernière *Étude* ? Le gouvernement s'est mobilisé en ce sens en modifiant la législation sur les faillites et le Code de commerce, en relevant le niveau de qualification des juges et des mandataires impliqués dans le processus de liquidation et de concordat pour les entreprises en proie à de graves difficultés financières, en intensifiant sa campagne contre la corruption et en modernisant le système juridique par le biais de l'introduction d'un nouveau réseau de tribunaux administratifs. Il est encore trop tôt pour évaluer l'efficacité des tribunaux administratifs, et il n'est pas certain que les mesures anticorruption prises par l'administration aient été suivies d'effet. Les condamnations pour délits économiques ont augmenté ces dernières années et certains contrevenants ont été condamnés à de longues peines de prison, ce qui a exercé un effet dissuasif pour ce qui concerne les délits financiers. La détection de pratiques de corruption au plus haut niveau de la bureaucratie de l'État s'est apparemment traduite par un durcissement des procédures de nomination précédemment laxistes<sup>96</sup>. La décision récente du gouvernement de recourir davantage aux adjudications concurrentielles dans les marchés publics est un autre pas dans la bonne direction, parce qu'elle réduit les possibilités de corruption dans les procédures d'investissement public, jusque-là peu transparentes. Les autorités ont également pris des mesures pour accélérer les démarches auprès des registres du tribunal de commerce, en imposant des délais pour l'immatriculation des nouvelles entreprises et pour la modification des données existantes, qui doivent faire l'objet d'une documentation adéquate

et complète. Elles ont en outre l'intention de transférer la responsabilité de l'immatriculation des nouvelles entreprises des tribunaux vers une autorité indépendante pour accélérer encore le processus. En dépit de ces réformes, l'impression de corruption généralisée ne s'est pas atténuée. Le rapport 2002 de Transparency International situe la République tchèque à la 55<sup>e</sup> position sur la base de son indice de perception de la corruption, au même rang que la Lettonie, le Maroc, la Slovaquie et le Sri Lanka, soit loin derrière d'autres économies en transition comme la Slovénie, l'Estonie et la Hongrie<sup>97</sup>.

Au-delà des pratiques de corruption, les hommes d'affaires se plaignent de l'inefficacité administrative qui les empêche de démarrer ou de développer leurs activités. En dépit d'améliorations significatives, la réglementation de l'entrée sur le marché reste lourde, exigeant 10 procédures distinctes et prenant en moyenne 67 jours pour être menée à terme. Par contraste, dans les pays de l'OCDE les moins restrictifs pour ce qui concerne l'entrée sur le marché (comme le Canada) seules deux procédures sont exigées qui peuvent être achevées en un jour ou deux<sup>98</sup>. Les autorités font observer qu'une entrée rapide sur le marché tchèque, dans le contexte institutionnel, se traduirait par des pressions excessives sur le système judiciaire du fait des contentieux a posteriori, et qu'il est donc préférable d'adopter une réglementation plus lente, mais qui réduit les risques d'erreurs à l'entrée sur le marché. En outre, les hommes d'affaires qui ne sont pas intéressés par des incitations à l'investissement peuvent s'immatriculer immédiatement en faisant l'acquisition de sociétés fictives déjà immatriculées auprès de sociétés de services spécialisées<sup>99</sup>. La plupart des entreprises qui souhaitent bénéficier d'incitations sont essentiellement des sociétés multinationales qui s'arrangent pour surmonter facilement les obstacles à l'entrée. Toutefois, les entreprises à capitaux étrangers de taille plus petite, qui se plaignent de la lourdeur des obligations à l'entrée, auraient tout à gagner d'une simplification des procédures.

Autre problème fondamental dont pâtit l'économie tchèque, le cadre juridique peu efficace réglementant la sortie des entreprises non rentables du marché. Quelle a été l'évolution du droit de la faillite depuis la dernière *Étude* ? Les demandes de mise en liquidation judiciaire ont diminué et le nombre de procédures achevées a continué d'augmenter, si bien que l'arriéré des affaires non traitées a légèrement diminué en 2001 (tableau 18). Le nombre grandissant de demandes de concordats formulées par les débiteurs n'a débouché que sur très peu d'autorisations par les tribunaux. La faible incidence de ce type d'accords de restructuration volontaires entre débiteurs et créanciers est normale, dans la mesure où le droit de la faillite favorise les créanciers<sup>100</sup>. La législation actuelle autorise la cession et la réallocation rapides des parties viables de sociétés en faillite auprès d'investisseurs extérieurs, mais le processus repose excessivement sur les compétences des juges des tribunaux de commerce et des syndics de faillite nommés par ces derniers. De ce fait, les exemples de restructurations réussies par le biais de procédures soit de faillite soit de concordat sont rares (voir encadré 11).

Tableau 18. Faillites

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nouvelles demandes de mise en faillite <sup>1</sup>	353	1 105	1 826	2 400	2 996	3 311	4 306	4 339	4 650	4 036
Déclarations de faillite	1	66	294	727	808	1 251	2 022	2 000	2 491	2 473
Déclarations de faillite en pourcentage des nouvelles demandes <sup>2</sup>	0,3	6,0	16,1	30,3	27,0	37,8	47,0	46,1	53,6	61,3
Procédures achevées	123	418	92,1	1 117	1 716	2 047	2 418	2 964	4 087	4 539

1. Les demandes de mise en faillite peuvent être déposées par le créancier ou le débiteur. Seuls les tribunaux peuvent déclarer un débiteur en faillite. Les demandes de concordat sont des procédures distinctes qui sont également engagées devant les tribunaux. Il s'agit d'offres faites par les débiteurs afin de trouver un arrangement avec les créanciers. Rares sont celles qui sont acceptées par les tribunaux ou les créanciers.

2. Ratio des déclarations de faillite aux nouvelles demandes.

Source : Ministère de la Justice.



### Encadré 11. Faillites et concordats

La Loi de 1991 sur les faillites et les concordats a été à ce jour révisée 17 fois. La législation d'origine mettait l'accent sur la liquidation des entreprises insolubles et illiquides, mais les amendements adoptés ces dernières années prévoient des restructurations, sous l'égide des tribunaux, des entreprises en difficulté dans certaines conditions. Le gouvernement prépare actuellement un projet de loi important qui prévoit des procédures de concordat accélérées. Le droit de la faillite est centré sur les intérêts des créanciers à l'heure actuelle, mais son application par la majorité des juges tchèques favorise plutôt les débiteurs (Schönfelder, 2001). En outre, les débiteurs tirent parti de la non application des dispositions et les sanctions qui leur sont appliquées en cas de manquement à leurs obligations financières sont souvent peu importantes<sup>1</sup>.

Le choix de la procédure (faillite ou concordat) dépend en premier lieu de la partie qui en fait la proposition, le débiteur, par exemple. En dépit de leur sympathie pour les débiteurs, les juges des tribunaux de commerce sont parfois tenus par les dispositions de la Loi de rejeter une grande majorité des propositions de concordat formulées par les débiteurs, et déclarent plutôt la faillite<sup>2</sup>. Les juges des tribunaux peuvent jouer un rôle positif en restructurant les opérations afin de permettre la survie de la société en faillite ou de parties de cette société à condition qu'ils choisissent un syndic compétent et qu'ils puissent agir rapidement et de façon décisive tout en appliquant la loi. Pour obtenir de bons résultats pour les créanciers, l'administrateur nommé par les tribunaux doit pouvoir gérer la société en faillite, identifier les usines ou les unités de production plus petites qui peuvent continuer à fonctionner par elles mêmes et trouver rapidement des acquéreurs adéquats. Une fois la faillite déclarée, le tribunal suspend toutes les demandes des créanciers afin qu'un administrateur compétent puisse identifier les sources de trésorerie.

La société en faillite ou certaines parties de cette société peuvent être gérées sous l'égide du syndic de faillite, mais ne sont pas autorisées à obtenir de nouveaux crédits. Le comité des créanciers joue un rôle de conseil dans le processus de faillite et doit approuver la restructuration ou la liquidation. Le juge doit à son tour approuver la décision du comité des créanciers. Dans la pratique, les restructurations par le biais des faillites ont rarement été couronnées de succès. Les débiteurs se sont souvent débrouillés pour retarder la requête en déclaration de faillite et la reprise de l'entreprise par un syndic, et/ou procédé dans l'intervalle à des cessions d'actifs. Depuis 2001, les tribunaux avaient la possibilité de désigner, avant même la déclaration de faillite, un administrateur temporaire chargé de s'occuper des documents comptables et de protéger les biens du débiteur. Cependant, les juges ont parfois réagi trop lentement ou nommé des administrateurs qui se sont révélés incompétents. Les normes professionnelles applicables aux syndics de faillites n'ont pas encore été définies, toute personne peut donc se porter candidate. Le droit actuel de la faillite ne spécifie pas si la cession d'une partie viable de l'entreprise en faillite doit maximiser ses chances de survie en tant qu'entité indépendante ou sa valeur monétaire pour les créanciers.

### Encadré 11. **Faillites et concordats** (suite)

En revanche, les restructurations par concordats ne prévoient pas la vente de l'entreprise ou de parties de cette entreprise mais plutôt sa restructuration en réduisant la charge de la dette. Elles doivent être approuvées par tous les créanciers avérés qui peuvent, sans y être obligés, accepter une réduction de la valeur des créances qui ne sont pas suspendues pendant la procédure. Les créanciers subordonnés doivent recevoir au moins 30 pour cent de leurs titres de créances en trésorerie dans les deux années qui suivent. Les créanciers les plus importants (il s'agit souvent de banques) font parfois preuve d'indifférence quant à la survie d'une entreprise restructurée (ou de parties de celle-ci) en tant qu'entité indépendante, les petits créanciers ayant quant à eux souvent recours à une forme de chantage financier dans l'espoir d'obtenir de meilleures conditions de règlement, retardant de ce fait le processus de concordat (OCDE, 2001). Contrairement à ce qui se passe en vertu de la procédure de faillite, les anciens dirigeants des entreprises faisant l'objet de concordats peuvent être autorisés à poursuivre leurs activités sous la surveillance d'un syndic nommé par le tribunal. Le choix de la procédure (faillite ou concordat) dépend initialement du débiteur, mais c'est le tribunal qui détermine ensuite si celle-ci est conforme aux dispositions légales (recouvrement de 30 pour cent de la valeur des créances en cas de concordat, par exemple) et a le pouvoir de rejeter à ce titre la proposition, et les décisions finales concernant les suites à donner aux recours sont soumises à l'approbation des créanciers dans les limites prévues par la loi.

Le projet de la nouvelle Loi sur les faillites et les concordats prévoit des améliorations importantes qui incitent les débiteurs à déposer des requêtes en déclaration de faillite, autorisent les créanciers à proposer des conditions de concordat, imposent des normes professionnelles, améliorent la sélection des syndics, et harmonisent les dispositions jusque là discordantes du Code du commerce, du Code de procédure civile et des lois fiscales et bancaires. Toutefois, tant que cette nouvelle législation n'a pas été adoptée, la liquidation au terme de procédures excessivement longues restera sans doute la méthode principale utilisée face à l'insolvabilité des entreprises.

1. La Loi sur les faillites stipule que les débiteurs doivent informer les tribunaux en cas d'insolvabilité et fournir aux administrateurs nommés par les tribunaux les états financiers de la société. Dans la pratique, les débiteurs ne font pas cette démarche, et les procureurs ne sont en général pas à même de prouver que cela résulte d'un manquement délibéré à des obligations professionnelles et non d'une simple incompétence. De ce fait, les poursuites judiciaires qui aboutissent sont extrêmement rares, même si elles sont un peu plus nombreuses depuis quelques années. Dans le cas de dépeçage d'actifs (connu sous le nom de «tunnelling», ou «siphonnage») les débiteurs refusent souvent de communiquer les états financiers, et préfèrent les égarer. La sanction applicable pour cette infraction (une amende de 50 000 couronnes, équivalant à environ 1 600 dollars) doit être payée par la société insolvable et ne constitue à l'évidence pas un facteur dissuasif efficace.
2. Ce paragraphe et le suivant s'inspirent de Rais (2000) et de Rais (2001).

L'expérience de ces dernières années tend à démontrer que la restructuration des grandes entreprises industrielles, par le biais d'agences d'État ou d'administrateurs judiciaires, pourrait venir à bout des mauvaises pratiques de gestion et préserver les activités viables. Pour accélérer ce processus, il semble nécessaire d'améliorer la législation actuelle afin d'autoriser la restructuration rapide de sociétés insolvables par le biais de procédures directes de concordat *et* de transférer la responsabilité de la gestion et du processus de sortie du marché à des sociétés spécialisées du secteur privé et non à des agences d'État.

### **Restructurations industrielles : des succès et des échecs**

Quelles sont les principales réussites des programmes de restructuration menés sous l'égide du gouvernement depuis dix-huit mois ? Les autorités ont achevé la restructuration financière de trois grandes entreprises industrielles qu'elles ont ensuite cédées à des investisseurs étrangers<sup>101</sup>. Dans tous les cas, les nouveaux propriétaires ont commencé à restructurer les entreprises en procédant à de sérieuses réductions des coûts, ce qui a entraîné des licenciements massifs et la cessation des activités non rentables. Les autorités ayant longtemps déployé des efforts considérables pour revitaliser le groupe d'ingénierie *Škoda*, l'Agence de consolidation a cédé une part importante de sa participation au groupe américain Appian, à actionnariat restreint. Depuis leur mise en place en 1999, les programmes de revitalisation sous l'égide de l'État (évoqués dans les deux précédentes *Études*) n'ont eu que des résultats modestes, les cessions à perte de six grandes entreprises à des investisseurs extérieurs venant s'ajouter au report des restructurations industrielles à un coût élevé pour le contribuable<sup>102</sup>.

Quelles sont les opérations de restructuration qui restent à faire ? Après le nettoyage du secteur bancaire, les grandes et moyennes entreprises ayant de lourdes charges d'endettement sont essentiellement celles qui sont actives dans le secteur industriel, notamment les activités manufacturières. D'après l'estimation du Secrétariat, 230 000 salariés restent employés à l'heure actuelle dans plus de 500 sociétés industrielles en difficulté<sup>103</sup>. De ce fait, environ un quart de l'emploi industriel est menacé. Si l'on tient compte des emplois menacés dans les autres secteurs (construction, transports ferroviaires), il reste encore probablement environ 300 000 emplois vulnérables qui représentent 7½ pour cent des emplois salariés. L'enjeu de la restructuration est donc encore considérable.

Le portefeuille de l'Agence de consolidation (CKA), principal créancier des entreprises en difficulté, a doublé ces dernières années du fait d'une arrivée massive de créances improductives liée à la vente de la banque d'État *Komerční banka* (KB) à la Société Générale de France, à celle de l'*Investiční a poštovní banka* (IPB) à la *Československá obchodní banka* (CSOB) à capitaux belges<sup>104</sup>, mais aussi au programme de revitalisation du gouvernement. Le montant des créances improductives a également progressé lorsque l'Agence a repris ses ventes de paquets d'effets à recevoir

à des institutions spécialisées du secteur privé, après les avoir indûment différées pendant 17 mois, et qu'elle a fait quelques progrès en vendant par blocs des créances de plus petite taille à des investisseurs privés. Les actifs restants ont une valeur nominale d'environ 300 milliards de couronnes (environ 9 milliards de dollars), soit 15 pour cent du PIB. En définitive, les entreprises qui ne pourront pas assurer le service de leur dette détenue par l'Agence sortiront du marché par le biais de liquidations ou de reprises.

Le processus de sortie sera en partie géré par le gouvernement qui a sélectionné un petit nombre de grandes entreprises couvertes de dettes en vue de leur restructuration par le biais de ventes directes de créances détenues par l'Agence CKA à des investisseurs stratégiques, ventes qui seront suivies de conversions de titres de créance en actions et de réorganisations par les nouveaux propriétaires. Ces créances ont été exclues des ventes en bloc. Les résultats de cette stratégie sont à ce jour mitigés. L'Agence de consolidation a certes réussi à conclure un petit nombre de transactions, mais la majorité des entreprises sélectionnées pour participer à ce programme restent en état d'extrême vulnérabilité (leur avenir étant totalement incertain). De ce fait, la poursuite de la vente de paquets d'effets à recevoir au plus offrant semble être la meilleure option qui se présente. Le premier grand bloc de créances improductives a été cédé en juin 2001 au plus offrant pour 11 pour cent de sa valeur nominale et le deuxième, cédé en novembre 2002, a atteint 18 pour cent de sa valeur nominale. Le taux de recouvrement, même s'il progresse, reste bien inférieur au seuil de 50 pour cent obtenu par l'Agence de consolidation coréenne dans le cadre d'opérations similaires à la fin des années 90. Le troisième bloc devait comporter essentiellement des effets à recevoir échus d'entreprises en faillite, cédés à une petite fraction de leur valeur nominale. Dans les deux années à venir, trois ou quatre ventes en bloc sont prévues. Le portefeuille de la CKA serait alors ramené à 15 à 20 pour cent de sa taille actuelle et comprendrait essentiellement des transactions compliquées impliquant des procédures judiciaires assez longues. Si l'on veut améliorer durablement les performances économiques de l'industrie, il conviendrait de mener les dernières ventes en bloc à leur terme le plus vite possible. Les adjudicataires céderont probablement les effets à recevoir et les titres de participation rapidement, ce qui va accélérer soit la sortie soit le redressement des entreprises lourdement endettées. Dans le premier cas, ce sont des intervenants extérieurs qui vont racheter les créances de la CKA et soit reprendre et restructurer les entreprises endettées, soit acquérir leurs actifs intéressants dans le cadre d'une liquidation. Dans le deuxième cas, les propriétaires des entreprises vulnérables rachèteront indirectement leur dette avec une décote importante, ce qui leur permettra de poursuivre leurs activités en tant qu'entreprises viables, mais sans bénéficier des conditions de financement à des taux préférentiels qui leur étaient accordées auparavant<sup>105</sup>.

Si l'Agence de consolidation arrive à mener à bien les ventes en bloc prévues dans les deux années à venir et si l'on part de l'hypothèse qu'environ la moitié

des emplois menacés vont disparaître de ce fait, le nombre d'emplois menacés sera donc réduit à environ 150 000, soit 3¼ pour cent de l'emploi salarié, niveau qui reste néanmoins environ deux fois plus élevé que celui enregistré généralement dans une économie de marché saine. Il est donc d'autant plus nécessaire d'adopter rapidement la nouvelle loi sur les faillites, pour minimiser les pertes d'emplois par le biais de concordats efficaces. Les principaux risques que comporte le programme de la CKA, s'agissant de dégraisser rapidement son portefeuille, émanent de l'endettement croissant des transports ferroviaires tchèques, et des arriérés de passifs des hôpitaux publics qui pourraient être transférés à l'Agence. Autre source potentielle de transfert de créances irrécouvrables à la CKA, la situation très difficile de *Union banka* (voir la section sur les marchés de capitaux).

### **Privatisation : ambitions et résultats**

Depuis la dernière *Étude*, les autorités ont soit achevé soit accéléré la privatisation des secteurs de la banque, du gaz naturel, de la pétrochimie, de l'acier et des télécommunications, ce qui a considérablement réduit le rôle de l'État dans l'économie. L'ampleur du changement de propriété des actifs productifs, telle qu'elle est illustrée au tableau 19, indique que le nombre des entreprises considérées comme stratégiques a été considérablement réduit. Les principales entreprises du secteur de l'électricité, de la pétrochimie et des télécommunications seront probablement privatisées dans les années à venir. Les entreprises d'État encore existantes, comme les lignes aériennes tchèques, l'autorité aéroportuaire tchèque, la poste tchèque et les chemins de fer tchèques ainsi que les mines de charbon du nord de la Bohême, ne sont pas encore à vendre mais pourraient être privatisées à terme.

La privatisation des grandes entreprises s'est généralement terminée par leur reprise par des investisseurs stratégiques étrangers, mais il y a eu une exception d'envergure, qui a envoyé un signal fâcheux aux investisseurs étrangers. Lorsqu'il a essayé de vendre sa participation majoritaire dans un grand conglomérat pétrochimique (Unipetrol), le gouvernement d'alors a décidé de favoriser un soumissionnaire national sous-capitalisé (Agrofert) au détriment d'un investisseur étranger (Rotch Energy du Royaume-Uni) alors que ce dernier proposait un prix plus élevé. En l'occurrence, le soumissionnaire national a essayé de modifier par la suite les conditions de la transaction et la vente a été annulée. Le nouveau gouvernement a décidé d'organiser un nouvel appel d'offres. Pendant ce temps, la viabilité de certaines grandes entreprises au sein du conglomérat Unipetrol s'est sensiblement détériorée<sup>106</sup>. Autre cas de privatisation non réussie, le gouvernement a injecté des capitaux dans une usine d'électricité verticalement intégrée, espérant obtenir une prime importante de la part des soumissionnaires. Toutefois, aucune offre n'a correspondu ne serait-ce qu'au prix minimum, et la privatisation des participations majoritaires de

Tableau 19. Participation du Fonds pour la propriété de l'État dans les entreprises stratégiques<sup>1</sup>

Entreprise	Part de l'État en pourcentage		Emploi, en personnes	
	Décembre 1998	Décembre 2002	Décembre 1998	Décembre 2002
<b>Secteur financier</b>				
<i>Entreprises privatisées</i>				
Ceska sporitelna (CS)	45.0	0.0	16 580	n.d.
Ceskoslovenska obchodni banka (CSOB)	19.6	0.0	4 987	n.d.
Komerčni banka (KB)	48.8	0.0	13 861	n.d.
Ceska pojistovna (assurance)	30.3	0.0	8 423	n.d.
<b>Secteur énergétique</b>				
<i>Entreprises privatisées</i>				
Majorité des charbonnages	46.3	0.0	9 260	n.d.
Paramo (raffinage) <sup>2</sup>	70.9	0.0	824	n.d.
Transgas (transport du gaz)	100.0	3.0	1 793	1 409
Gaz – Bohême du Centre	48.5	0.0	535	n.d.
Gaz – Bohême de l'Est	47.1	0.0	658	n.d.
Gaz – Bohême du Nord	49.2	0.0	713	n.d.
Gaz – Bohême du Sud	46.7	0.0	273	n.d.
Gaz – Moravie du Nord	47.2	0.0	1 092	n.d.
Gaz – Prague	49.2	0.0	865	n.d.
Gaz – Moravie du Sud	47.7	0.0	1 350	n.d.
Gaz – Bohême de l'Ouest	45.9	0.0	770	n.d.
<i>Entreprises à privatiser</i>				
Compagnie tchèque d'électricité (CEZ)	67.6	67.6	10 600	7 250
Électricité – Bohême du Centre <sup>3</sup>	58.3	58.3	1 877	1 608
Électricité – Bohême de l'Est <sup>3</sup>	48.1	49.6	2 114	1 627
Électricité – Bohême du Nord <sup>3</sup>	48.1	48.1	1 884	1 459
Électricité – Moravie du Nord <sup>3</sup>	47.3	48.7	2 112	1 781
Électricité – Bohême du Sud <sup>3</sup>	48.1	48.1	1 302	1 131
Électricité – Moravie du Sud <sup>3</sup>	46.7	46.7	2 346	1 787
Électricité – Prague <sup>3</sup>	48.2	48.2	1 517	1 287
Électricité – Bohême de l'Ouest <sup>3</sup>	48.1	48.3	1 487	1 377
UNIPETROL (pétrochimie) <sup>4</sup>	63.0	63.0	8 574	6 483
OKD (charbonnages)	45.9	45.9	27 098	18 349
<i>Pas de privatisation prévue</i>				
Houillère de Bohême du Nord	54.4	55.4	6 242	5 055
Houillère de Sokolov	48.7	48.7	6 863	5 531
CEPRO (vente et stockage de pétrole raffiné)	100.0	100.0	1 175	855
MERO CR (transport et stockage de pétrole)	100.0	100.0	167	161
<b>Sidérurgie</b>				
<i>Entreprises à privatiser</i>				
Nova Hut (aciéries) <sup>5</sup>	49.0	67.2	14 681	11 380
Vitkovice – Sidérurgie <sup>6</sup>		98.9	n.d.	1 800

Tableau 19. **Participation du Fonds pour la propriété de l'État dans les entreprises stratégiques<sup>1</sup> (suite)**

Entreprise	Part de l'État en pourcentage		Emploi, en personnes	
	Décembre 1998	Décembre 2002	Décembre 1998	Décembre 2002
<b>Secteur manufacturier</b>				
<i>Entreprises privatisées</i>				
Usine chimique de Sokolov (Eastman Sokolov)	73.7	0.0	851	n.d.
Jan Becher-KV Becherovka (spiritueux)	59.0	0.0	344	227
Plzensky Prazdroj (brasserie)	0.0	0.0	2 558	2 706
Aero Holding	61.8	en cours de liquidation	21	5
SEVAC (R-D, produits pharmaceutiques)	78.9	liquidation terminée	70	0
<b>Secteur manufacturier</b>				
<i>Entreprises à privatiser</i>				
Vitkovice a.s. (ingénierie)	67.3	67.3	16 109	4 700
<i>Pas de privatisation prévue</i>				
SKODA Praha (ingénierie)	54.8	54.8	1 958	730
<b>Transport</b>				
<i>Pas de privatisation prévue</i>				
Compagnie aérienne tchèque (CSA)	56.9	56.9	4 010	4 455
Ceske drahy (Chemins de fer tchèques) <sup>1</sup>	100.0	100.0	91 870	80 559
<b>Télécommunications</b>				
<i>Entreprise privatisée</i>				
Ceske radiokomunikace	51.2	0.0	1 550	n.d.
<i>Entreprise à privatiser</i>				
Cesky Telecom	57.1	51.1	22 277	13 717
<b>Eau</b>				
<i>Entreprise privatisée</i>				
PVK (Eau et assainissement, Prague)	100.0	0.0	n.d.	n.d.

1. L'État est représenté directement dans les Chemins de fer tchèques, et non par l'intermédiaire du Fonds pour la propriété de l'État (FNM).
2. Entreprise vendue et transférée en 2000 à la holding pétrolière et chimique d'État Unipetrol.
3. Le gouvernement a approuvé la vente de la participation du FNM dans les 8 compagnies régionales de distribution d'électricité à la compagnie publique de production d'électricité CEZ en mai 2002, les contrats de vente correspondants ayant été signés en juin 2002. Le transfert des actions est subordonné à l'approbation de l'autorité de la concurrence.
4. Contrat de vente signé avec un investisseur privé à la fin de 2001. L'acheteur n'ayant pas donné suite, le gouvernement a décidé (en septembre 2002) de se retirer et (en novembre 2002) de relancer la procédure d'appel d'offres. En 2000-2001, la holding Unipetrol a acquis des compagnies comme Paramo, Spolana et Aliachem.
5. Le gouvernement a approuvé la vente de la participation de l'État à un investisseur néerlandais (LNM Holdings N.V.) en mai 2002, le contrat de vente ayant été signé en juin 2002. Le FNM a vendu la première tranche représentant 52.25 pour cent du capital de Nova Hut à LNM Holdings le 31 janvier 2003. La seconde tranche, représentant 18.25 pour cent du capital de Nova Hut, sera cédée à LNM dès qu'un différend soumis à un tribunal arbitral aura été réglé.
6. Vitkovice Steel a été séparé de Vitkovice a.s. en 2001 et cédé à la compagnie OSINEK (filiale à 100 pour cent du Fonds pour la propriété de l'État) en avril 2002.

Source : Fonds pour la propriété de l'État.

l'État dans l'industrie électrique a dû être différée. De même, l'État a dû différer la privatisation totale du principal opérateur de télécommunications, n'ayant pas été capable de s'assurer de la pleine coopération d'un actionnaire minoritaire. Abstraction faite de ces trois cas, la privatisation du conglomerat de gaz naturel, d'une entreprise plus petite de télécommunications, des services publics de l'eau à Prague et de la dernière banque commerciale d'État s'est soldée par des entrées importantes d'IDE.

### ***L'investissement direct étranger favorise l'accroissement de la productivité***

Concernant les entrées d'IDE, la République tchèque est restée en tête de ses principaux concurrents régionaux (tableau 20). Un examen des incitations à l'investissement qui ont facilité ce résultat est présenté à l'encadré 12. Réagissant à la faiblesse relative du secteur manufacturier, les décideurs tchèques ont attiré des entrées importantes de capitaux étrangers et de savoir-faire par le biais d'incitations (outre les privatisations et les programmes de restructuration évoqués plus haut). Globalement, environ 60 pour cent des entrées cumulées d'IDE ont été destinées au secteur des services (essentiellement le commerce, la banque, les transports, les télécommunications et l'énergie), les 40 pour cent restants allant au secteur de production de marchandises (essentiellement les secteurs de l'automobile, de la chimie et des TIC). La République tchèque a, plus que les autres pays de la région, encouragé des transferts de propriété dans les services publics d'État. Il y a un an, le gouvernement a élargi le champ d'application des incitations aux technologies et au secteur des services dits stratégiques (mise au point de logiciels, solutions «expert» concernant les prestations de TIC et centres de réparation de haute technologie) afin de stimuler davantage le progrès technologique.

La supériorité des résultats des entreprises sous contrôle étranger est illustrée au graphique 3 et au tableau 21. Selon les enquêtes de CzechInvest ([www.czechinvest.cz](http://www.czechinvest.cz)), plus de 1 200 filiales de sociétés manufacturières multinationales exercent leurs activités en République tchèque. Ces entreprises d'IDE produisent près de 70 pour cent des exportations de produits manufacturiers, représentent près de la moitié des ventes, emploient directement 300 000 salariés (un quart de l'emploi dans le secteur manufacturier) et indirectement deux fois ce chiffre dans environ 10 000 entreprises locales spécialisées dans la production de marchandises et dans le secteur des services. Ce sous-secteur dynamique crée en moyenne 20 000 nouveaux emplois nets (directs et indirects) par an.

Les résultats sectoriels en matière de productivité se sont améliorés grâce aux entrées massives d'IDE (graphique 27). Toutefois, la productivité du secteur manufacturier tchèque reste inférieure à celle de la Hongrie et de la Pologne. Il convient de signaler une exception notable, l'industrie automobile, où Škoda Auto (qui fait partie du groupe Volkswagen) et des producteurs à capitaux étrangers d'autobus et de camions bénéficient d'un vaste réseau national de concessionnaires, d'une



Tableau 20. Entrées d'investissement direct étranger<sup>1</sup>

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Période couverte en 2002	Montant cumulé	Montant cumulé par habitant
Millions de dollars											
République tchèque	2 568	1 435	1 286	3 700	6 310	4 984	4 922	7 169	janv.-sept.	33 907	3 301
Hongrie <sup>2</sup>	4 810	2 556	3 134	2 649	3 454	3 483	4 322	1 833	janv.-sept.	29 828	2 977
Pologne	3 659	4 498	4 908	6 365	7 270	9 341	5 713	2 861 <sup>3</sup>	janv.-oct.	48 205	1 247
Slovaquie	258	370	231	710	428	1 926	1 533	3 390	janv.-sept.	9 298	1 722

1. Pour obtenir des détails sur les différentes méthodes utilisées suivant les pays et les années, se référer au *Balance of Payments Statistics Yearbook* et au *Special Data Dissemination Site* du Fonds monétaire international.
2. Une estimation OCDE des bénéfices réinvestis a été utilisée pour obtenir une série chronologique comparable pour la Hongrie.
3. Sur la base des règlements effectifs.

Source : Balances des paiements établies par les banques nationales des pays concernés, comptes nationaux et OCDE.

### Encadré 12. **Incitations à l'investissement : un jeu stratégique à l'œuvre**

On le sait, les pays se livrent concurrence pour attirer les investissements. Si l'on observe deux économies en transition similaires, la République tchèque et la Hongrie, cette concurrence peut être utilement considérée comme un jeu non coopératif, avec une stratégie dominante (accorder des incitations) et une stratégie non dominante (ne pas accorder d'incitations). Le pays qui adopte la stratégie dominante est récompensé par une forte augmentation des apports d'IDE, sous réserve que son concurrent choisisse la stratégie non dominante. Cet équilibre instable a été maintenu jusqu'en 1998, la Hongrie tirant parti de sa stratégie dominante. Par la suite, les autorités tchèques ont décidé à leur tour d'accorder de fortes incitations à l'investissement. Le nouvel équilibre, stable, se caractérise par une situation dans laquelle les deux pays accumulent des stocks d'IDE relativement importants, et répartissent plus ou moins les apports dans le temps. Chaque nouvelle initiative prise par un pays, comme par exemple l'offre d'incitations dans le secteur des services stratégiques, est désormais rapidement imitée par l'autre pays.

La promotion de l'investissement est devenue la stratégie principale de modernisation des responsables tchèques à la fin des années 90, après une expérience peu réussie de promotion de la propriété nationale dans l'industrie et la banque au début de la décennie. Les incitations dans le secteur manufacturier visent des projets d'investissement supérieurs à 10 millions de dollars (3 millions de dollars dans les régions à fort taux de chômage) et prévoient une exemption de l'impôt sur le revenu des entreprises pendant 10 ans pour les nouvelles entreprises (de cinq ans pour les entreprises existantes), l'offre de sites et de services peu coûteux dans les zones industrielles, la création d'emplois et l'octroi de subventions pour l'emploi de salariés locaux. Les investissements éligibles doivent également se conformer à d'autres critères, notamment une part minimale de dépenses en équipements de haute technologie et le respect de l'ensemble des normes environnementales du pays. Depuis leur création en avril 1998, ces incitations, conjuguées à l'amélioration des conditions dans lesquelles opèrent les entreprises, ont attiré des investissements entièrement nouveaux évalués à 5 milliards de dollars pendant les quatre premières années, provenant de plus de 100 entreprises pour la plupart étrangères, qui ont créé près de 40 000 nouveaux emplois dans le secteur manufacturier. Une grande partie de ces projets semblent avoir réussi, seul un petit nombre d'entreprises ayant décidé de sortir du marché. D'après CzechInvest, environ 90 pour cent des entreprises d'IDE ont réinvesti leurs bénéfices dans l'économie tchèque. Ces dernières années, ces réinvestissements ont atteint en moyenne 1 milliard de dollars par an et ont représenté 20 à 25 pour cent des apports d'IDE enregistrés dans les statistiques de la balance des paiements.

En 2002, l'aide à l'investissement s'est également portée sur les services stratégiques et les centres technologiques, notamment les relations avec la clientèle des entreprises, les centres de services et de maintenance de haute technologie, le développement de logiciels et les centres de R-D. Lorsqu'un projet correspond à des objectifs spécifiques en termes de valeur de l'investissement, d'emploi,

**Encadré 12. Incitations à l'investissement :  
un jeu stratégique à l'œuvre (suite)**

d'exportations et de situation géographique, le gouvernement accorde un allègement de 50 pour cent de l'impôt sur le revenu des entreprises pendant une période pouvant aller jusqu'à 10 ans, s'occupe de la coopération au niveau universitaire et accorde des subventions pouvant aller jusqu'à 50 pour cent des coûts commerciaux éligibles, 35 pour cent des coûts spéciaux de formation par salarié et 60 pour cent des coûts généraux de formation. Le seuil de soutien est bien inférieur à celui du secteur manufacturier qui est de 50 millions de couronnes (1/2 million de dollars). Le montant réel dont bénéficie chaque projet est calculé en pourcentage des dépenses d'investissement éligibles (coûts salariaux pendant les deux premières années de mise en œuvre du projet, sorties de capitaux au titre des bâtiments, machines et équipements, dépenses relatives aux immobilisations corporelles à hauteur d'un seuil prédéterminé). Le pourcentage varie en fonction de la situation géographique, de 20 pour cent à Prague à 46-50 pour cent dans les sept autres régions de la République. Les régions structurellement désavantagées dont les activités industrielles sont en déclin et dont le niveau de chômage est élevé peuvent bénéficier d'autres incitations. Chaque projet doit être examiné par l'Autorité tchèque de la concurrence qui doit lui accorder un certificat de conformité par rapport aux réglementations de l'UE sur les aides de l'État.

Le volume des projets d'investissement bénéficiant d'incitations dans les régions désavantagées est quatre fois supérieur à la moyenne nationale, mais la situation varie d'une région à l'autre, les districts centraux de Bohême et de Moravie l'emportant de loin sur les régions plus déprimées du nord. Le fait que les districts centraux soient plus à même d'attirer des apports d'IDE est à l'évidence lié à leur accès plus facile. Les deux districts les plus désavantagés (Usti et Ostrava) souffrent d'une mauvaise infrastructure routière qui limite sérieusement leur capacité d'attirer davantage d'investisseurs étrangers.

main-d'œuvre expérimentée et d'un savoir-faire établi de longue date. La construction de matériel électrique et optique est l'autre secteur qui enregistre des gains de productivité importants grâce aux apports d'IDE. La stratégie industrielle fondée sur le transfert rapide de technologies modernes venant de l'étranger est prometteuse, mais comporte un danger de revirement soudain déclenché par une modification des coûts comparatifs. Les transferts récents de production du pays de Galles vers la République tchèque (Matsushita) ou d'Espagne vers la Slovaquie (Volkswagen) témoignent de ce risque.

Les autorités tchèques ont certes réussi à attirer des investissements dans des projets entièrement nouveaux, mais ces apports restent bien inférieurs au niveau par habitant atteint dans les économies plus avancées. Quels sont les

Tableau 21. **Situation financière dans l'industrie**<sup>1</sup>

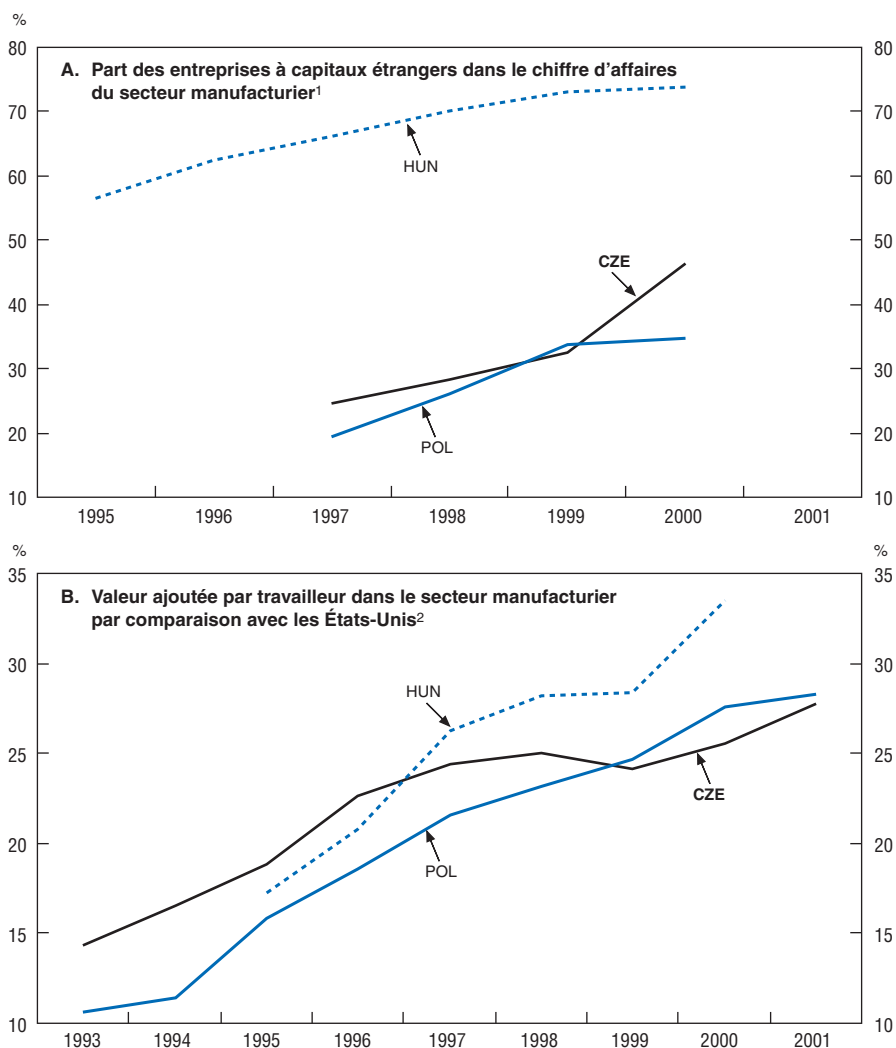
	Entreprises à capitaux locaux		Entreprises à capitaux étrangers	Entreprises individuelles	Total
	Secteur public	Secteur privé			
Pourcentage du total					
<b>Nombre d'entreprises</b>					
1999	6	78	15	1	100
2000	5	74	20	1	100
2001	3	67	28	2	100
2002	2	65	32	1	100
<b>Salariés</b>					
1999	12	72	16	0	100
2000	14	66	20	0	100
2001	7	61	31	1	100
2002	5	60	35	0	100
<b>Production</b>					
1999	16	59	25	0	100
2000	23	47	30	0	100
2001	11	46	43	0	100
2002	7	45	48	0	100
<b>Bénéfice avant impôt</b>					
1999	-29	39	89	1	100
2000	19	35	45	1	100
2001	20	30	50	0	100
2002	18	36	46	0	100
<b>Valeur ajoutée comptable</b>					
1999	16	62	22	0	100
2000	22	53	25	0	100
2001	13	47	40	0	100
2002	9	46	45	0	100

1. Entreprises de 100 salariés et plus. Les chiffres de 2002 se rapportent aux trois premiers trimestres.

Source : Office statistique tchèque.

obstacles à ces projets d'investissement potentiels ? Outre la réglementation complexe applicable aux nouvelles entreprises, les investisseurs se plaignent également des droits de douane et des procédures qui se traduisent par des queues très importantes de camions à tous les points frontaliers et donc par des retards de livraison importants<sup>107</sup>. Ces retards empêchent les entreprises situées sur le territoire tchèque de tirer parti des méthodes de production les plus en pointe, les obligent à maintenir des stocks excessifs d'intrants intermédiaires et réduisent leur capacité à développer un réseau plus étendu d'activité de transformation. De même, les textes législatifs dépassés qui régissent les relations du travail empêchent les entreprises d'optimiser les niveaux d'emploi, les obligent à thésauriser de la main-d'œuvre et à recourir de façon excessive aux heures supplémentaires. Le développement des

Graphique 27. **Présence étrangère et productivité dans le secteur manufacturier**



1. Les entreprises à capitaux étrangers sont celles dans lesquelles la part des capitaux étrangers est supérieure à 10 % dans le cas de la République tchèque et à 50 % dans celui de la Hongrie et de la Pologne. S'agissant de la Pologne, seules les entreprises de plus de 9 salariés sont prises en compte à partir de 1999.
2. La valeur ajoutée par travailleur à prix courants dans le secteur manufacturier, pour chaque pays, a été convertie en dollars au moyen d'un ratio conversion (ratio de la valeur unitaire implicite dans le secteur manufacturier) qui est le produit du ratio [monnaie locale/deutschemark] en 1996 et du ratio [deutschemark/dollar] pour l'Allemagne occidentale en 1987.

Source : Banque nationale tchèque ; Banque nationale de Hongrie ; *Comptes nationaux et Statistiques de la population active de l'OCDE* ; base de données sur l'industrie de l'ICOP ([www.eco.rug.nl/GGDC/icop.html](http://www.eco.rug.nl/GGDC/icop.html)) ; Bureau of Economic Analysis, ministère du Commerce des États-Unis.

infrastructures de transport routier se fonde sur des plans élaborés avant l'apparition d'un chômage élevé, ce qui se traduit par une aggravation des goulots d'étranglement qui s'opposent aux flux d'investissement dans les régions structurellement les plus désavantagées. Enfin, et ce n'est pas là le moindre sujet de mécontentement, les entreprises étrangères se plaignent de l'excès de bureaucratie, qui va de l'impossibilité d'obtenir rapidement des visas pour leurs cadres dirigeants au refus des autorités d'accepter les permis de conduire de pays tels que le Canada, le Japon ou les États-Unis. Si les autorités pouvaient remédier à ces défaillances, les apports d'investissement pour des projets entièrement nouveaux ou des investissements dans des installations existantes augmenteraient sans doute rapidement.

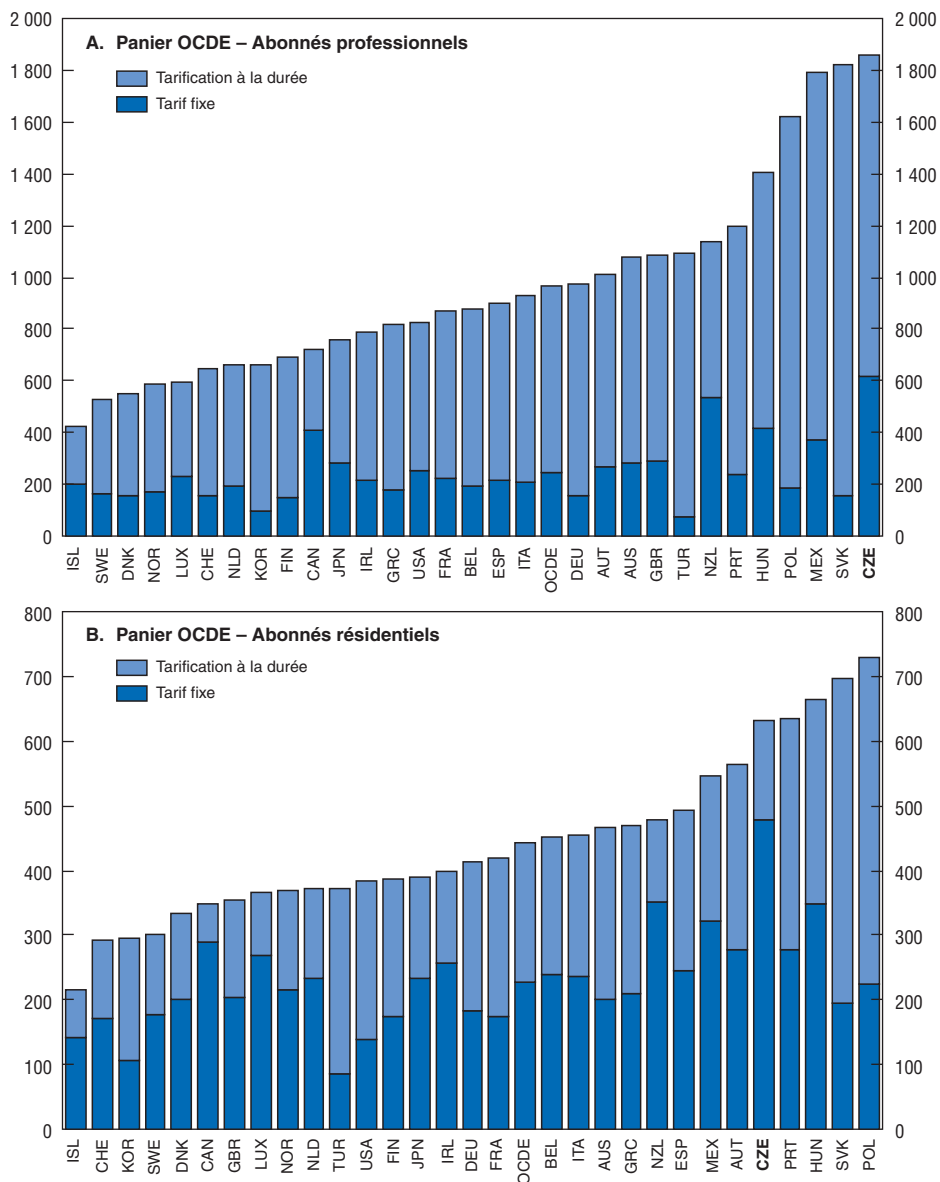
### **Industries de réseaux**

La stratégie de croissance retenue par l'administration reconnaît que la privatisation et la libéralisation des industries de réseaux constituent une condition préalable importante au succès du processus de modernisation. Le gouvernement a cédé des participations substantielles dans les industries de réseaux à des investisseurs étrangers et a mis sur pied des autorités de régulation indépendantes dans les secteurs des télécommunications et de l'énergie. En dépit de ces avancées notables, les avantages escomptés ne se sont pas totalement concrétisés jusqu'à présent. Si l'expansion des investissements directs de l'étranger dans le contexte des privatisations ou de la création d'entreprises totalement nouvelles est une condition nécessaire pour améliorer sensiblement la performance économique, elle n'est pas toujours suffisante. En particulier, les opérateurs en position dominante sont confrontés à de nouvelles autorités de régulation indépendantes, mais inexpérimentées<sup>108</sup>. De ce fait, les prix risquent de rester excessifs et de nuire à la compétitivité des entreprises et au bien-être des consommateurs pendant plusieurs années encore.

#### *Télécommunications*

Les tarifs de télécommunications applicables aux entreprises en République tchèque sont les plus élevés de la zone OCDE (Partie A, graphique 28) ; c'est là manifestement un sérieux handicap pour un pays qui s'est lancé dans un processus de rattrapage. Les tarifs applicables aux particuliers sont eux aussi parmi les plus élevés de la zone OCDE. La mise en place d'un système de sélection de l'opérateur pour chaque communication en juillet 2002, ainsi que la possibilité de présélection de l'opérateur et la portabilité du numéro à partir de janvier 2003, n'ont pas encore eu le temps d'influer sur les prix, mais devraient commencer à faire sentir leurs effets au second semestre de 2003 si l'autorité de régulation (Office tchèque des télécommunications, CTU) veille à l'instauration de procédures de mise en œuvre efficaces. La législation en vigueur dans le domaine des

Graphique 28. **Tarifs des télécommunications<sup>1</sup>**  
Dollars, PPA



1. En mai 2002. À l'exclusion des appels vers les réseaux mobiles et des appels internationaux. Hors TVA pour les abonnés professionnels. TVA incluse pour les abonnés résidentiels.

Source : OCDE.

télécommunications ne donne pas à l'autorité de régulation les pouvoirs nécessaires pour agir de façon indépendante. Un problème particulier tient à la dépendance financière du CTU vis-à-vis du gouvernement, qui contrôle son financement dans le cadre du budget de l'État et l'oblige à recruter et rémunérer son personnel conformément aux règles en vigueur dans la fonction publique. Ainsi, le CTU ne peut pas recruter de professionnels de haut niveau, car il est dans l'impossibilité de leur offrir des salaires compétitifs, contrairement aux entreprises qui occupent une position dominante sur le marché<sup>109</sup>. Abstraction faite de ce problème important, auquel il conviendrait de remédier, les autorités ont décidé de revoir la loi sur les télécommunications en 2003, dans le but de forcer *Český Telecom*, appartenant en partie à des capitaux privés, à louer à des conditions raisonnables la boucle locale à ses concurrents. Cette mesure législative va certes dans le bon sens, mais les recommandations formulées précédemment restent pertinentes car seul une autorité totalement indépendante pourra commencer à jouer un rôle plus actif en imposant des règles qui favorisent la concurrence et réduisent les rentes de monopole.

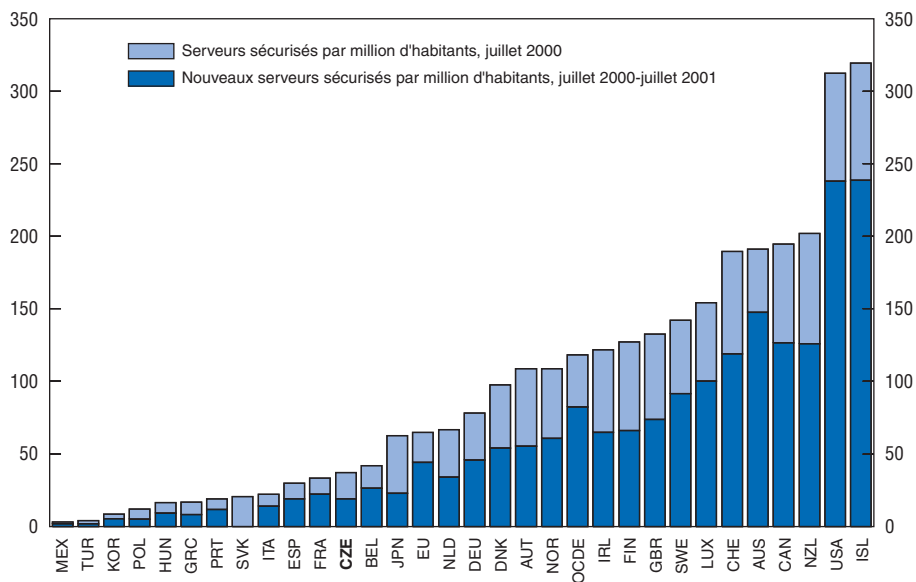
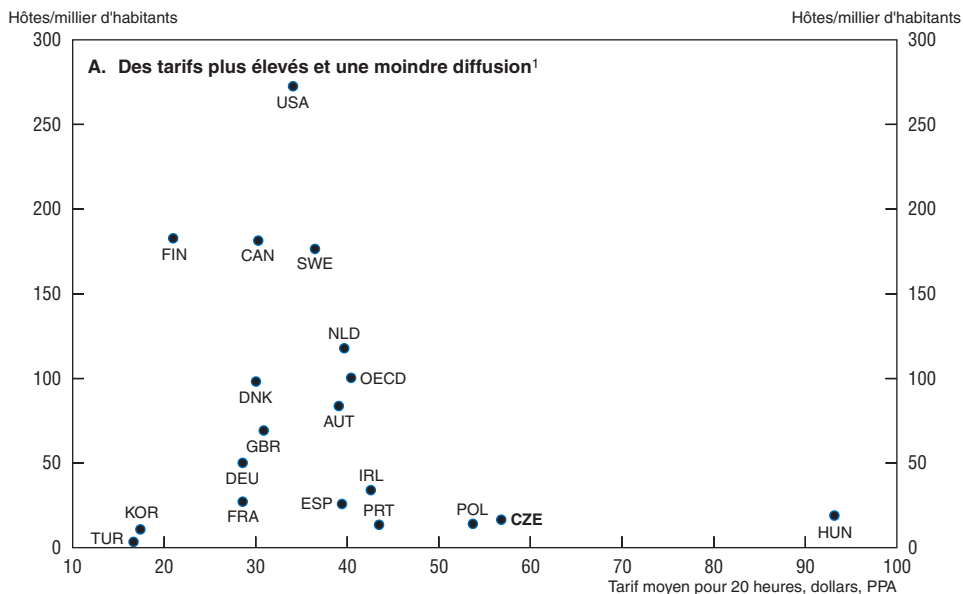
En termes de coûts d'accès et de taux de pénétration de l'Internet, la République tchèque reste dans une position médiocre, bien que la densité de serveurs sécurisés adaptés au commerce électronique soit supérieure à celle que l'on observe dans les autres économies en transition ou dans certains pays de l'UE (graphique 29). Étant donné le coût relativement élevé de l'accès à l'Internet, l'adoption d'un modèle de tarification assurant des appels illimités à tous les abonnés constituerait un pas important dans la bonne direction. Comme les fournisseurs de services Internet tchèques doivent payer à l'opérateur historique des redevances d'interconnexion fondées sur la durée, ils ne peuvent pas offrir d'accès illimité à l'Internet à des tarifs abordables. Certaines autorités de régulation européennes (au Royaume-Uni, par exemple) ont institué pour les fournisseurs de services une option forfaitaire d'interconnexion à l'Internet, qui leur permet d'offrir des abonnements illimités.

### Énergie

Le gouvernement a imposé une intégration verticale dans les secteurs du gaz naturel et de l'électricité, en dépit de sérieuses mises en garde de la part de l'OCDE et de l'AIE. Ayant en fait remis sur pied un secteur du gaz intégré en 2001, le gouvernement a cédé à la société allemande RWE ses participations majoritaires dans la société de transport *Transgas* et six distributeurs régionaux, ainsi que d'importantes participations minoritaires dans les deux autres distributeurs, pour un montant de 4.1 milliards d'euros. Ces cessions ont abouti à la création d'un quasi-monopole partiellement intégré détenant un pouvoir de marché considérable. En outre, un contrat prévoyant le rachat de cinq distributeurs régionaux par l'entreprise d'État en position dominante EZ (Compagnie tchèque d'électricité) a



Graphique 29. Tarifs d'accès à l'Internet et hôtes Internet  
2001



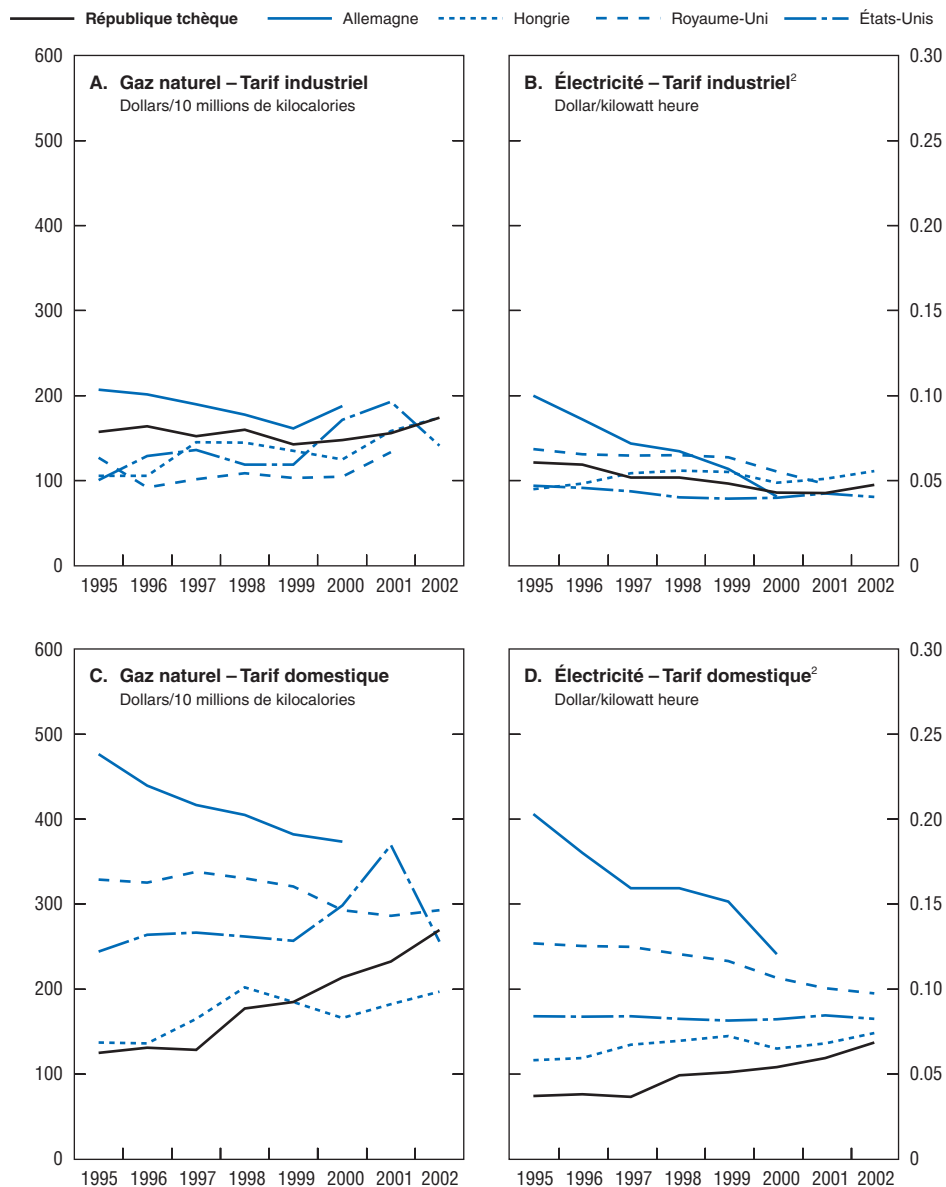
1. TVA incluse ; tarifs dégressifs à la durée pris en compte ; heures de pointe et heures creuses.  
Source : Netsizer ([www.netsizer.com](http://www.netsizer.com)) ; OCDE.

été signé en juin 2002. Simultanément, EZ a cédé à l'État les deux tiers de sa participation dans le réseau de transport haute tension<sup>110</sup>. Cette séparation partielle du réseau est une bonne chose, à condition qu'elle soit gérée de façon neutre<sup>111</sup>. Alors que le regroupement de *Transgas* avec les distributeurs régionaux a été justifié par la nécessité de maximiser les recettes tirées des privatisations, les autorités font valoir que dans le cas de l'électricité, il est souhaitable de créer une entreprise nationale forte capable de soutenir la concurrence sur le marché de l'Union européenne. Le bureau de la concurrence a approuvé la privatisation du secteur du gaz avec de légères modifications, obligeant RWE à céder sa participation dans la plus grande installation de stockage. Le bureau de la concurrence a exprimé de sérieuses réserves à propos de l'intégration verticale du secteur de l'électricité et a ouvert une enquête qui a abouti, fin décembre 2002, à une décision approuvant la reprise des distributeurs régionaux d'électricité mentionnés ci-dessus mais stipulant que le producteur d'électricité contrôlé par l'État doit céder ses participations dans quatre des huit distributeurs régionaux dans un délai d'un an, avant de se retirer complètement de la société qui exploite le réseau électrique. Malgré cela, la Compagnie tchèque d'électricité partiellement réintégrée conservera probablement une position dominante, étant donné sa capacité démontrée à réduire les prix de gros, qui constitue une menace pour les producteurs d'électricité indépendants.

Les fusions verticales décrites ci-dessus risquent de réduire la concurrence sur les marchés de l'énergie du pays, malgré leur libéralisation progressive. Cela se traduirait au bout du compte par des prix excessifs pour les entreprises et les particuliers, malgré quelques réductions à court terme. Sur le marché du gaz, ces réductions reflètent une adaptation tardive à la baisse des prix pétroliers sur le marché mondial et des prix intérieurs du charbon<sup>112</sup>, tandis que sur le marché de l'électricité, l'opérateur en position dominante a indiqué qu'il était en mesure de réduire les prix pour l'utilisateur final dans une proportion allant jusqu'à 10 pour cent, à condition que le rachat des distributeurs régionaux soit approuvé par le bureau de la concurrence<sup>113</sup>. Les prix intérieurs nominaux se situent déjà à des niveaux comparables à ceux des pays de l'OCDE avancés (graphique 30). En outre, comme les prix sont comparables mais que l'intensité énergétique est beaucoup plus élevée (1.6 fois la moyenne des pays européens membres de l'AIE), les coûts énergétiques sont relativement élevés, ce qui réduit la compétitivité. Malheureusement, l'amélioration du rendement énergétique n'est toujours jugée prioritaire par le gouvernement, malgré les besoins de la population et des entreprises (AIE, 2001). Il y aurait lieu de mettre en œuvre le Plan pour l'amélioration du rendement énergétique adopté en 1999 en y affectant des ressources suffisantes.

L'ouverture du marché de l'électricité s'est faite progressivement, le nombre d'entreprises pouvant choisir leur fournisseur étant passé de 62 en 2001 à 300 en 2002. D'après des données préliminaires, les entreprises éligibles obtiennent des rabais de 10 pour cent en moyenne sur les prix réglementés. Le marché devrait être complètement ouvert d'ici à 2006 pour les entreprises et les ménages.

Graphique 30. Prix de l'énergie<sup>1</sup>



1. 2002 : premier trimestre.

2. Tarifs de l'électricité hors taxes.

Source : AIE, *Energy Prices and Taxes*, 2002.

L'ouverture du marché du gaz naturel se fera quant à elle à un rythme beaucoup plus lent, un tiers du marché devant être libéralisé d'ici à 2006. Dans le secteur du gaz comme dans celui de l'électricité, le rythme d'ouverture du marché semble désormais dépendre des normes minimales fixées par l'Union européenne et non de la nécessité d'améliorer la compétitivité de l'économie tchèque. L'Agence de régulation de l'énergie (ERÚ) n'a guère de pouvoirs et se heurte aux mêmes contraintes que l'autorité de régulation des télécommunications, évoquées plus haut. Néanmoins, l'ERÚ a imposé, au cours de ses deux premières années d'existence, des ajustements de prix qui ont mis un terme aux subventions croisées entre les différentes catégories de consommateurs – entreprises et ménages – sans toutefois les éliminer à l'intérieur de ces catégories ; par exemple, le chauffage des locaux continue d'être financé dans une proportion non négligeable par d'autres catégories tarifaires<sup>14</sup>. Un réaligement plus conséquent de la structure des prix relatifs permettrait d'améliorer l'affectation des ressources.

### **Marchés financiers**

Les principales évolutions des indicateurs du marché financier sont résumées au tableau 22. À la suite du processus d'assainissement de ces dernières années, la concurrence devrait s'intensifier dans les banques commerciales et conduire au bout du compte à une amélioration des conditions d'emprunt et des services aux entreprises de toutes tailles. Le risque d'une nouvelle crise bancaire majeure semble éloigné, compte tenu de la nouvelle structure de propriété (95 pour cent des actifs bancaires appartiennent aujourd'hui à l'étranger) et des progrès importants accomplis dans le domaine de la surveillance bancaire. Toutes les banques ont maintenu un ratio de solvabilité supérieur à 8 pour cent et la plupart d'entre elles ont amélioré leur rentabilité. La situation sur le marché des capitaux est moins prometteuse. Suite au durcissement de la surveillance et à l'imposition de nouvelles normes, la majorité des entreprises a dû être décotée, ce qui a laissé des centaines de milliers de petits actionnaires munis de titres pratiquement sans valeur. D'ailleurs, et ce n'est pas surprenant, les investissements très peu risqués en titres d'État dans les organismes de retraite et les compagnies d'assurance-vie sont devenus beaucoup plus populaires que les investissements en actions.

### **Secteur bancaire**

Les prises de contrôle des grandes banques commerciales d'État par des groupes financiers autrichiens, belges et français se sont traduites par un comportement plus prudent et, ultérieurement, par un durcissement du crédit pour les entreprises à capitaux nationaux. L'amélioration de la qualité des crédits commerciaux est tout à fait tangible, la part des créances improductives ayant fortement baissé (tableau 23). Les crédits à la consommation, et notamment les crédits

Tableau 22. **Marchés financiers**

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 (T1 et T2)
	Pourcentage							
<b>Taille du secteur</b>								
Emploi dans le secteur/ emploi total	1.9	1.9	2.0	2.1	2.1	2.1	2.2	2.0
Actifs financiers <sup>1</sup> /PIB <sup>2</sup>	128.8	124.2	128.8	120.7	121.3	125.2	115.9	114.1
Capitalisation boursière/PIB <sup>3</sup>	34.1	33.8	28.7	21.8	24.4	21.6	15.7	20.5
<b>Structure des flux financiers</b>								
Crédits au secteur non financier (en pourcentage de l'actif bancaire total) <sup>4</sup>								
À court terme	16.6	17.6	15.9	13.8	12.8	10.4	8.3	7.7
À long terme	20.3	20.9	20.5	18.1	17.0	14.9	10.4	10.1
<b>Internationalisation des marchés</b>								
Crédits consentis par des banques étrangères ou leurs succursales <sup>5</sup> /montant total des crédits <sup>1</sup>								
	10.7	13.3	16.9	20.4	35.6	63.5	94.8	94.5
Crédits en devises/montant total des crédits <sup>1</sup>								
	13.4	15.4	20.5	22.4	23.5	21.8	19.4	15.8
<b>Indice de la Bourse de Prague<sup>1</sup></b>								
PX-50	450	530	521	5 avril 1994 = 1 000				
				440	455	552	411	432

1. En fin de période.

2. Ratio de l'actif bancaire total au PIB.

3. Actions seulement.

4. Crédits en couronnes tchèques seulement, sauf à partir de 1999 où tous les crédits sont pris en compte (Secteur S11).

5. Banques détenues à plus de 50 pour cent par des intérêts étrangers.

Source : Banque nationale tchèque, Office statistique tchèque, Bourse de Prague, *Statistiques de la population active de l'OCDE*.

Tableau 23. **Banques : principaux indicateurs**<sup>1</sup>

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002 <sup>4</sup>
Milliards de couronnes									
<b>Actifs bancaires totaux</b>	1 215.9	1 469.8	1 704.2	1 949.0	2 046.4	2 110.8	2 255.3	2 500.3	2 512.4
<b>Crédits bancaires totaux (bruts)</b>	619.7	710.7	816.6	944.3	963.8	890.6	863.9	974.9	930.8
Réserves et provisions totales		85.6	82.7	102.9	109.5	105.7	79.3	79.2	70.2
Bénéfices des banques <sup>2</sup>	5.6	10.1	12.3	-1.4	-7.2	-5.6	14.4	17.0	26.5
Milliards de couronnes									
<b>Composition de l'actif des banques</b>	49.6	44.7	44.4	44.3	42.8	38.3	35.9	36.9	35.1
Crédits totaux	11.2	11.0	10.1	4.9	4.9	7.6	10.0	11.9	12.8
Titres à court terme	8.1	10.7	11.3	7.8	7.3	7.2	6.3	6.5	5.6
Titres en stock et à la vente	0.4	0.7	0.5	2.9	2.8	2.7	7.2	6.5	6.6
Participations immobilières et titres conservés jusqu'à échéance	30.7	33.0	33.7	40.2	42.1	44.2	40.7	38.3	39.8
Autres éléments d'actif									
<b>Ventilation des crédits en fonction de leur qualité<sup>2</sup></b>									
Normaux		67.0	71.9	73.3	73.6	67.9	70.2	78.5	82.8
Classifiés		33.0	28.1	26.7	26.4	32.1	29.8	21.5	17.2
À surveiller		7.3	6.7	6.2	6.0	10.2	9.9	7.8	7.6
Qualité inférieure à la norme		4.9	3.0	2.7	3.4	4.3	6.4	3.3	2.8
Douteux		3.9	2.8	2.9	3.6	4.2	3.2	3.0	2.1
Perte		16.9	15.6	14.9	13.4	13.4	10.4	7.4	4.7
<b>Ventilation des crédits en fonction de leur durée<sup>3</sup></b>									
Court terme				42.0	41.3	38.6	36.5	33.9	28.4
Moyen terme				24.2	23.1	23.5	21.3	21.6	24.3
Long terme				33.8	35.6	37.9	42.2	44.5	47.3
Pourcentage									
<i>Pour mémoire :</i>									
Réserves et provisions totales/actifs totaux		5.8	4.9	5.3	5.4	5.0	3.5	3.2	2.8
Réserves et provisions totales/prêts classifiés <sup>2</sup>		34.8	34.4	39.4	42.5	36.3	30.8	37.7	43.8
Prêts improductifs/prêts classifiés <sup>2</sup>		51.2	55.5	55.8	50.5	41.6	34.8	34.2	27.3

1. Les données se rapportent à la fin de l'année et concernent les banques ayant une licence en cours de validité au 30 septembre 2002.

2. Hors crédit à l'organisme de recouvrement.

3. Les données concernent les banques ayant une licence à la fin de l'année considérée, y compris la Banque nationale tchèque.

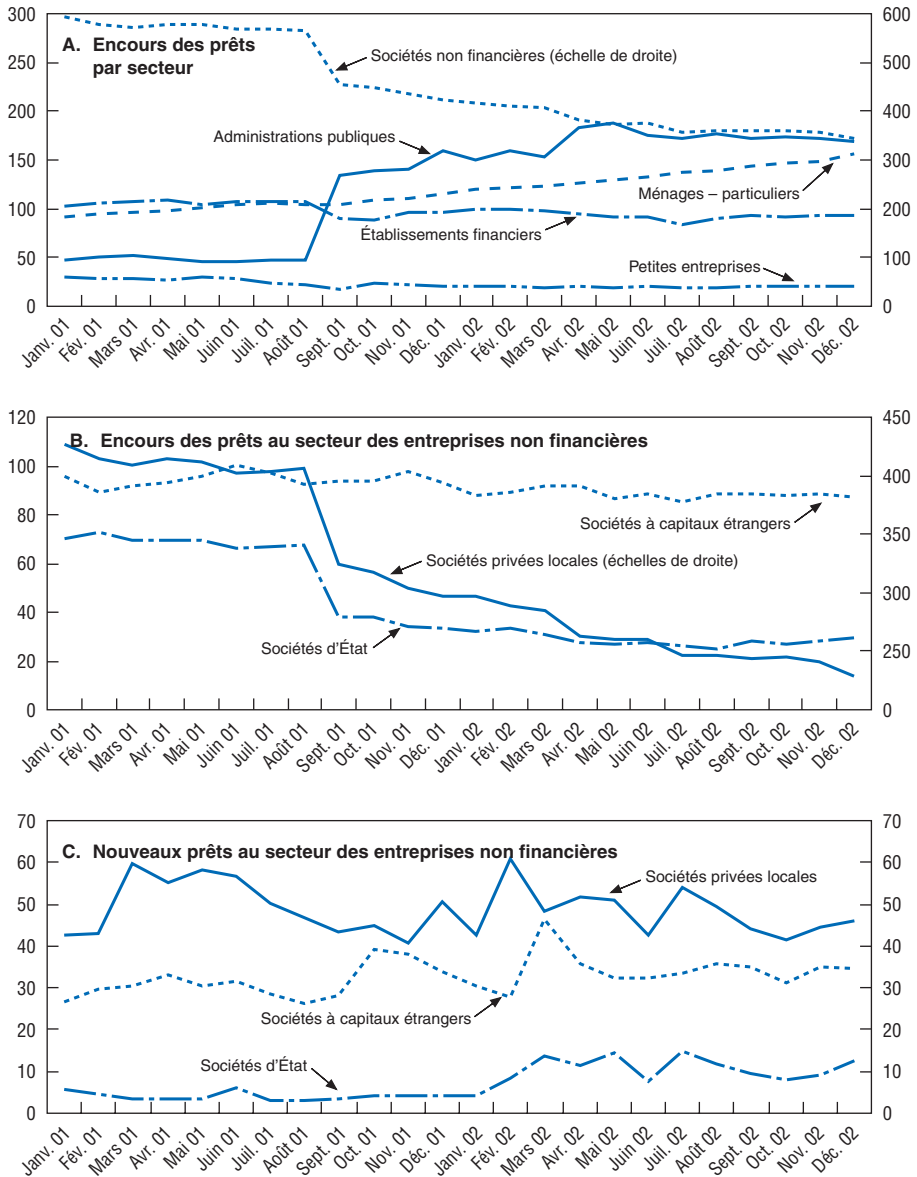
4. Données au 30 septembre 2002.

Source : Banque nationale tchèque.

hypothécaires subventionnés ont connu un essor rapide. La part de l'ensemble des crédits à long terme a continué d'augmenter (tableau 22), en dépit d'une tendance opposée dans le secteur des entreprises non financières. Toutefois, les entreprises non financières dynamiques, généralement à capitaux étrangers, ont bénéficié d'un accès facile au financement depuis plusieurs années, soit auprès de banques résidentes soit grâce à des flux de capitaux transfrontaliers sous forme d'IDE, de prêts interentreprises et de prêts directs par des banques non résidentes<sup>115</sup>. En revanche, les entreprises locales privées n'ont en général qu'un accès limité au financement extérieur. Selon une enquête récente effectuée auprès des dirigeants de ces entreprises, environ trois quarts des investissements sont désormais financés par les bénéfices non distribués, la part des crédits bancaires étant tombée à moins d'un cinquième du total<sup>116</sup>. Comme dans tous les pays de l'OCDE, la majorité des entreprises locales se situent dans la catégorie des petites et moyennes entreprises et ne sont pas à même de tirer parti des généreuses incitations à l'investissement réservées aux grands projets. Contrairement à leurs homologues hongroises, les entreprises tchèques doivent payer des impôts élevés sur leurs bénéfices, ce qui accroît l'importance du financement extérieur.

La part du secteur des entreprises non financières dans le crédit total s'est inscrite en baisse ces dernières années alors que celles des ménages et des pouvoirs publics ont fortement augmenté (graphique 31). La croissance rapide du crédit à la consommation est apparemment une évolution naturelle dans une économie en phase de rattrapage, mais la forte augmentation du volume des prêts au secteur public témoigne d'un accroissement malsain d'endettement public. L'effet d'éviction qui en résulte risque de nuire à l'expansion de l'investissement si les autorités ne prennent des mesures d'assainissement budgétaire plus résolues que jusqu'à maintenant. Néanmoins, le financement des petites et moyennes entreprises (PME) devrait progressivement s'améliorer, les banques privatisées commençant à faire concurrence aux établissements en place. La création d'un nouveau registre des prêts, géré par la banque centrale, au premier semestre 2002 est importante à cet égard, parce qu'elle devrait permettre aux banques d'écarter plus rapidement les mauvais risques de crédit. On verra au graphique 31 que les entreprises à capitaux nationaux sont de moins en moins présentes dans le crédit bancaire au secteur non financier. Un programme de financement avec l'aide de l'État est proposé aux PME, mais les montants en sont relativement modestes et n'ont guère de chances d'avoir un effet sensible. De même, les montants accordés par les institutions financières internationales pour le financement des PME sont faibles, alors que la charge administrative qui en découle dépasse les capacités de la plupart des petites entreprises. Les petites entreprises bénéficient cependant d'un certain laxisme au niveau de l'application de diverses règles. Contrairement au secteur des petites entreprises, les entreprises de taille moyenne à capitaux nationaux se trouvent dans la situation la plus

Graphique 31. **Prêts bancaires au secteur des entreprises non financières**  
Millions de couronnes



Source : Banque nationale tchèque (base de données ARAD, [http://wdb.cnb.cz/cnbeng/docs/ARADY/HTML/index\\_en.htm](http://wdb.cnb.cz/cnbeng/docs/ARADY/HTML/index_en.htm)).



difficile en ce qui concerne le financement de leurs investissements parce qu'elles ne peuvent guère dégager des ressources internes en échappant au fisc, à la protection environnementale ou aux règles du code du travail. De ce fait, la meilleure contribution au financement des entreprises viables de taille moyenne serait de ramener le taux de l'impôt sur les sociétés, qui est actuellement de 31 pour cent, aux niveaux observés en Hongrie (18 pour cent) ou en Irlande (12 pour cent).

Même s'il est peu probable qu'une nouvelle crise se produise dans le secteur bancaire, un certain nombre de risques mériteraient d'être pris en compte par les autorités. *Union banka*, dernière banque de taille moyenne à capitaux nationaux, et le groupe financier qui lui est associé semblent représenter la dernière entité non rentable du secteur bancaire tchèque. *Union banka* n'ayant pas réussi à trouver un investisseur stratégique, elle est devenue une cible pour Invesmart, petit groupe italien peu connu. Les autorités responsables de la réglementation à la Banque nationale tchèque ont autorisé ce rachat fin octobre 2002. La nouvelle direction de *Union banka* a ensuite commencé à négocier avec le gouvernement une opération de renflouement<sup>117</sup>. À l'évidence, la situation financière du groupe *Union* mérite d'être attentivement suivie par le département de la surveillance bancaire de la Banque nationale.

Le secteur des coopératives de crédit est une autre source potentielle de faiblesse, en dépit de son assainissement récent et d'une grande amélioration de la surveillance exercée par l'Autorité de surveillance des coopératives de crédit, qui relève du ministère des Finances. Néanmoins, les réglementations régissant la création et le fonctionnement des coopératives de crédit restent insuffisantes. Le capital minimum exigé pour créer une coopérative de crédit, qui n'est toujours que de 0.5 million de couronnes (environ 16 000 dollars), devrait être considérablement relevé. Le Conseil des ministres a approuvé en octobre 2002 un amendement prévoyant de multiplier ce seuil par 64 pour le porter à 32 millions de couronnes (1 million de dollars), mais ce louable projet n'a pas encore été adopté par le Parlement. Même un relèvement à ce niveau encore relativement faible risquera de poser de sérieux problèmes pour une partie des 47 coopératives de crédit qui exercent actuellement leurs activités sans être soumises à aucune restriction<sup>118</sup>. Étant donné les points communs entre les coopératives de crédit et les banques, la recommandation de la dernière *Étude*, préconisant de transférer les compétences en matière de surveillance à la Banque centrale, reste pertinente.

### **Les marchés de capitaux et le gouvernement d'entreprise**

Des progrès ont été accomplis dans le domaine fondamental du gouvernement d'entreprise. La Commission des valeurs mobilières (KCP) a publié son propre code de gouvernance fondé sur les principes de l'OCDE en 2001 et a recommandé son adoption par toutes les sociétés cotées<sup>119</sup>. La KCP s'attend à ce

que la plupart des sociétés cotées soient à même d'appliquer entièrement le code d'ici quelques années. Étant donné l'importance des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise pour l'admission à la cote et la solidité des performances des entreprises, les autorités pourraient encourager une adoption plus rapide de pratiques modernes de gouvernement d'entreprise, encore qu'elles ne puissent pas dicter totalement leur conduite aux entreprises. Une enquête récente de Ernst & Young révèle qu'une large majorité des dirigeants d'entreprises tchèques ne connaissent même pas l'expression «gouvernement d'entreprise». Le nombre de titres de sociétés négociés à la bourse de Prague a encore baissé, un certain nombre de grandes entreprises ayant été décotées suite à des reprises par des investisseurs stratégiques. En conséquence, sept grands émetteurs représentent environ les trois quarts de la capitalisation boursière. Compte tenu de la fonte des actions négociables et de l'accroissement de l'endettement public, la bourse devient essentiellement un plateau de négoce pour les obligations d'État.

Quelle est l'importance des reprises ou des fusions dans le processus de restructuration ? Le secteur des entreprises a connu une vague de reprises au milieu des années 90 juste après la privatisation par coupons<sup>120</sup>, la plupart des reprises étant tout à fait inamicales et impliquant même des activités illicites. L'introduction de règles strictes applicables aux émetteurs de titres en 2001 a considérablement réduit le nombre d'émissions admises à la cote. C'est ainsi que 458 titres non liquides ont été supprimés du système RM-S chargé d'organiser le marché hors cote et que 18 autres l'ont été de la bourse de Prague ; 360 autres émissions ont été exclues par décision des entreprises concernées ou en raison de fusions et de liquidations. Ce processus s'est poursuivi au premier semestre de 2002, au cours duquel 16 titres ont été radiés de la bourse et 155 du système RM-S. Une vague plus productive d'OPA s'est produite à la fin des années 90, les sociétés multinationales étant attirées par l'économie tchèque. Toutefois, ces OPA se sont également traduites par des radiations de la cote, les nouveaux propriétaires faisant l'acquisition d'à peu près toutes les actions des sociétés visées. En outre, les restrictions s'appliquant au flottement libre pour le placement des émissions restantes en bourse et sur le marché RM-S impliquent qu'il n'y a guère de possibilités de reprise par la bourse. Toutefois, comme l'Agence de consolidation continue à céder des titres de créance de sociétés vulnérables, le nombre d'OPA pourrait rapidement s'accroître à mesure que les opportunités se présentent de procéder à des échanges de titres de créance contre des actions.

La Commission des valeurs mobilières a récemment décidé d'avoir recours à l'assistance technique des fonds de l'UE au titre du programme Phare pour permettre à ses salariés d'améliorer leurs compétences en se formant auprès de responsables expérimentés de la réglementation venant d'Europe occidentale. Quatre sociétés de courtage ont fait faillite en 2001 ; outre qu'elles ne respectaient pas les règles d'évaluation et de gestion des risques et des liquidités, elles ont peut-être aussi été le théâtre d'actes délictueux<sup>121</sup>. Par ailleurs, la proportion de délits d'initié

s'est inscrite en baisse, mais elle semble être restée élevée par comparaison avec les marchés développés<sup>122</sup>. Le renforcement de la surveillance, conjugué à l'adoption et à la mise en application de règles plus strictes en matière d'information financière, devrait alors accompagner une reprise progressive du marché d'actions. La Commission des valeurs mobilières devrait persister dans ses efforts d'encouragement de nouvelles inscriptions à la cote et d'investissement en actions, afin de contribuer à surmonter le désenchantement né de la privatisation par coupons. Certaines entreprises vulnérables pourraient revenir en bourse avec de nouveaux dirigeants et de nouvelles perspectives économiques. L'inscription à la cote permettrait aux investisseurs, notamment les investisseurs en capital risque, de récupérer et recycler leurs placements.

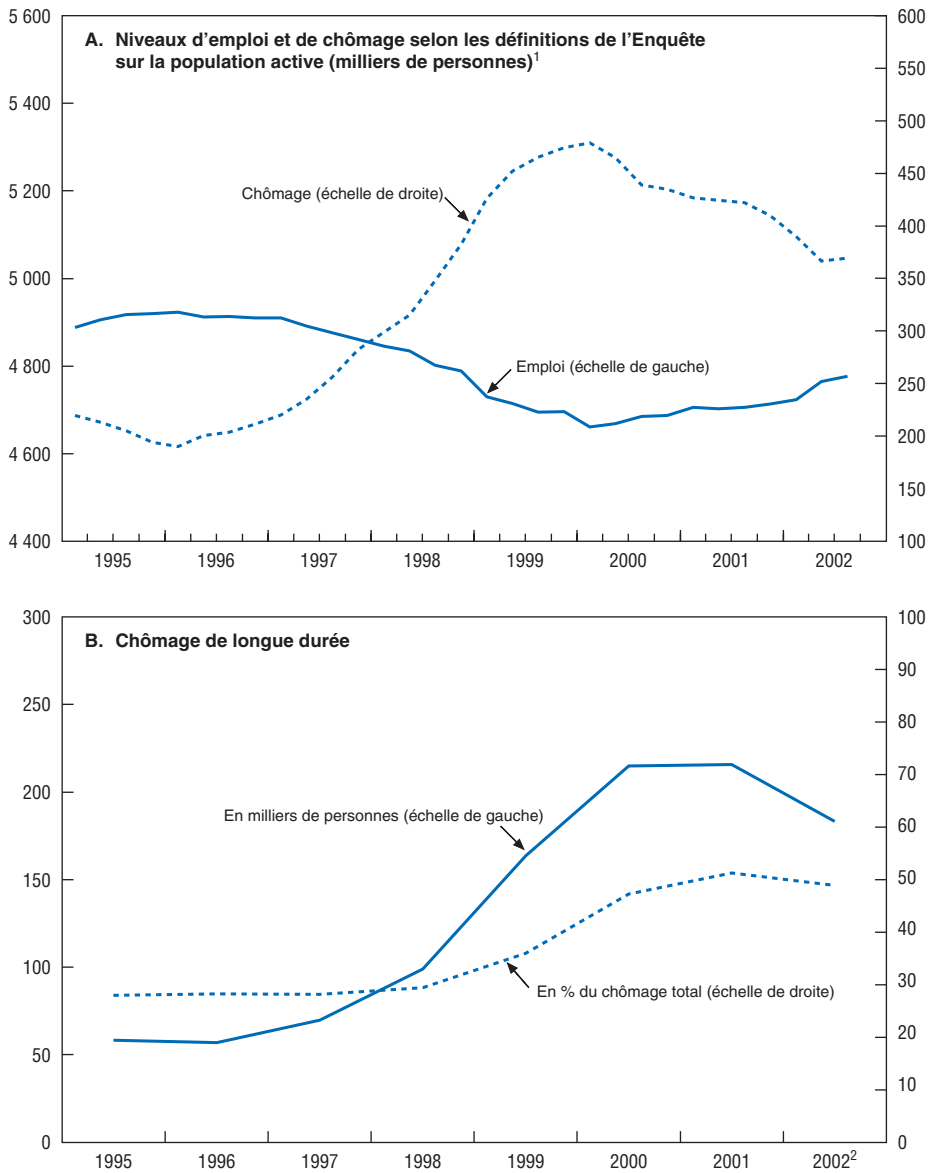
## Marchés du travail

### *Augmentation de l'emploi, baisse du chômage, stabilité de la population active*

Quelles sont les principales évolutions qui se sont produites sur le marché du travail depuis la dernière *Étude* ? Les enquêtes trimestrielles sur la population active révèlent que l'emploi a progressé depuis 2000, tandis que le chômage involontaire a reculé. La population active a continué de se contracter jusqu'en 2001, mais elle semble avoir légèrement augmenté en 2002. Ces évolutions sont représentées dans le graphique 32, qui montre également que le chômage *déclaré* a fortement augmenté depuis le second semestre de 2001, probablement en raison des licenciements qui se sont poursuivis dans le cadre des restructurations industrielles et du resserrement des conditions d'admission au bénéfice des prestations de préretraite, qui a sans doute incité un groupe de travailleurs âgés sans emploi à s'inscrire au chômage<sup>123</sup>. Simultanément, le chômage de longue durée *involontaire*, tel qu'il est mesuré par les enquêtes sur la population active, a diminué. L'emploi salarié, selon la définition de l'Enquête sur la population active, est resté stationnaire en 2002, tandis que l'emploi indépendant a fortement progressé. Les données concernant l'emploi pour le premier semestre de 2002 indiquent que l'emploi salarié dans les entreprises de 20 salariés ou plus a diminué de 1½ pour cent, alors qu'il a progressé de ½ pour cent dans les autres secteurs. À l'intérieur du secteur des entreprises, l'emploi a progressé dans les entreprises ayant fait l'objet d'investissements directs de l'étranger, par suite des privatisations et compte tenu de la plus grande rentabilité de ces entreprises.

C'est parmi les jeunes qui entrent pour la première fois sur le marché du travail que l'on observe les taux de chômage les plus élevés (Partie A, graphique 33). Comme dans les autres pays, le chômage est inversement proportionnel au niveau d'instruction. Le taux de chômage du groupe ayant le plus bas niveau d'instruction (niveau primaire ou études secondaires incomplètes) a fortement augmenté à la suite des restructurations industrielles, se maintenant au voisinage de 20 pour cent ces dernières années (Partie B). Le chômage élevé, supérieur à 10 pour cent,

Graphique 32. Niveaux et taux d'emploi et de chômage

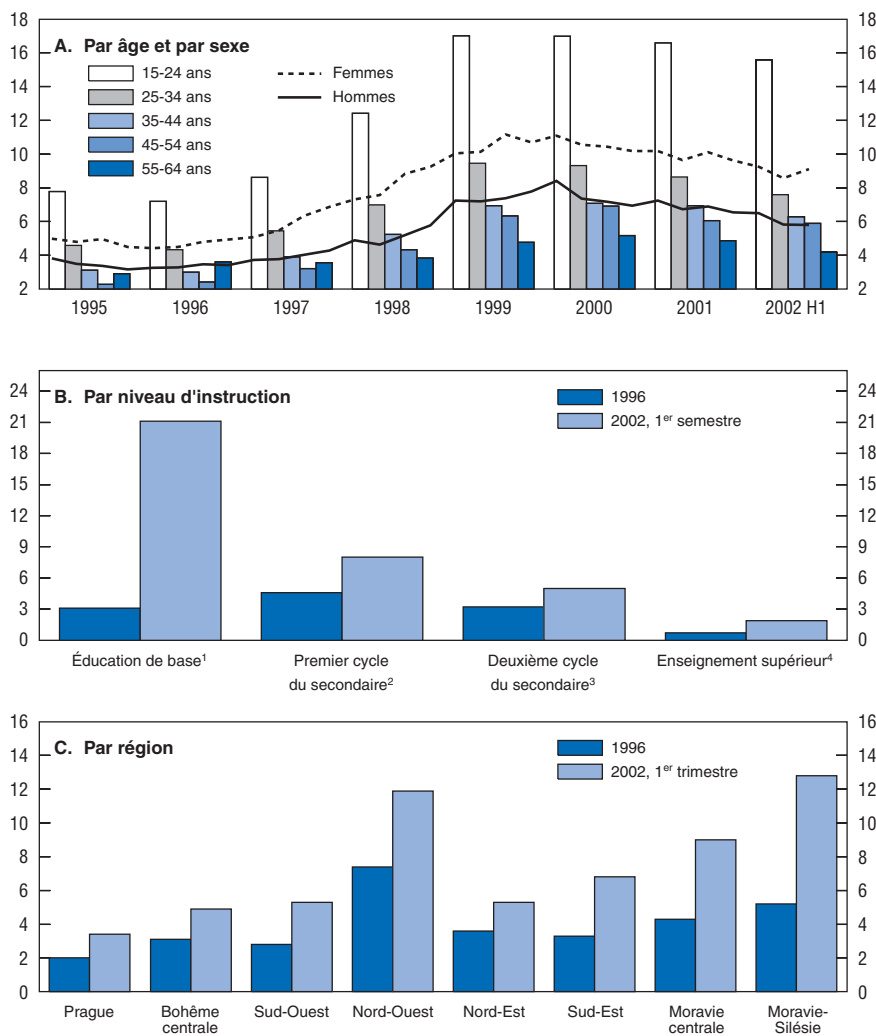


1. Chiffres corrigés des variations saisonnières par l'OCDE.

2. T3.

Source : Office statistique tchèque ; OCDE, *Principaux indicateurs économiques, Statistiques trimestrielles de la population active et Perspectives de l'emploi*.

Graphique 33. Taux de chômage par âge, sexe, niveau d'instruction et région  
Pourcentage



1. D'après la CITE 97, l'« éducation de base » correspond à l'enseignement primaire et au premier cycle du secondaire (9 années d'études en général).
2. Le « premier cycle du secondaire » correspond à l'enseignement professionnel dispensé à ce niveau, d'une durée maximum de 3 ans, et qui n'est sanctionné par aucun diplôme reconnu par le marché du travail ou permettant de suivre des études post-secondaires qui ne font pas partie de l'enseignement supérieur.
3. Le « deuxième cycle du secondaire » correspond à l'enseignement secondaire général ou technique sanctionné par un diplôme de fin d'études.
4. L'« enseignement supérieur » désigne l'enseignement dispensé dans les collèges et universités, conduisant à la licence, à la maîtrise et à des diplômes scientifiques.

Source : Office statistique tchèque ; OCDE, *Statistiques de la population active*.

reste un grave problème dans deux régions dominées par des industries en déclin, à savoir les industries extractives (nord-ouest de la Bohême) et la métallurgie (Moravie-Silésie). C'est ensuite en Moravie centrale et en Bohême orientale, où les activités manufacturières et agricoles traditionnelles se sont très fortement contractées ces dernières années, que l'on observe les taux de chômage les plus élevés. Les quatre autres régions semblent proches du plein emploi (Partie C). Les actions à mener sur le marché du travail devront viser à stimuler l'offre et la demande de main-d'œuvre.

### Questions relatives à l'offre de main-d'œuvre

Bien que le taux d'activité reste élevé, le système de protection sociale et le coin fiscal important sur les revenus du travail n'incitent guère à exercer une activité. Face à cette situation, les autorités ont pris un certain nombre de mesures. Premièrement, le gouvernement a essayé d'améliorer l'employabilité des travailleurs dont l'emploi est supprimé en intégrant davantage les aides à la formation dans les programmes d'incitation en faveur de l'IDE, tout en ayant moins recours à des mesures actives traditionnelles lorsque le nombre de nouveaux participants a diminué (tableau 24). Deuxièmement, les nouvelles règles adoptées en juillet 2001 en ce qui concerne les prestations de retraite ont rendu

Tableau 24. **Bénéficiaires de prestations sociales en fonction du dispositif<sup>1</sup>**

	1998	1999	2000	2001	2002
En pourcentage de la population en âge de travailler					
<b>Assurance chômage</b>	<b>2.1</b>	<b>2.7</b>	<b>2.5</b>	<b>2.2</b>	<b>2.6</b>
<b>Invalidité</b>	<b>7.4</b>	<b>7.4</b>	<b>7.4</b>	<b>7.4</b>	<b>7.6</b>
Totale	5.5	5.3	5.3	5.2	5.2
Partielle	2.0	2.0	2.1	2.2	2.3
<b>Préretraite</b>	<b>1.2</b>	<b>1.8</b>	<b>2.5</b>	<b>3.0</b>	<b>3.1</b>
Prestations définitivement réduites	0.9	1.6	2.2	2.8	2.9
Prestations temporairement réduites	0.2	0.2	0.3	0.2	0.2
<b>Programmes actifs du marché du travail<sup>2</sup></b>	<b>0.7</b>	<b>0.9</b>	<b>1.3</b>	<b>1.2</b>	<b>0.8</b>
<b>Total</b>	<b>11.4</b>	<b>12.8</b>	<b>13.6</b>	<b>13.8</b>	<b>14.1</b>

1. Ne sont pas prises en compte les personnes bénéficiant de prestations d'aide sociale.

2. Nouveaux bénéficiaires des services publics de l'emploi, de programmes de formation, de mesures en faveur des jeunes, d'emplois pour handicapés et d'emplois subventionnés.

Source : Ministère du Travail et des Affaires sociales, Office statistique tchèque, OCDE.

la préretraite moins avantageuse en imposant des ajustements actuariels plus stricts<sup>124</sup>. Alors que les prestations de préretraite (principale raison de l'augmentation de la population inactive) représentaient 58 pour cent des nouvelles pensions de retraite en 2001, leur part a fortement diminué, tombant à 32 pour cent au premier semestre de 2002, tandis que le nombre total de bénéficiaires s'est stabilisé et semble devoir diminuer au cours des années à venir. Troisièmement, le gouvernement a continué d'augmenter le salaire minimum, faisant valoir que cela inciterait davantage les gens à travailler. Quatrièmement, le gouvernement a gelé en termes nominaux l'allocation de chômage de base (désignée sous le nom de niveau de vie minimum) depuis octobre 2001, ce qui l'a rendu moins avantageuse en termes réels. Cinquièmement, le ministre du Travail a annoncé une réforme qui aurait pour effet de réduire l'accès aux prestations de chômage et de protection sociale dans le cas des jeunes qui quittent le milieu scolaire et n'ont aucune expérience professionnelle antérieure ; ce groupe représente environ 11 pour cent des chômeurs. La réforme envisagée s'appuie sur l'idée qu'il serait préférable d'utiliser les ressources financières économisées sur ces prestations pour créer des emplois aidés<sup>125</sup>.

Les nouvelles mesures destinées à stimuler l'offre de main-d'œuvre ont-elles été efficaces ? Bien que le nombre de nouveaux pensionnés n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite ait diminué, il demeure important, ce qui donne à penser que les prestations de préretraite sont peut-être encore trop avantageuses. Les autorités devraient probablement envisager d'accroître à nouveau les facteurs d'ajustement. L'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires atteints d'une légère incapacité en 2002 porte à croire que certains travailleurs âgés ont eu recours aux pensions d'invalidité pour remplacer les pensions de préretraite (tableau 24). Un resserrement ou une plus stricte interprétation des règles d'accès en vigueur sont donc nécessaires. L'accroissement du nombre de chômeurs déclarés qui ne cherchent pas activement un emploi signifie qu'un groupe de plus en plus nombreux de travailleurs âgés ayant perdu leur emploi à la suite de restructurations industrielles préfèrent les allocations de chômage aux prestations de préretraite. Les taux de remplacement, pour les chômeurs de longue durée ayant des enfants à charge, étaient nettement supérieurs aux moyennes de l'OCDE en 2001, dernière année pour laquelle il est possible d'effectuer des comparaisons (tableau 25). En revanche, l'allocation de chômage qui est limitée à six mois ne semble pas excessive. L'indemnité de niveau de vie minimum versée aux adultes reste trop proche du salaire minimum, ce qui dissuade les chômeurs déclarés peu qualifiés de rechercher un emploi (tableau 26)<sup>126</sup>. Pour faire sortir les travailleurs marginaux de ce piège du chômage, il serait plus judicieux de transformer les indemnités de niveau de vie minimum en faveur des adultes isolés et les adultes qui n'ont pas d'enfant à charge en prestations liées à l'emploi. Dans le cas des familles monoparentales, la durée de versement des indemnités de niveau de vie minimum devrait être limitée à la durée de la scolarité obligatoire. Ensuite,

Tableau 25. Taux nets de remplacement pour les chômeurs<sup>1</sup>

	Premier mois d'indemnisation				60 <sup>e</sup> mois d'indemnisation			
	Personne seule		Couple, 2 enfants		Personne seule		Couple, 2 enfants	
	OM	2/3 OM	OM	2/3 OM	OM	2/3 OM	OM	2/3 OM
Allemagne	60	67	70	75	54	63	65	71
Australie	33	45	62	77	33	45	62	77
Autriche	60	61	76	82	55	58	72	78
Belgique	64	85	64	79	45	60	68	84
Canada	62	62	91	97	24	35	62	81
Corée	55	54	54	54	6	9	18	27
Danemark	63	89	73	95	60	85	80	102
Espagne	74	76	73	76	23	32	39	57
États-Unis	58	59	57	49	7	10	46	59
Finlande	65	79	83	88	53	73	89	100
France	71	78	72	82	30	43	42	59
Grèce	47	48	44	46	8	8	10	11
Hongrie	48	65	60	75	28	28	38	39
Irlande	31	42	57	67	31	41	56	66
Islande	55	74	66	79	50	68	87	104
Italie	42	39	53	49	0	0	18	21
Japon	67	82	64	77	33	49	68	87
Luxembourg	82	82	87	88	50	70	75	93
Norvège	66	65	74	82	43	53	62	83
Nouvelle-Zélande	39	57	68	87	39	57	68	87
Pays-Bas	82	88	89	85	60	74	71	85
Pologne	36	53	46	58	33	48	74	93
Portugal	79	88	79	87	49	70	63	87
République slovaque	79	77	78	77	38	54	80	100
<b>République tchèque</b>	<b>49</b>	<b>66</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>37</b>	<b>54</b>	<b>80</b>	<b>100</b>
Royaume-Uni	46	66	49	54	46	66	80	88
Suède	71	82	78	90	54	79	85	110
Suisse	81	91	91	92	54	78	75	100
Moyenne	59	69	69	76	37	50	62	77

1. Après impôts et indemnités de chômage, prestations familiales et allocation de logement comprises. Les taux de remplacement sont calculés par rapport au salaire de l'ouvrier moyen (OM) et les deux tiers de ce salaire. Pour de plus amples détails sur les écarts de mesure entre pays, se référer à l'ouvrage cité en source.

Source : OCDE, *Prestations et salaires*, édition 2002, tableaux 3.2, 3.5.

l'indemnité devrait être transformée en prestation liée à l'emploi, et être fixée au même niveau que celle qui vise les adultes isolés. La législation en vigueur prévoit de strictes sanctions en cas de perception abusive de prestations sociales par des chômeurs déclarés ne recherchant pas un emploi, mais ces sanctions n'ont jamais été véritablement appliquées. Ainsi, un recours abusif généralisé aux prestations va de pair avec l'emploi de travailleurs en situation irrégulière, venant principalement d'Ukraine, dans les secteurs de l'agriculture et de la construction et dans d'autres activités jugées peu acceptables par les chômeurs tchèques. Il y



Tableau 26. Niveau de vie minimum et salaire minimum

Niveau de vie minimum (couronnes par mois), octobre 2001					
Adulte	Âge de l'enfant				
	0 à 6	6 à 10	10 à 15	15 à 26	
Besoins personnels (nourriture, habillement, biens essentiels)	2 320	1 690	1 890	2 230	2 450
Taille du ménage					
	1	2	3 à 4	5 et plus	
Besoins du ménage (logement, chauffage, appareils ménagers élémentaires)	1 780	2 320	2 880	3 230	
Niveau de vie minimum en pourcentage du salaire de 2003 :					
	Salaire minimum	$\frac{2}{3}$ du salaire de l'ouvrier moyen	Salaire de l'ouvrier moyen		
Couple, 1 enfant (de 0 à 6 ans)	149	83	56		
Couple, 2 enfants (de 0 à 6 ans)	176	98	66		
Couple, 3 enfants (de 0 à 6 ans)	209	116	78		
Couple, 4 enfants (de 0 à 6 ans)	236	132	88		
<i>Pour mémoire :</i>					
Salaire minimum mensuel, couronnes, janvier 2003	6 200				
Gains mensuels de l'ouvrier moyen, couronnes, estimation pour 2003	16 588				

Source : Ministère du Travail et des Affaires sociales ; OCDE.

aurait environ 100 000 travailleurs en situation irrégulière (environ 2 pour cent de la population active nationale)<sup>127</sup>. L'application laxiste de la législation qui interdit l'emploi de ces travailleurs permet aux petites entreprises de ces secteurs, appartenant principalement à des Tchèques, de fonctionner ; cependant, cette amélioration artificielle du marché du travail n'est pas la meilleure solution. Il serait préférable de réaligner les prestations sociales afin d'inciter davantage les résidents sans emploi, lorsqu'ils sont à même de travailler, à exercer une activité professionnelle<sup>128</sup>.

Les chômeurs qui ont le plus de mal à trouver un emploi sont, comme auparavant, ceux qui manquent de mobilité, ceux dont les qualifications ne sont pas en adéquation avec la demande et les Tziganes, qui sont victimes de préjugés de la part des employeurs (Vecernik, 2001b). Le manque de mobilité tient à la réglementation excessive du marché du logement, qui maintient les loyers à des

niveaux artificiellement bas et empêche un respect effectif des droits de propriété. Il n'est donc pas surprenant que l'offre de nouveaux logements soit restée extrêmement faible alors que le nombre d'appartements vides a augmenté ; en outre, les loyers réglementés sont si bas qu'ils ne permettent même pas un entretien approprié du patrimoine locatif<sup>129</sup>. Les propriétaires hésitent à prendre des locataires tchèques, qui bénéficient d'une protection excessive. Par exemple, en cas de rupture de contrat, aucune éviction ne peut intervenir tant que le propriétaire n'a pas trouvé d'appartement à loyer réglementé pour le locataire. En outre, le locataire a le droit de refuser ce nouveau logement pour des raisons diverses. Par conséquent, les propriétaires préfèrent généralement les locataires étrangers venant de pays occidentaux, qui peuvent payer des loyers plus élevés et semblent bénéficier d'une protection moins excessive. Non seulement la réglementation des loyers a des effets perniciose sur la mobilité des travailleurs, mais elle a en outre été utilisée de façon abusive par les emprunteurs<sup>130</sup>. D'après une analyse récente, un marché locatif déréglementé ouvrirait la voie à une augmentation sensible de l'emploi en permettant aux chômeurs des régions défavorisées de trouver du travail dans des régions plus prospères<sup>131</sup>. Ces effets négatifs montrent bien la nécessité de renforcer les droits de propriété pour permettre à la République tchèque de devenir une économie de marché efficace. Les deux autres problèmes auxquels se heurtent les chômeurs désireux et capables de travailler sont plus difficiles à surmonter. L'utilité d'un recyclage sans mobilité paraît contestable – dans les régions où le chômage est chroniquement élevé et où les offres d'emplois sont extrêmement peu nombreuses, il est difficile de dire quel type de qualifications la formation devrait apporter. S'agissant des Tziganes, les autorités continuent d'appliquer un programme spécial de discrimination positive dans l'éducation publique (voir section ci-après). D'après les autorités, certaines mesures de ce type en matière de réinsertion et d'attribution de contrats publics ont été offertes à la population tzigane d'âge actif, dont le taux d'activité est extrêmement bas ; on ne dispose toutefois d'aucune information sur leurs effets. Les autorités sont encouragées à s'attaquer à ce problème de façon systématique en évaluant et en améliorant des programmes ciblés visant à améliorer l'employabilité des membres de cette communauté ethnique, qui représente environ 3 pour cent de la population, et à réduire leur dépendance à l'égard des prestations sociales.

### **Questions touchant la demande de main-d'œuvre**

La demande de main-d'œuvre est limitée par un manque de souplesse à l'embauche et par la protection excessive de l'emploi, qui interdit notamment de licencier des salariés en congé de maladie. Le régime d'assurance maladie extraordinairement généreux, pratiquement universel et assurant même le versement d'indemnités pendant les week-ends, est devenu très avantageux pour les travailleurs à bas salaire et les salariés qui s'attendent à être licenciés<sup>132</sup>. Ce régime fait l'objet de nombreux abus – l'incidence moyenne des congés de mala-

die a augmenté progressivement, passant de 5¼ à 6¾ pour cent des travailleurs occupés entre 1993 et 2001, et le nombre de jours de travail perdus par travailleur atteint aujourd'hui 25 par an.<sup>133</sup> Les moyennes et grandes entreprises réagissent à cette situation en embauchant plus de travailleurs qu'elles n'en ont besoin étant donné leurs technologies de production, ou en offrant des primes supplémentaires (14<sup>e</sup>, parfois 15<sup>e</sup> mois) aux salariés « en bonne santé ». Ces pratiques accroissent le coût effectif du travail, d'où une moindre compétitivité et un emploi moins dynamique à long terme. Un certain nombre de petites entreprises utiliseraient ce dispositif en « encourageant » leurs salariés à se déclarer malades lorsque la demande se ralentit. Dans ce cas, les coûts sociaux de production sont supérieurs aux coûts privés, situation qui entraîne une mauvaise affectation des ressources et des dépenses publiques inutiles.

L'Étude précédente notait que les dispositions du Code du travail de 2001 concernant le préavis et les indemnités de licenciement sont trop onéreuses, et qu'elles contribuent à alourdir le coût des licenciements. L'expérience d'autres pays de l'OCDE donne à penser que des obstacles institutionnels élevés aux licenciements réduisent sensiblement les perspectives d'embauche des travailleurs et nuisent à l'adoption de méthodes de production modernes (Scarpetta et Tressel, 2002). Par conséquent, les autorités devraient réformer les dispositions relatives aux congés de maladie et au préavis de licenciement, qui sont contre-productives. Une réforme plus fondamentale est nécessaire en ce qui concerne le cadre général des contrats de travail : il faudrait que la République tchèque abandonne progressivement les accords cadres sectoriels, très lourds et contraignants, pour s'orienter vers des accords plus flexibles entre employeurs et salariés, sur une base individuelle ou au niveau de chaque entreprise. Ces dernières années, le gouvernement a étendu ce type d'accord aux entreprises non syndicalisées des secteurs du bâtiment, de la construction mécanique et électrique et du textile, notamment, limitant la flexibilité relative des salaires qui est indispensable à une meilleure affectation des ressources humaines et, en définitive, à une augmentation de l'emploi<sup>134</sup>. En outre, si les autorités ont l'intention de préserver de hauts niveaux d'emploi, elles devraient adopter un cadre juridique propice à l'emploi, qui encourage le travail à temps partiel et le travail temporaire.

La demande de main-d'œuvre est aussi limitée par les charges de sécurité sociale, qui accroissent le coût du facteur travail et qui sont les plus élevées de la zone OCDE en proportion des recettes fiscales. Les travailleurs peu qualifiés, notamment, risquent fort d'être évincés du marché du travail en raison du coût de ces dispositions statutaires<sup>135</sup>. Pour stimuler l'emploi et améliorer la compétitivité de l'économie, les autorités devraient réduire sensiblement les charges de sécurité sociale qui pèsent sur les employeurs. En particulier, les charges patronales sur les bas salaires devraient être réduites, de manière à accroître la demande de cette catégorie de travailleurs. Par ailleurs, les programmes du gouvernement en faveur des PME, qui visent à promouvoir l'entrepreneuriat et la création d'entreprises,

devraient être complétés par une simplification du système fiscal et de la réglementation de l'accès au marché, qui demeure plus complexe, exige plus de temps et est plus coûteuse que dans beaucoup de pays de l'OCDE.

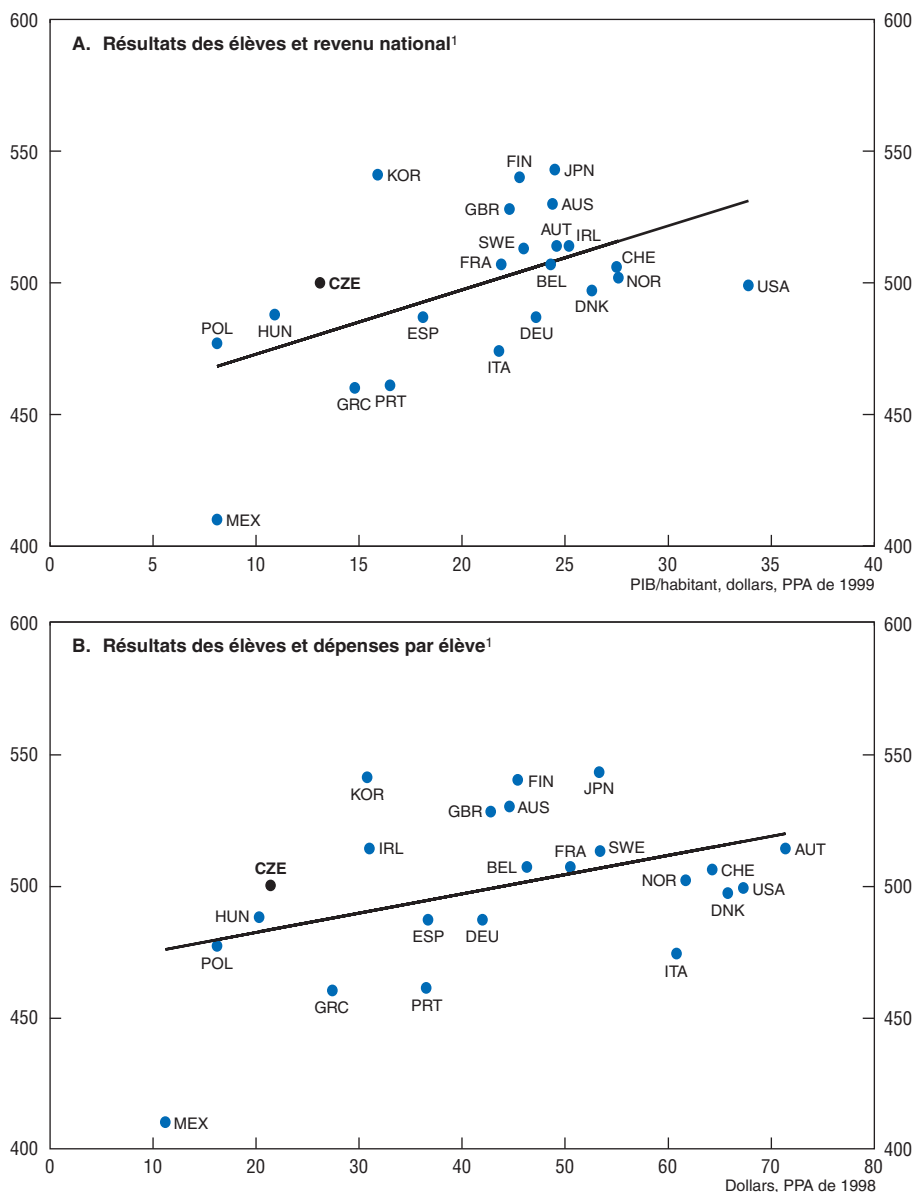
### **Formation**

D'après les recherches menées récemment par l'OCDE dans le cadre du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)<sup>136</sup>, les résultats obtenus par les élèves tchèques de 15 ans sont globalement voisins de la moyenne des pays membres, avec certaines variations suivant les indicateurs (résultats inférieurs à la moyenne dans les disciplines littéraires, égaux à la moyenne en mathématiques et supérieurs à la moyenne en sciences). Les résultats sont meilleurs qu'on aurait pu le prévoir en se fondant sur le revenu national par habitant ou sur le niveau de dépenses par élève (graphique 34) et ils témoignent de l'existence d'un capital humain capable d'assurer la modernisation économique. Cependant, les résultats des élèves tchèques sont moins spectaculaires que dans le cadre de tests plus traditionnels réalisés antérieurement.

L'étude de l'OCDE mentionnée ci-dessus révèle qu'en République tchèque et en Hongrie, les niveaux d'instruction pourraient être sensiblement améliorés en atténuant l'incidence défavorable de la mauvaise situation socio-économique sur les résultats des élèves. Dans les deux pays, cette situation est fortement corrélée avec l'ethnicité. Cela donne à penser qu'il serait possible d'accélérer la formation du capital humain en investissant davantage dans des programmes spéciaux ciblés sur la minorité tzigane. En revanche, si la question n'est pas résolue, on verra apparaître une classe de plus en plus nombreuse de personnes inemployables<sup>137</sup>. Les autorités tchèques ont affecté davantage de ressources financières et d'assistants d'enseignement à des programmes spéciaux ciblés sur les élèves tziganes dans le système scolaire public ces dernières années, mais il n'est pas encore possible d'en évaluer les effets.

Une autre question tient au nombre restreint de places disponibles dans les collèges où les études, axées sur les besoins du marché, débouchent sur une licence<sup>138</sup>. L'un des obstacles importants à l'expansion de l'enseignement post-secondaire tient au principe de la gratuité des cours, qui limite dans une large mesure l'offre de services financés sur fonds publics et aboutit en fait à une stricte limitation du nombre des inscriptions. Étant donné les avantages considérables conférés par un bon niveau d'instruction, la logique économique de la gratuité de l'enseignement post-secondaire est loin d'être évidente. Les objectifs d'équité peuvent être atteints au moyen de bourses attribuées sur la base des résultats des étudiants, et il y aurait lieu d'envisager de mettre sur pied un système de prêts aux étudiants. Cependant, les collèges et les universités devraient pouvoir faire payer des frais de scolarité qui leur permettraient de couvrir leurs coûts, tout en éliminant autant que possible les obstacles aux inscriptions. En outre, une

Graphique 34. Résultats de l'enseignement : comparaison



1. Résultats : moyenne des notes médianes obtenues en lecture, science et mathématiques. Dépenses : dépenses totales des établissements d'enseignement par élève jusqu'à l'âge de 15 ans.  
 Source : OCDE, Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), 2000.

standardisation des examens de fin d'études secondaires permettrait une évaluation plus aisée des demandes d'inscription ; elle donnerait aussi aux employeurs la possibilité de disposer d'informations utiles sur les qualifications de leurs futurs salariés. Un nouveau projet de loi sur l'éducation, visant notamment une standardisation de ce type, doit être soumis au Parlement au premier semestre de 2003, mais il est encore difficile de dire quand il sera éventuellement adopté.

La capacité effective de leurs habitants à s'exprimer en anglais et en allemand permet véritablement aux économies en transition d'Europe orientale de faire concurrence aux autres économies pour attirer les investissements directs étrangers. Si la proportion d'élèves tchèques inscrits dans des établissements d'enseignement secondaire qui étudient au moins une langue étrangère est impressionnante et si la proportion de personnes d'âge actif qui, en République tchèque, parlent couramment l'anglais ou l'allemand soutient favorablement la comparaison avec la Hongrie et la Pologne, leurs compétences en matière de langues étrangères sont encore très en deçà de celles des habitants d'États membres de l'Union européenne comme la Finlande ou les Pays-Bas. L'enseignement public en République tchèque est particulièrement désavantagé par le fait qu'il ne parvient pas à attirer des professeurs de langues occidentales compétents<sup>139</sup>. C'est là un problème auquel il n'est pas facile de remédier, mais les autorités devraient s'efforcer de différencier davantage la rémunération des enseignants en fonction de la demande et de leurs performances. Il sera également nécessaire de réduire les sureffectifs dans l'enseignement primaire. Depuis 1999, les inscriptions d'enfants de six ans ont diminué de 20 000 par an, tandis que le nombre d'enseignants a baissé de 100 personnes seulement, ce qui représente à peu près 10 pour cent de la diminution qui aurait permis de maintenir inchangés les effectifs par enseignant.

## Secteur public

On a vu, dans de précédentes sections du présent chapitre, comment les politiques gouvernementales ont tenté d'améliorer les conditions de l'activité d'entreprise en modernisant quelques-unes des principales dispositions législatives concernant le domaine commercial, en attirant un volume important d'investissements directs de l'étranger par le biais des privatisations et d'incitations à l'investissement, en ouvrant les marchés des télécommunications et de l'énergie, en stabilisant le système financier, en maintenant un bon niveau d'éducation et en fournissant un filet de protection sociale complet. L'amélioration de l'état de santé de la population décrite dans le chapitre précédent contribue à accroître sa capacité de travail. Cependant, toutes ces réalisations importantes de l'État ont un prix élevé qui a pour contrepartie une charge fiscale considérable, laquelle pèse sur l'efficacité économique du pays et décourage l'emploi. En outre, l'analyse des questions budgétaires présentée au chapitre II révèle que cette charge

restera sans doute lourde à moyen terme en l'absence de modifications radicales des politiques en matière de dépenses. La présente section examine brièvement la réforme de l'administration publique, avant d'analyser les efforts déployés par les autorités pour remédier aux goulets d'étranglement observés sur le plan des infrastructures et d'aborder un certain nombre de questions touchant la fiscalité.

### ***Réforme de l'administration publique***

La nouvelle loi sur la fonction publique, adoptée en 2002, a créé les conditions d'une administration impartiale, puisqu'elle interdit toute nomination politique à un niveau inférieur à celui de sous-ministre et qu'elle établit un ensemble de nouvelles incitations financières et de critères de performance pour les administrateurs de haut niveau. En outre, un nouvel Institut d'administration publique est désormais chargé d'assurer la formation de fonctionnaires compétents. Ces évolutions sont généralement positives et souhaitables, mais un certain nombre de problèmes semblent toutefois se poser. Les nouvelles dispositions devraient concerner environ 75 000 fonctionnaires, soit à peu près 40 pour cent des salariés des administrations publiques. La mise en place d'une nouvelle grille de salaires et de dispositifs d'incitation, pour l'instant différée, devrait se solder par un coût budgétaire supplémentaire pour l'État de 7 milliards de couronnes par an ; il est regrettable que les autorités ne tablent sur aucune économie au titre des gains d'efficience qui devraient se traduire par d'importantes réductions d'effectifs, dans une administration publique pléthorique<sup>140</sup>. On a signalé, dans une précédente section du présent chapitre, un problème éventuel de captation de la réglementation, en recommandant que le personnel des autorités de régulation des industries de réseaux ne soit pas assujéti à la législation relative à la fonction publique, de manière que ces autorités puissent attirer des personnes de haut niveau et leur offrir des rémunérations compétitives. Le gouvernement a choisi d'assujéttir les autorités de régulation à la nouvelle grille de rémunération de la fonction publique ; il reste à voir si cela suffira pour remédier aux problèmes d'incitation financière propres à ces organismes.

### ***Développement des infrastructures***

En dépit de financements publics importants, le développement des infrastructures a continué d'être entravé par l'absence d'analyses coûts-avantages dans le choix des priorités et par un recours insuffisant à des procédures d'appel d'offres transparentes. Une autre difficulté tient au caractère hétérogène du financement des dépenses publiques en matière d'infrastructures routières. Le ministère des Transports et des Communications est chargé du développement des infrastructures de transport, tandis que le Fonds extrabudgétaire pour les infrastructures de transport finance le développement et l'entretien des réseaux routier et ferroviaire<sup>141</sup>. Étant donné que ce Fonds tire ses principales ressources finan-

cières des privatisations<sup>142</sup>, une fois que le processus de libéralisation sera achevé, il n'aura plus les moyens de faire face à ses besoins d'investissement, principalement à long terme. Il faudrait donc qu'il soit réintégré au budget de l'État et que les infrastructures publiques soient financées sur les recettes fiscales générales.

Ces dernières années, les autorités ont mis l'accent sur les nouveaux investissements destinés au développement du Réseau transeuropéen. Étant donné la part des dépenses d'infrastructures publiques dans le PIB, qui se situe depuis 1994 entre 3 et 3½ pour cent, l'importance donnée aux nouveaux projets a nuï à la qualité de la maintenance (Banque mondiale, 2001). En outre, les priorités du Réseau transeuropéen ont été arrêtées au milieu des années 90, c'est-à-dire avant que les restructurations industrielles ne donnent naissance à un chômage régional élevé et persistant (voir encadré 13). Le gouvernement a décidé à la fin des années 90 de s'attaquer à ce problème à l'aide d'un nouveau mécanisme de financement privé des projets, au lieu de modifier ses priorités de dépenses. Compte tenu de la paralysie du processus de décision qui s'en est suivie et du manque de viabilité manifeste des financements à des conditions favorables dans les régions à fort chômage, il serait plus efficace de remédier aux graves insuffisances des infrastructures au moyen de financements publics, tout en réduisant les coûts grâce à des appels d'offres ouverts et non discriminatoires<sup>143</sup>.

### **Une lourde charge fiscale**

Étant donné l'incapacité de l'administration centrale à engager une réforme des dépenses dans l'ensemble du secteur public, la charge fiscale risque de rester lourde pendant de nombreuses années. Le nouveau gouvernement voudrait stabiliser jusqu'en 2006 le ratio de prélèvements obligatoires (cotisations de sécurité sociale comprises) à son niveau de 2000, déjà relativement élevé (39 pour cent du PIB)<sup>144</sup>. Le taux de l'impôt sur les sociétés, à 31 pour cent, est légèrement inférieur à la moyenne de l'OCDE, mais nettement supérieur à ce qu'il est dans des pays comme la Hongrie (18 pour cent) et l'Irlande (12 pour cent), qui ont continué à moderniser leur économie grâce à des entrées massives d'investissements directs de l'étranger. La lourde imposition des bénéficiaires pénalise les PME nationales qui, contrairement aux filiales étrangères plus grandes, ne bénéficient pas des généreux avantages fiscaux décrits plus haut. Le poids des cotisations sociales, qui atteint le plus haut niveau des pays de l'OCDE en proportion du PIB, accroît considérablement les coûts totaux de main-d'œuvre, contribuant ainsi au chômage. Étant donné la relation directe qui existe manifestement entre une lourde imposition du travail et des taux de chômage élevés dans les pays de l'Union européenne, les autorités tchèques devraient s'efforcer de réduire le niveau des cotisations de sécurité sociale, notamment celles qui sont à la charge des employeurs. Par ailleurs, les réformes prévues des taux de TVA et les augmentations des taxes



### Encadré 13. Questions concernant les investissements en infrastructures

#### Routes

L'administration centrale a la responsabilité administrative de la construction et de l'entretien des principales autoroutes (500 km) et routes nationales (5 500 km). D'après un rapport récent de la Cour des comptes (NKU)\*, 8½ pour cent de ces routes prioritaires (contre 4½ pour cent en 1998) sont en extrêmement mauvais état. Les administrations régionales sont responsables des routes secondaires (15 000 km) et des routes locales (34 000 km). D'après le même rapport de la Cour des comptes, 15½ pour cent du réseau administré au niveau local est en extrêmement mauvais état. En outre, le ministère des Transports et des Communications n'a pas établi de programme intégré de reconstruction, de modernisation et de réparation des autoroutes et du réseau routier, spécifiant des priorités, des modalités de financement et d'autres conditions. En outre, les sous programmes existants sont souvent mal gérés et les dispositions de la loi sur les marchés publics sont régulièrement bafouées, d'où un gaspillage des ressources disponibles. Des analyses de coût ex post réalisées par la Cour des comptes révèlent qu'en moyenne 12 pour cent des dépenses au titre des programmes sont inutiles car aucune procédure de limitation des coûts n'est préconisée ni contrôlée par le ministère.

Un autre problème se pose dans deux régions qui connaissent un chômage extrêmement élevé (nord est de la Bohême et Moravie Silésie) et qui ne peuvent pas attirer suffisamment d'investissements directs de l'étranger en raison de la mauvaise qualité des accès routiers. Pour remédier en partie à ce problème, le précédent gouvernement a décidé en 1998 de donner la priorité à un nouveau projet d'autoroute (D47, 80 km), avec l'aide de financements privés. Néanmoins, ce projet, reposant au départ sur une bonne intention, est devenu très controversé. Il a été approuvé de façon hâtive sans analyse juridique ou économique détaillée et sans appel d'offres public. La société étrangère retenue (Housing & Construction, entreprise israélienne) a accepté de construire l'autoroute D47 et d'en assurer l'exploitation pendant 25 ans, après quoi elle la transférera à l'État. Pendant cette période, l'État devrait payer une redevance annuelle de l'ordre de 3 à 6 milliards de couronnes. Le coût total ne devrait pas dépasser 120 à 125 milliards de couronnes, y compris les intérêts versés sur les obligations libellées en euros qui doivent être émises par Housing & Construction. D'après des experts indépendants, le coût par kilomètre sera trois fois plus élevé que celui d'une autoroute classique financée sur fonds publics. Les retards répétés dus à différentes interprétations des contrats et les tentatives du gouvernement actuel visant à renégocier certaines dispositions donnent à penser que si le projet est finalement réalisé, les travaux de construction ne commenceront qu'en 2007 et s'achèveront en 2009. Jusqu'à présent, le gouvernement n'a publié aucune analyse coûts avantages montrant que la construction de l'autoroute D47 permettrait de remédier au problème d'accès routier de façon plus satisfaisante que d'autres solutions moins coûteuses, telles que l'achèvement d'une section manquante de la route R35, qui aurait aussi pour effet d'améliorer sensiblement la liaison routière entre Ostrava et l'Allemagne.

### Encadré 13. Questions concernant les investissements en infrastructures (suite)

#### Chemins de fer

Les retards intervenus dans la restructuration des services ferroviaires se sont traduits par des ponctions continues sur le budget de l'État, s'élevant en moyenne à 1½ pour cent du PIB par an. Bien que les effectifs aient été réduits au cours des années 90, ils restent excessifs d'après les estimations du principal opérateur, les Chemins de fer tchèques (CD), entreprise d'État. En dépit de la séparation en janvier 2003 de CD en une entreprise d'État assurant des services de transport de passagers et de marchandises et un organisme d'État chargé des infrastructures, aucune véritable rationalisation des services n'est attendue. La construction de nouvelles liaisons pour le Réseau transeuropéen l'emporte sur les travaux de maintenance, d'où un retard considérable à cet égard (Banque mondiale, 2001).

D'après un rapport récent de la Cour des comptes (2001/25) sur l'utilisation des fonds approuvés pour la modernisation des liaisons ferroviaires stratégiques, les problèmes seraient les mêmes que dans le cas de la construction routière et de l'entretien des routes. Ils tiennent à une mauvaise gestion des programmes existants, à la fixation d'objectifs inadéquats et à une utilisation non économique des ressources financières. En outre, le rapport fait observer que les Chemins de fer tchèques exercent une influence excessive sur les décisions du gouvernement. Une préparation et une documentation insuffisantes des programmes, une mauvaise gestion et un contrôle ex post inadéquat des activités de CD ont abouti à des dépassements de coûts inutiles.

D'autres rapports de la Cour des comptes mettent en évidence un gaspillage des fonds d'investissement dans d'autres secteurs également, comme ceux des soins de santé et du développement régional. Il semble que dans de très nombreux cas, la législation relative aux marchés publics n'a pas été respectée. Les compétences administratives des ministères responsables (Transports, Industrie et Commerce, Santé, etc.) semblent très limitées. Le ministère des Finances manque souvent de pouvoir. Par exemple, un rapport de la Cour des comptes sur les programmes de soutien en faveur de la région d'Ostrava signale que 99 pour cent des fonds ont été utilisés de façon inappropriée. Le ministère de l'Industrie et du Commerce n'a tenu aucun compte des avertissements du Trésor et a continué à financer des programmes. La gestion des finances publiques ne semble toujours pas satisfaisante et le manque de planification à long terme, d'évaluation des programmes (analyses coûts avantages) et de contrôle continu se fait sentir. Le financement des investissements publics est assuré sans analyses financières suffisantes et sans contrôle de l'intégrité globale des programmes.

\* Ce rapport a été publié sur le site web de la Cour des comptes ([www.nku.cz](http://www.nku.cz)).

indirectes sur le tabac et les boissons alcooliques n'ont guère de chances d'accroître suffisamment les recettes pour compenser des réductions importantes des impôts sur le capital et le travail, d'où la nécessité d'un assainissement des dépenses publiques<sup>145</sup>.

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est toujours recouvré par le biais de prélèvements effectués par les employeurs, et seuls les travailleurs indépendants et ceux qui ont plusieurs sources de revenus remplissent une déclaration individuelle. Il serait souhaitable d'instituer une déclaration de revenu individuelle obligatoire, pouvant être traitée rapidement par un système informatique. Elle permettrait aux autorités de rationaliser le système complexe de prestations sociales. En outre, cette réforme devrait être complétée par un transfert de responsabilité de l'administration de la sécurité sociale vers les autorités fiscales, qui permettrait de réduire les coûts de recouvrement des cotisations puisqu'un seul organisme serait alors responsable du recouvrement de toutes les recettes. Les coûts de recouvrement des prélèvements obligatoires sont excessivement élevés, puisqu'ils représentent environ 2½ pour cent des recettes fiscales, niveau qui est probablement le plus haut de la zone de l'OCDE. Le fait que ces coûts soient supérieurs au produit des impôts sur le patrimoine illustre ce manque d'efficacité et montre qu'il importe de remédier à cette situation.

## Notes

1. En raison des problèmes que soulèvent, sur le plan du gouvernement d'entreprise, des stratégies non conventionnelles en matière de privatisation et à l'égard du secteur bancaire, comme la privatisation par coupons et le maintien de banques entre les mains de l'État (« socialisme bancaire »).
2. La formation de stocks, telle qu'elle est comptabilisée dans les comptes nationaux, comprend également un résidu.
3. D'après les estimations disponibles, le taux de croissance tendanciel de l'économie est actuellement de l'ordre de 4 pour cent en Hongrie, 3½ pour cent en Pologne et seulement 2¾ pour cent en République tchèque.
4. D'après le projet de recherche récemment mené à bien par l'OCDE sur les sources de croissance à long terme, l'augmentation réelle du stock de capital a été la source de croissance la plus importante dans les économies de l'OCDE au cours des dernières décennies (OCDE, 2002a). Le ratio augmentation du stock de capital/augmentation du PIB est plus élevé en République tchèque que dans la plupart des autres pays. Cependant, ce ratio prend en compte un volume important d'éléments de capital de valeur économique indéterminée. Une allocation massivement sous-optimale du capital durant les années 90, à la fois sous la forme de réinvestissements dans des entreprises dont la gouvernance laissait à désirer, et dans des projets d'investissement financés par des prêts d'institutions financières d'État échappant aux disciplines bancaires conventionnelles, a contribué à l'accumulation d'un stock de capital en grande partie dénué de valeur. L'estimation de la part de ce stock de capital dans le stock total est impossible, mais il représente sans doute la plus grande partie des investissements effectués dans les années 90.
5. Le problème est moins grave dans les services financiers, dont les banques étrangères détiennent déjà plus de 95 pour cent des actifs. Le poids des entreprises d'IDE dans le secteur manufacturier s'est accru moins rapidement, mais il est néanmoins remarquable par comparaison avec les autres pays de l'OCDE ; elles représentent environ un tiers de l'emploi, la moitié du chiffre d'affaires et les deux tiers des exportations. Cependant, les restructurations inachevées dans le sous-secteur manufacturier sous contrôle national sont importantes et continuent de peser fortement sur la productivité totale (voir annexe IV).
6. En vertu de la législation en vigueur, les bénéficiaires de prestations sociales qui ne sont pas frappés d'incapacité doivent rechercher activement un emploi, mais les autorités n'ont pas été en mesure de faire appliquer efficacement cette disposition.
7. Ces caractéristiques des institutions du marché du travail sont décrites et analysées de façon plus détaillée au chapitre IV.

8. Dans ces quatre régions, le taux de chômage s'est établi comme suit au premier semestre de 2002 : 3.4 et 4.9 pour cent à Prague et dans la région qui l'entoure et 5.3 pour cent dans le sud-ouest et le nord-est de la Bohême.
9. Voir Czech Republic Today, Intellinews, 18 juillet 2002.
10. Les personnes sans emploi depuis plus d'un an représentent 50 pour cent des effectifs totaux de chômeurs, ce qui est élevé par comparaison avec les autres pays. Les chômeurs âgés n'ayant pas réussi à trouver d'emploi depuis plus de quatre ans représentent 12 pour cent des chômeurs involontaires. Ces proportions élevées de chômeurs de longue durée donnent à penser que les compétences et/ou la mobilité géographique d'une partie importante des chômeurs doivent être améliorées si l'on veut leur donner la possibilité de trouver un emploi compte tenu du niveau actuel des coûts de main-d'œuvre. En revanche, la participation des personnes de plus de 30 ans à des programmes d'enseignement traditionnels reste pratiquement nulle, tandis que ce sont surtout des personnes occupées qui bénéficient des stages de recyclage. Voir chapitre IV.
11. Le chômage structurel est estimé aux alentours de 7 pour cent. Les prévisions à moyen terme de l'OCDE se fondent sur un taux de chômage non accélérateur de l'inflation (NAIRU) de 6.8 pour cent pour l'économie tchèque. Des réformes résolues du marché du travail, notamment des réductions des prélèvements sur les salaires destinées à réactiver la demande de travailleurs peu qualifiés, ainsi que des réformes régionales visant à rendre les régions à fort chômage plus accessibles aux investissements extérieurs et à faciliter la mobilité de la main-d'œuvre, permettraient à de nombreux chômeurs de réintégrer la réserve effective de main-d'œuvre. La République tchèque a déjà amélioré l'accessibilité de nombre de régions où le taux d'emploi est peu élevé afin d'y faciliter l'investissement direct étranger, et elle doit persévérer dans cette voie. Des politiques de formation efficaces de plus grande échelle auraient aussi une incidence favorable (voir chapitre IV).
12. Soit de 190 à 210 dollars, niveau comparable à celui du salaire minimum en Pologne et en Hongrie.
13. D'après des informations parues dans la presse, le ministre de l'Industrie et du Commerce avait préconisé une augmentation plus limitée de 3.5 pour cent, les employeurs souhaitaient maintenir le salaire minimum au même niveau, et les syndicats avaient revendiqué une hausse de 15 pour cent.
14. Les emplois vulnérables sont les emplois dans les entreprises déficitaires. En l'absence de données statistiques sur l'emploi dans ces entreprises, on estime que les emplois vulnérables correspondent à peu près au nombre d'emplois dans les grandes entreprises industrielles déficitaires de plus de 100 salariés. Cela représente environ 7 pour cent de l'emploi salarié en République tchèque. Plus de plus amples détails, voir chapitre IV.
15. D'après la dernière enquête réalisée par Dun & Bradstreet en octobre 2002, sur les 4 987 entreprises considérées, le nombre d'entreprises parfaitement solvables (catégorie 1) est passé à 422 (8.5 pour cent, soit un doublement depuis mai), tandis que parallèlement les entreprises « menacées » (catégorie 4) sont passées à 350 (6.9 pour cent, soit un quasi-doublement depuis mai). À en juger par l'expérience acquise dans le passé, 74 pour cent de ces entreprises vulnérables devraient mettre un terme à leurs activités en 2003.
16. À l'heure actuelle, les accords de salaire négociés au niveau central sont renégociés et mis en œuvre au niveau des entreprises.

17. Dans les pays ayant adhéré plus tôt à l'Union européenne, comme la Grèce et le Portugal, ces transferts de l'Union européenne ont représenté jusqu'à 4 pour cent du PIB certaines années. Cependant, l'utilisation complète de ces fonds requiert une participation nationale au financement des projets, laquelle peut se heurter à des contraintes budgétaires (voir chapitre II).
18. Du fait qu'une deuxième vague de travailleurs, ayant un niveau de qualification inférieur à la moyenne, deviendraient économiquement productifs.
19. L'IDE et son incidence positive sur l'appareil productif tchèque jouent également un rôle.
20. Étant donné que le rattrapage nécessaire des prix réglementés pour assurer une meilleure couverture des coûts a déjà eu lieu en grande partie – notamment dans les secteurs de l'énergie et des télécommunications – les pressions inflationnistes « réprimées » sont limitées dans ce domaine, contrairement à ce que l'on observe dans d'autres pays de la région. Des pressions à la hausse devraient en revanche s'exercer à l'avenir sur les prix des produits pharmaceutiques et des logements (voir chapitres III et IV).
21. Cette clause n'a pas eu à être appliquée jusqu'ici.
22. Voir Kovacs (2003).
23. Étant donné que certains aspects juridiques de cette deuxième condition ont été définitivement arrêtés en mai 2002, l'obligation de collecter 20 pour cent du produit de toutes les privatisations n'a été respectée qu'à partir de juin 2002 (après la privatisation de Transgas). En d'autres termes, seul le volet « conversion » a été mis en œuvre en 2002.
24. A la fin de 2002, cet accord n'avait en fait été appliqué qu'en ce qui concerne la méthode de conversion (transactions bilatérales hors marché), tandis que la plus grande partie du produit des privatisations a été convertie, le gouvernement payant à la Banque nationale tchèque les commissions convenues et cette dernière stérilisant l'augmentation de la masse monétaire par des prises en pension de deux semaines.
25. Les autorités monétaires considèrent que le rythme tendanciel d'appréciation s'est ralenti et est plus proche de 4 pour cent par an. Cette décélération peut s'expliquer par l'affaiblissement de la première vague de chocs post-transition et un resserrement possible de l'écart de productivité entre le secteur manufacturier et le secteur des services. Même s'il semble pratiquement impossible de calculer précisément un taux d'appréciation d'équilibre, la Banque nationale tchèque utilise plusieurs indicateurs pour évaluer l'écart entre l'appréciation effective et l'appréciation d'équilibre, comme les taux de marge et le degré de concurrence dans le secteur des entreprises.
26. L'offre de crédit non corrigée a continué de se contracter sous l'effet de l'évolution du taux de change et de facteurs ponctuels liés à la restructuration antérieure du portefeuille de crédits des banques.
27. Dans le mécanisme de transmission monétaire de la République tchèque, le canal du taux d'intérêt va du taux de base de la Banque nationale tchèque aux taux de crédit et de rémunération des dépôts, par le biais des taux interbancaires (PRIBOR). Cette relation est vérifiée économétriquement pour la période de fort ralentissement des taux d'intérêt (entre juillet 1998 et décembre 2002, le taux des prises en pension à deux semaines de la Banque nationale tchèque est tombé de 18.30 à 2.75 pour cent, le PRIBOR à un an de 15.8 à 2.6 pour cent, les taux des nouveaux crédits de 16.0 à 2.6 pour cent et le taux de rémunération des dépôts de 11.0 à 2.2 pour cent). Tenant compte de ces facteurs, la Banque nationale tchèque a estimé qu'une baisse de 25 points de base

- des taux d'intérêt nominaux à court terme induit une augmentation de 0.3 à 0.4 point de pourcentage de l'inflation quatre trimestres plus tard.
28. Le résultat net d'une restructuration ne dépend pas seulement du taux de sortie des entreprises, capitaux et travailleurs à faible productivité, mais aussi du rythme auquel ils se recyclent dans des activités à plus forte productivité.
  29. Le MCE II excluant un libre flottement sans parité centrale mutuellement convenue, le taux de change redevient un objectif opérationnel. Si la Banque nationale tchèque devait choisir le taux « correct » de référence, le taux de change pourrait rester fixe jusqu'à ce que le pays rejoigne la zone euro.
  30. Le taux réel d'appréciation de la monnaie est fonction du processus de rattrapage, mais le dosage entre l'inflation et l'appréciation nominale pour parvenir à ce rattrapage dépend du dispositif monétaire et du régime de taux de change qui ont été choisis. Comme tous les autres pays en transition et candidats à l'adhésion à l'UE, la République tchèque applique à ce stade un objectif de faible inflation et un régime de flottement du taux de change (dans le sens de l'appréciation), mais sa participation future au MCE II et, plus tard, à l'UEM, limitera les possibilités d'appréciation. La marge supplémentaire d'accélération de l'inflation sera également limitée par les règles de l'UEM, mais alors le taux naturel d'appréciation (d'équilibre) aura diminué, ce qui facilitera l'action monétaire. Une forte appréciation au cours de cet ajustement pourrait porter le rythme d'appréciation au-dessus du niveau d'équilibre, avec toutes les conséquences négatives pour le secteur réel de l'économie si les entreprises ne font pas preuve d'une flexibilité suffisante à la baisse pour leurs prix et leurs salaires.
  31. Les autorités utilisent la méthodologie SFP 86 pour évaluer la politique budgétaire, parce que les comptes publics dans l'optique des paiements sont disponibles rapidement et que la classification budgétaire nationale est compatible avec ces comptes, ce qui permet une comparaison rapide des dépenses et des recettes dans le temps (voir l'annexe I). En revanche, le SEC 95, pleinement compatible avec les comptes nationaux tchèques, convient mieux pour l'évaluation de l'orientation de la politique budgétaire, car il est plus exigeant du point de vue des statistiques, de l'analyse économique et des données comptables.
  32. La précédente *Étude économique de l'OCDE de la République tchèque* (2001) contenait un chapitre spécial consacré à la réforme des dépenses budgétaires. Ses principales recommandations concernaient la réforme du budget, une évaluation systématique des programmes et une plus grande transparence.
  33. Ce fonds a été intégré aux administrations publiques en 2001. Une loi adoptée en 2002 a modifié sa mission principale, qui est maintenant d'attribuer des subventions. Jusqu'en 2000, le Fonds agricole figurait dans le secteur des sociétés non financières parce que sa principale mission était l'intervention sur les marchés.
  34. 14 régions ont été créées en vertu de la nouvelle loi sur l'administration territoriale. Les districts, qui représentaient l'administration centrale, mais faisaient partie des collectivités locales jusqu'en 2001, ont été supprimés à la fin de 2002 et une partie de leurs biens et de leur personnel a été transférée aux régions.
  35. Dans le cadre des conventions comptables nationales et des rapports budgétaires internationaux, ces dépenses et recettes liées aux privatisations ne sont pas prises en compte pour déterminer l'orientation budgétaire ; il s'agit de postes « au-dessous de la ligne » (voir l'annexe I).
  36. Par rapport au niveau de revenu par habitant.

37. Hanousek et Palda (2002) estiment que la pression fiscale totale est mal perçue par d'importants segments de la population et que l'évasion et la fraude fiscales ont sans doute augmenté. Cependant, aucun autre indice ne permet de se prononcer sur ce point.
38. Elles reposent également sur un taux de chômage recensé de 9.9 pour cent, un taux d'inflation de 2 pour cent et une hausse des salaires de 5.5 pour cent.
39. Ce chiffre ne comprend pas un prêt à l'investissement à venir de la part de la Banque européenne d'investissement pour les dépenses liées aux inondations. Cette opération sera incluse dans les comptes des administrations publiques lorsqu'elle aura été approuvée par le parlement.
40. Prévision de l'OCDE.
41. Notamment l'investissement privé dans le secteur des entreprises, de source étrangère et intérieure.
42. Sur la base des résultats de cette dernière décennie, l'élasticité du déficit des administrations publiques par rapport au PIB, exprimée en pourcentage du PIB potentiel, peut être estimée à 0.7-0.9 pour cent. Cette estimation est toutefois fragile en l'absence de données suffisamment stables sur la composante cyclique du PIB et sur les résultats budgétaires (voir le tableau 15).
43. L'encours des engagements de cette agence pour l'apurement des créances douteuses des banques est estimé à environ 10 pour cent du PIB ; il vient s'ajouter à un montant similaire déjà décaissé.
44. Loi sur les règles budgétaires (218/2000). Seuls sont pris en compte les transferts aux collectivités locales.
45. Sauf les « garanties environnementales », qui restent dénuées de transparence dans ce document.
46. Les perspectives budgétaires à moyen terme ont été introduites pour la première fois en 2001 et cette pratique s'est poursuivie en 2002 ; les dernières perspectives couvrent la période 2003-2005.
47. Les perspectives à moyen terme donnent des informations sur le solde annuel du système de retraite, mais elles ne comportent aucune estimation de la valeur actualisée des déficits à plus long terme du régime de répartition. Selon les prévisions du Secrétariat de l'OCDE (voir l'encadré 5 et le chapitre III), il est probable que le déficit total de la sécurité sociale atteindra 6-8 pour cent du PIB ces prochaines décennies si les droits ou les cotisations ne sont pas modifiées. Le défi budgétaire est tel que l'inaction n'est pas envisageable. Les États-Unis ont mis en place en 1993 des comptes générationnels pour les retraites ; ils ont été suivis par l'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni. L'Australie et le Canada donnent périodiquement une estimation des engagements implicites découlant de leur système public de retraite. En Hongrie, depuis la fin des années 90, le budget annuel de l'État comporte en annexe des prévisions pour les retraites sur 50 ans.
48. En revanche, peu de pressions politiques se sont manifestées sur le plan intérieur dans le sens d'un assainissement budgétaire.
49. On a vu dans la précédente *Étude* comment les dépenses effectives pour les retraites étaient supérieures au montant minimum découlant de la formule d'indexation. Voir OCDE (2001). Cette réforme contribuerait à rétablir la viabilité financière du système public de retraite et, si elles étaient mises en œuvre, le déficit consolidé pourrait tomber à moins de 4 pour cent du PIB en 2005 (voir encadré 5).



50. C'est la réactivité des services de soins aux desiderata de la société qui détermine l'efficacité de leur répartition, et leur aptitude à réduire le plus possible les coûts pour une qualité donnée qui détermine leur efficacité technique.
51. Les services et produits médicaux financés par des fonds privés et exclus du champ de l'assurance sociale seront dénommés, tout au long de ce chapitre, « services complémentaires ». Ils englobent les services ou les éléments de confort qui ne sont pas considérés comme médicalement nécessaires (et ne sont donc pas remboursés), ainsi que les services médicalement nécessaires qui sont réclamés en dehors du système public de santé pour des raisons non médicales (commodité d'accès, préférence pour certaines technologies, etc.). Des services considérés comme « complémentaires » dans de nombreux autres pays sont, en République tchèque, classés soit comme « médicalement nécessaires », soit carrément proscrits, dans la mesure où il n'y existe pratiquement pas de marché libre pour les soins médicaux à financement privé.
52. Les écarts relativement ténus que l'on constate d'une région à une autre en matière d'espérance de vie peuvent être imputables aux différences de conditions d'environnement, de travail et de vie : par exemple, la Bohême du Nord a souffert de l'utilisation intensive d'un charbon de piètre qualité. Les améliorations de la situation sanitaire semblent bénéficier à toutes les classes d'âge et il n'y a pas, selon le groupe social, d'indice d'inégalité notable autre que l'influence déterminante du niveau d'instruction. On remarque des symptômes de différences de situation sanitaire selon l'origine ethnique (la minorité rom serait défavorisée), mais aucune étude n'est venue indiquer si ces différences demeuraient une fois prise en compte la variable éducative.
53. Cependant, même dans ces domaines, les taux de mortalité ne sont pas proportionnels aux taux d'incidence observés dans les comparaisons internationales, ce qui suggère peut-être une aptitude des prestataires de soins de santé à prendre en charge les cas détectés. Les améliorations sont peut-être aussi imputables à la disponibilité de technologies et de médicaments modernes à la suite de la libéralisation.
54. Durant la période 1919-1924, la République tchécoslovaque, qui venait d'obtenir l'indépendance, fut l'un des premiers pays à étendre l'obligation de l'assurance maladie à l'ensemble de la population salariée. En 1966, la loi tchécoslovaque sur les services de santé a garanti des services de santé complets et gratuits sur la seule base de la nationalité (et non sur celle de l'activité professionnelle et de l'affiliation de l'employeur, comme dans d'autres pays socialistes). La « Charte élémentaire des droits du citoyen » de 1990, qui fait partie de la Constitution postérieure à la transition, a réaffirmé le principe de soins de santé libres d'accès et égaux pour tous. En vertu de son article 31, « chacun a droit à la protection de sa santé. Les citoyens ont droit dans le cadre de l'assurance publique à des soins et à des matériels médicaux gratuits dans les conditions fixées par la loi ». En matière d'assurance maladie, les droits sont donc fixés par la voie législative et non par décisions politiques ou règlements.
55. Il faut convenir que la situation sanitaire de la population ne dépend qu'en partie de la qualité des services de santé. En effet, elle subit aussi l'influence de facteurs tels que le niveau de revenu, l'éducation, la nutrition, les conditions de vie, etc. L'alimentation s'est beaucoup améliorée par rapport à la fin des années 80, époque à laquelle les Tchèques consommaient très peu de fruits et légumes, fumaient pour un bon tiers (37 pour cent) et affichaient les plus hauts taux de cholestérol d'Europe. En 2000, leur consommation de fruits et légumes était passée à 155 kg par habitant, contre 132 kg en 1993, soit la plus forte progression de la zone OCDE. Cela étant, les progrès des traitements (y compris les interventions et actes chirurgicaux d'urgence) et des médicaments (y compris l'administration de produits plus efficaces) ont eu des effets majeurs,

notamment dans le domaine des maladies de l'appareil circulatoire.

56. Par exemple, les pertes enregistrées par les deux grands hôpitaux praguais ont été égales à leur chiffre d'affaires annuel. Durant la grande crise financière, certains prestataires ont refusé de servir les patients ne payant pas directement en espèces, ce qui représente un grand pas en arrière par rapport à l'assurance sociale.
57. Les paiements à la capitation suivent les flux de services dans la mesure où chaque médecin fournit un « service médical » à un nombre variable de patients et est payé en proportion.
58. En vertu du plafonnement des frais, seuls certains médicaments en vente libre, certains actes de chirurgie esthétique, la fécondation in vitro, les soins dentaires complexes et certains appareils médicaux restent à la charge des patients. Ces frais ne représentent qu'une faible part des dépenses de santé (8.6 pour cent).
59. Le niveau « d'équilibre » des ressources de santé demeure inconnu puisque les marchés de services à financement privé ne sont pas autorisés. La demande de soins de santé émanant de certains segments de la population étant très élastique par rapport au revenu, il est probable qu'une demande additionnelle se développerait dans un environnement libéralisé.
60. Ce point est confirmé de manière formelle dans le rapport annuel de la Caisse générale d'assurance maladie, 2000.
61. Après élimination des valeurs extrêmes et en utilisant comme étalon la région classée troisième dans la liste des régions ayant la capacité la plus restreinte dans chaque spécialité médicale.
62. L'approche adoptée ici ne prend pas en compte le statut spécial dont bénéficie la région de Prague en tant que centre d'excellence médicale, qui emploie nécessairement plus de ressources humaines et technologiques de haut niveau. Néanmoins, des observations ponctuelles donnent à penser que cette région, nonobstant son haut niveau technologique, souffre elle aussi d'une surcapacité générale.
63. Les congés de maladie sont indemnisés dès le premier jour d'absence à un taux de « prestation sociale » calculé en pourcentage du salaire minimum. Pour les bas salaires, cette prestation peut assurer un taux de remplacement supérieur à 100 pour cent, car elle est aussi versée durant les week-ends et les jours fériés. Les salariés à bas salaires sont nombreux à se mettre en congé de maladie pendant des périodes incluant des week-ends (au cours desquelles ils se livrent à des activités non déclarées, y compris durant les vendredis et lundis entourant lesdits week-ends). Les congés de maladie sont aussi utilisés pour retarder les suppressions d'emplois dans certaines entreprises en difficulté.
64. L'administration de la sécurité sociale tchèque emploie des médecins qui vérifient les demandes de congé de maladie de manière aléatoire. Toutefois, le faible nombre de contrôles de cette nature et la fréquente collusion entre les demandeurs de congé de maladie et leurs médecins interdisent toute détection de fraudes massives.
65. Deux facteurs expliquent les dépenses plus élevées des cohortes plus âgées. Tout d'abord, une forte proportion des dépenses de santé est concentrée dans la fin du cycle de vie. Cet effet ne concerne donc que les cohortes les plus avancées en âge, et non les générations qui les suivent, même si celles-ci prennent aussi de l'âge. En second lieu, les catégories de population plus âgées et plus dépendantes ont généralement recours de manière plus fréquente à des services de santé, et de nombreuses innovations technologiques s'appliquent à satisfaire leurs besoins sanitaires.

66. Depuis 1998, la Caisse générale d'assurance maladie a renoncé à des subventions publiques annuelles de 800 millions de couronnes pour être (partiellement) libérée de telles responsabilités financières.
67. Un programme de coopération avec les Pays-Bas parrainé par l'UE a pour objectif la transposition de certaines expériences récentes et un transfert de savoir-faire dans le domaine des soins collectifs intégrés.
68. Parmi les possibilités de soins nouvelles ou se généralisant figurent les endoprothèses de la hanche et du genou, l'implantation de stimulateurs cardiaques de dernière génération et la greffe de moelle osseuse.
69. Tous les tests de détection se soldent aussi par une certaine proportion de résultats positifs erronés, dus à des sujets qui réagissent positivement au test mais non atteints par la maladie, ce qui impose de soumettre tous les individus testés positivement à de nouveaux tests souvent onéreux.
70. Vecernik, 2001b.
71. Aujourd'hui, les citoyens ont accès à des services et produits complémentaires sur un petit nombre de marchés – stomatologie, fécondation in vitro, chirurgie esthétique – et, sans restriction, sur les marchés pharmaceutiques où les médicaments dotés de caractéristiques complémentaires (par rapport au produit de référence intégralement remboursé dans chaque groupe thérapeutique) sont payés par le patient. Sur les marchés des soins de santé *stricto sensu*, il n'existe pas encore de différenciation commerciale de ce genre pour les services, y compris pour les pavillons hospitaliers et techniques d'examen plus commodes, plus confortables et donc plus onéreux. Le développement commercial de services de cette nature est interdit, mais les différences de qualité qui surgissent naturellement sont gérées par des moyens hors marché, et notamment par des dessous-de-table versés à ceux qui contrôlent ces ressources et par une meilleure information des élites qui savent quels spécialistes consulter.
72. Sauf pour les « pédiatres généralistes », spécificité tchèque de longue date en vertu de laquelle un pédiatre donné suit un enfant de sa naissance jusqu'à l'âge de 18 ans et procède à tout un éventail de tests, d'actions préventives et d'orientations vers des spécialistes. Cette surveillance était obligatoire avant la transition ; elle continue d'être appliquée sur une base volontaire par un grand nombre de parents.
73. Les parités de pouvoir d'achat uniformisent le montant d'un panier représentatif de produits de consommation et de services sur les marchés intérieur et internationaux. Cet ajustement ne suffit pas à uniformiser le prix des services et produits sanitaires par rapport aux pays partenaires, car les prix locaux sont inférieurs aux autres prix intérieurs. Ceci vaut particulièrement pour les salaires des médecins et autres personnels de santé, et à un moindre degré pour les prix des produits médicaux.
74. Les revendications financières des médecins et des autres professions médicales sont renforcées par la standardisation et la transférabilité croissantes de leurs compétences au niveau international, et par leurs perspectives d'émigration une fois l'adhésion à l'UE concrétisée. La Chambre médicale tchèque n'a cessé de contester avec vigueur l'interventionnisme des pouvoirs publics dans les négociations menées avec les assureurs maladie depuis 2000 sur les salaires et les honoraires. Les fabricants de produits pharmaceutiques réclament également une accélération de la hausse des tarifs et menacent de cesser de produire les produits soumis aux plus fortes restrictions tarifaires, notamment les médicaments génériques.
75. Les prix des services tendent à converger au niveau international à raison de la hausse intersectorielle de la productivité et des salaires (il s'agit de l'effet dit Balassa-Samuelson).

Cette convergence internationale des prix du secteur de la santé ne se produira en principe que lorsque le rattrapage international de la productivité et des salaires sera achevé. Une plus forte mobilité au sein du secteur de la santé pourrait toutefois accélérer ce processus davantage que dans d'autres secteurs.

76. La méthodologie utilisée dans ces projections s'inspire de l'approche retenue par l'OCDE dans *Nouvelles orientations dans la politique de santé*, 1995, qui est en cours d'affinement en vue de l'établissement de projections plus poussées dans le cadre du Projet de l'OCDE sur la santé. Une approche similaire mais moins détaillée a été utilisée dans le chapitre spécial sur la réforme des soins de santé de l'*Étude économique* de 2000 sur la Hongrie. L'annexe III présente une synthèse de cette méthodologie.
77. Toutes les dépenses obligatoires d'assurance maladie (même si les caisses ne font pas formellement partie du secteur public) et les dépenses directes de santé financées sur le budget de l'État ont été regroupées dans la catégorie des dépenses des administrations publiques. Cette démarche respecte les principes de comptabilité nationale recommandés.
78. Projections effectuées dans le cadre des scénarios de croissance du chapitre I, encadré 2.
79. Il s'agit là d'une hypothèse basse qui ne prend aucunement en compte le caractère de « bien supérieur » des services de santé (qui impliquerait une élasticité de la demande de services de santé par rapport au revenu, au niveau macroéconomique, supérieure à 1). Elle suppose aussi, comme le confirment les dépenses relativement faibles des personnes âgées, une influence globale du vieillissement assez limitée.
80. Ce profil d'évolution des prix reste en deçà de la réalité car il n'envisage qu'un processus d'équilibrage des prix intérieurs, sans le moindre rattrapage direct des prix internationaux et européens.
81. Entre 1990 et 2001, le Ministre de la Santé a été remplacé chaque année, et pas un seul des nombreux projets de loi sur la santé qui ont été préparés n'a été adopté par le gouvernement et soumis au Parlement. La politique de la santé est un sujet de discorde au sein de la coalition au pouvoir depuis les élections de 2002, et le nouveau gouvernement s'est contenté d'une très brève déclaration générale sur ce thème.
82. On peut aussi considérer que les caisses d'assurance maladie jouent le rôle d'« acheteurs » pour le compte de l'ensemble de la population. Néanmoins, la couverture des soins de santé incombant de manière constitutionnelle et formelle aux pouvoirs publics, les caisses d'assurance maladie sont d'abord des « consommateurs » de soins.
83. Leurs conseils d'administration et leurs dirigeants ont été en place plus longtemps que les ministres de tutelle. Le président de la caisse la plus importante (VZP) n'a pas changé depuis 1991.
84. Le rôle important qu'elles ont joué dans la mise au point de « normes de capacité » en 1997 a représenté une contribution non négligeable. Conformément aux recommandations du ministère de la Santé et à la suite de cette évaluation, la VZP a refusé de signer de nouveaux contrats avec 176 prestataires, et résilié 130 contrats en cours (Association tchèque de recherche sur les services de santé, 1998). Les caisses d'assurance maladie ont aussi apporté leurs connaissances et joué les négociatrices dans la fixation des taux de remboursement de l'expérience GHM.
85. Ces tentatives n'ont pas toujours été couronnées de succès. Les caisses ne sont autorisées à refuser un contrat avec un prestataire que dans de rares cas, et sont confrontées à des difficultés politiques et réglementaires dans l'application de normes de qualité et de performance, notamment. Elles agissent néanmoins dans ce sens.

86. Les règles imposées par les lois et règlements et les influences politiques ne facilitent pas toujours l'utilisation des informations disponibles. Du côté du prestataire, les données concernant l'efficacité des traitements et les performances d'autres prestataires (concurrents) ne peuvent être rendues publiques pour des questions de confidentialité. D'un autre côté, les caisses sont en droit de présenter et de recommander les meilleurs prestataires à leurs assurés. Elles assurent également un suivi du comportement prescripteur des médecins, auxquels elles fournissent annuellement les résultats constatés dans ce domaine par rapport à des confrères de la même spécialité. Du côté du patient, dans le domaine où les abus sont les plus criants, c'est-à-dire les congés de maladie, il est impossible pour les caisses de suivre nominativement les médecins qui délivrent les certificats car les prestations sont gérées par un autre organisme de sécurité sociale.
87. Il manque une véritable concurrence, mais l'incitation à la sélection du risque est forte. Alors que 60 pour cent des primes collectées sont centralisés dans une caisse d'indemnisation, la péréquation des risques se fonde sur l'âge et n'utilise que deux catégories (les sociétaires ordinaires et les sociétaires de plus de 65 ans) sans se préoccuper des différences de morbidité.
88. Les incitations et les pouvoirs de décision que créera le système de GHM pour les gestionnaires et les médecins hospitaliers devront être contrôlés de près. Aujourd'hui exposés à de sérieuses contraintes budgétaires, les premiers verront leurs pouvoirs de gestion renforcés. Les seconds resteront moins soumis à des considérations financières et devraient continuer de rechercher la qualité. Toute tension entre les uns et les autres (c'est-à-dire entre une catégorie antérieurement secondaire et une catégorie antérieurement omnipotente) serait contre-productive et doit donc être évitée.
89. Les 11 centres hospitaliers universitaires, qui représentent environ 23 pour cent de la capacité en lits pour soins aigus, ne sont pas concernés par cette loi et seront gérés par le ministère de la Santé.
90. Pour assurer la transparence de ces opérations, il faudra mettre en place des garde-fous réglementaires. Les investisseurs privés seront par ailleurs tenus de faire la preuve de leur aptitude à gérer ces installations essentielles dans l'intérêt du public, et à la garantir financièrement.
91. À la fin des années 90, les hôpitaux étaient parvenus à obtenir des changements dans les mécanismes de paiement, avec une diminution de la part des paiements à l'acte et la restauration d'un financement quasi budgétaire sur la base de la capacité installée. Voir *supra*.
92. Les stratégies et technologies à forte intensité de main-d'œuvre sont pénalisées lorsque les hôpitaux ne sont pas tenus d'amortir leur capital et leurs coûts mais doivent financer intégralement leurs coûts d'exploitation, y compris leurs dépenses de main-d'œuvre et pharmaceutiques.
93. La position de la République tchèque dans le IMD World Competitiveness Scoreboard est passée de la 40<sup>e</sup> place parmi les 49 économies évaluées en 2000 à la 29<sup>e</sup> place en 2002. Voir IMD (2002). La dernière comparaison dont on dispose sur l'indice de liberté économique qui fait une étude comparative de 123 pays place la République tchèque à la 38<sup>e</sup> position, après l'Estonie (35<sup>e</sup>), parmi les économies en transition. Voir Gwartney et Lawson (2002).
94. La stratégie de croissance adoptée il y a trois ans par les autorités admettait par exemple la nécessité d'améliorer l'environnement juridique pour les entreprises, ainsi

que de promouvoir le gouvernement d'entreprise, les restructurations industrielles, la libéralisation des industries de réseau et l'enseignement professionnel. En revanche, elle ne visait pas à améliorer sensiblement l'efficacité du secteur public et les incitations au travail.

95. La croissance de la productivité pendant les années 90 a été également beaucoup plus rapide en Pologne qu'en République tchèque. Voir Landesmann et Stehrer (2002).
96. Par exemple, un haut responsable nommé pour mettre en œuvre le programme anti-corruption du gouvernement au ministère des Affaires étrangères a été arrêté en juillet 2002 et inculpé de détournement de fonds, de tentative d'assassinat visant un journaliste d'investigation et d'autres délits.
97. L'indice de perception de la corruption 2002 pour la République tchèque s'établit à 3.7 points (sur un barème de 0 à 10 points entre la corruption la plus extrême et l'absence totale de corruption), ce qui est bien inférieur aux 4.9 points attribués à la Hongrie (33<sup>e</sup> place), aux 6 points de la Slovaquie (27<sup>e</sup> place) et aux 9.7 points de la Finlande (1<sup>re</sup> place). Voir Transparency International (2002).
98. Voir Djankov *et al.* (2000). Selon les données fournies au Secrétariat par les autorités, les performances tchèques se sont beaucoup améliorées depuis la fin des années 90, le délai moyen d'entrée sur le marché passant de 97 à 60 jours, et le nombre de procédures de 11 à 10, le coût d'entrée quant à lui étant ramené de 25 à 4 pour cent du PIB par habitant. Le délai d'entrée sur le marché peut être réduit de 34 jours si le demandeur se rend en personne au service des casiers judiciaires de Prague et au tribunal chargé des immatriculations pour obtenir les documents nécessaires au lieu de les demander par courrier ; cela étant, cette option accroît les coûts d'entrée sur le marché pour les créateurs d'entreprise qui ne résident pas dans la capitale.
99. Même en cas d'achat d'une entreprise déjà immatriculée, les pièces déposées au registre du commerce doivent être mises à jour avec les noms et adresses des nouveaux propriétaires, des administrateurs, etc. La présence de données fiables dans le registre, qui est accessible au public, améliore la transparence de l'environnement dans lequel opèrent les entreprises.
100. Dans les économies de marché avancées, comme l'Allemagne et le Royaume-Uni, dont les règles en matière de faillite favorisent les créanciers, le nombre de concordats ne représente qu'environ 1 pour cent des faillites. En revanche, l'incidence des concordats est beaucoup plus importante dans les systèmes de faillite favorisant les débiteurs, comme ceux des États-Unis ou de la France.
101. Le fabricant de camions *Tatra Kopřivnice* a été cédé au groupe financier SDC basé aux États-Unis, le producteur de tracteurs *Zetor* a été cédé à une entité slovaque (HTC Holding) et l'aciérie *Nová Hut'* a été cédée à la société holding LNM contrôlée par Ispat International, huitième producteur mondial d'acier. Les perspectives de cession de la deuxième aciérie contrôlée par l'État (*Vitkovice Steel*) et son principal fournisseur de charbon (OKD) sont incertaines, et c'est un groupe tchèque qui détient la dernière aciérie intégrée.
102. Les ventes de deux autres entreprises participant au programme de revitalisation (*Vitkovice Steel* et *ČKD Holding*) et de la participation résiduelle dans le groupe d'ingénierie *Škoda* ne sont pas encore achevées.
103. Chacune de ces entreprises vulnérables emploie plus de 100 salariés. Voir ministère de l'Industrie et du Commerce (2002).
104. Pour une description de l'effondrement de l'IPB et de sa cession à la CSOB, voir OCDE (2001), p. 156.

105. La CKA n'est pas autorisée à revendre les créances douteuses aux propriétaires initiaux des entreprises en difficulté. D'après de nombreux articles parus dans la presse, ceux-ci parviennent parfois à racheter des créances avec décote sur leur entreprise par le biais d'une succession de transactions à la suite de ventes de blocs de créances par la CKA. Voir par exemple *Hospodářské noviny*, 20 novembre 2002.
106. Unipetrol est né du regroupement d'entreprises rentables et d'entreprises non rentables du secteur pétrochimique, l'objectif étant de minimiser les pertes d'emplois postérieures à la privatisation. L'appel d'offres lancé en vue de la privatisation de ce conglomérat artificiel comportait des dispositions limitant le droit du nouveau propriétaire potentiel de fermer les parties non rentables du conglomérat pendant 8 ans. Ces restrictions se sont traduites par des soumissions très basses.
107. En dépit d'une simplification des procédures douanières en juillet 2002, le passage des frontières pour les camions reste encombré.
108. Les opérateurs en position dominante sont contrôlés à 100 pour cent par un conglomérat étranger (gaz naturel), sont partiellement entre les mains de l'État (principal opérateur de télécommunications) ou appartiennent totalement à l'État (principal producteur et distributeur d'électricité).
109. L'assistance technique fournie par l'autorité espagnole des télécommunications dans le cadre d'un programme de l'Union européenne a contribué à réduire quelque peu ce handicap en améliorant les qualifications du personnel actuel du CTU. En outre, le gouvernement a chargé un groupe de travail composé de représentants des autorités de régulation et des ministères compétents, qui a commencé à se réunir en novembre 2002, d'étudier la question.
110. Une filiale du FNM en a acquis 51 pour cent, tandis que le ministère du Travail et des Affaires sociales a acquis 15 pour cent du réseau haute tension. Cette dernière transaction est censée servir d'apport de fonds initial à l'Agence de sécurité sociale qui doit être créée.
111. La séparation partielle du réseau est insuffisante pour assurer la neutralité, tant que EZ continuera d'exercer un contrôle sur la gestion au titre de sa participation minoritaire.
112. Le lien entre les prix intérieurs du charbon et les prix réglementés du gaz naturel semble être un cas unique dans la zone de l'OCDE.
113. EZ a bien précisé qu'il s'agit là de la réduction maximum qu'elle juge acceptable, quelle que soit la décision prise par le régulateur en matière de prix. Voir *Profit*, 5 août 2002.
114. L'autorité de régulation de l'énergie a l'intention de mettre fin à cette distorsion dans un délai de 2 ans.
115. Voir Hájková (2002).
116. Voir *Trend*, 31 juillet 2002, p. 6.
117. Si ces négociations aboutissent à un plan de sauvetage, l'autorité de la concurrence devra examiner les conditions de celui-ci et n'approuver le renflouement que s'il est conforme aux règles de l'Union européenne en matière d'aides d'État.
118. Deux coopératives de crédit sont gérées par des administrateurs nommés par le gouvernement et 29 autres ont été soumises à des procédures de faillite. Par ailleurs, 51 autres coopératives de crédit ont été liquidées, 90 000 clients ayant reçu jusqu'à 90 pour cent de leur épargne de la part d'un fonds de garantie financé essentiellement sur le budget de l'État.

119. Pour une présentation générale des mesures prises par la KCP en matière de gouvernement d'entreprise, voir OCDE (2001), p. 160.
120. Pour une description de la privatisation par coupons en République tchèque et de ses effets défavorables sur le marché des capitaux et le secteur industriel, voir les *Études économiques* de 1998 et 2000.
121. La plus grande faillite de ce type, qui a eu lieu il y a un an, s'est traduite par des pertes de 2.2 milliards de couronnes pour 30 000 clients de la société de courtage KTP Quantum, dont le directeur général a été arrêté en mai 2002. Voir *Respekt*, 16 décembre 2002.
122. Voir Hanousek et Podpiera (2002).
123. D'après les enquêtes sur la population active, le nombre de chômeurs déclarés qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas travailler a augmenté de 60 pour cent, passant de 35 000 à 57 000 personnes entre le premier trimestre de 2001 et le premier trimestre de 2002.
124. Simultanément, le report du départ en retraite a été rendu plus avantageux par l'augmentation des niveaux de prestations.
125. Cette initiative semble avoir été inspirée par le programme du Royaume-Uni visant les jeunes qui quittent le milieu scolaire et se retrouvent au chômage.
126. En plus de l'indemnité de niveau de vie minimum versée par l'État, les bénéficiaires d'allocations de chômage ont également droit à des allocations de logement et à d'autres prestations financées par les autorités locales. Par conséquent, ils ne sont guère incités à accepter un emploi rémunéré au salaire minimum.
127. En outre, 100 000 étrangers travaillent en République tchèque de façon légale. Plus de la moitié d'entre eux sont des citoyens slovaques qui n'ont pas besoin de permis de travail, étant donné l'accord bilatéral passé entre la République tchèque et la République slovaque en ce qui concerne le marché du travail.
128. Le gouvernement a récemment soumis au Parlement un projet d'amendement à la loi sur les besoins sociaux (n° 4821/1991) qui régleme le niveau des prestations sociales. L'amendement stipule que seulement 70 pour cent des revenus du travail doivent être pris en compte dans le calcul de l'allocation de chômage, afin d'inciter les bénéficiaires à accepter des emplois faiblement rémunérés. Cet amendement améliorerait un peu les incitations au travail, mais il n'est pas certain que le Parlement l'adopte.
129. Le mauvais entretien des logements s'est déjà traduit dans certains cas par des transferts croissants.
130. « La réglementation des loyers est un moyen si efficace de dévaluer un bien donné en garantissant qu'à la veille d'une liquidation ou d'une faillite, les débiteurs donnent fréquemment leurs biens immobiliers en location. » Schönfelder (2001), p. 414.
131. L'augmentation estimée de l'emploi (50 000 personnes) permettrait de réaliser des économies budgétaires équivalentes à 1 pour cent du PIB. *Prague Business Journal*, 2-8 décembre 2002, p. 5.
132. Les travailleurs indépendants peuvent aussi s'affilier, à titre volontaire, au régime d'assurance maladie.
133. L'expérience de Flextronics, multinationale fabriquant des produits électroniques, illustre bien le problème. Lorsque cette entreprise a annoncé qu'elle allait fermer son usine de Brno (deuxième ville de la République tchèque), l'incidence des congés de maladie a augmenté de façon si spectaculaire qu'il a fallu faire venir des travailleurs de Slovaquie à un coût plus élevé, en dépit du fort chômage observé à Brno.



134. Le nombre de salariés non syndiqués visés par l'extension administrative des accords de branche est passé de 173 000 en 2000 à près de 270 000 par an en 2001 et 2002 (8½ pour cent de l'emploi salarié déclaré dans le secteur des entreprises).
135. Parallèlement, l'emploi indépendant est encouragé par des cotisations de sécurité sociale artificiellement basses, qui restent inférieures aux niveaux payés par les travailleurs rémunérés au salaire minimum.
136. Voir ([http://pisa.oecd.org/Docs/Download/PISA2001\(english\).pdf](http://pisa.oecd.org/Docs/Download/PISA2001(english).pdf)).
137. Elle sera de plus en plus nombreuse parce que le taux de fécondité de la minorité tzigane et sa structure par âge implique une croissance démographique beaucoup plus rapide que celle de la majorité non tzigane. Voir Kalibová (1999).
138. D'après les informations rassemblées par l'agence tchèque Invest, certains programmes d'enseignement secondaire et post-secondaire s'écartent de plus en plus des réalités du marché du travail, d'où un nombre croissant de diplômés qui n'ont pas les qualifications requises et une pénurie de diplômés ayant les compétences techniques et les connaissances linguistiques nécessaires pour travailler dans le secteur des entreprises privées.
139. Certaines mesures destinées à remédier à ce problème figureront dans un nouveau projet de loi sur le personnel enseignant, qui doit être soumis au Parlement au premier semestre de 2003.
140. Le nombre de salariés dans le secteur de l'administration publique a augmenté régulièrement, passant de 132 675 personnes en 1993 à 182 358 personnes en 2001.
141. Dans une mesure limitée, l'Union européenne fournit aussi certains financements (ISPA et, le cas échéant, SAPARD pour les infrastructures locales).
142. En dehors de la taxe routière, un certain pourcentage des taxes sur les hydrocarbures et les lubrifiants, ainsi que certains péages autoroutiers.
143. La législation en vigueur donne un avantage de coût de 10 pour cent aux soumissionnaires locaux, ce qui peut aboutir à des coûts excessivement élevés pour les projets.
144. Si le ratio des impôts au PIB est seulement un peu plus élevé en République tchèque que dans la moyenne des pays de l'OCDE, il dépasse de 5 points la moyenne du groupe de pays membres à bas revenu qui comprend la Corée, l'Espagne, la Grèce, la Hongrie, le Mexique, la Pologne, le Portugal, la Slovaquie et la Turquie. Cette observation concorde avec une étude récente de la Banque mondiale sur la fiscalité dans les économies en transition (Mitra et Stern, 2002).
145. Les réformes prévues de la TVA et des taxes indirectes sont motivées par la nécessité d'harmoniser la réglementation fiscale tchèque avec celle de l'Union européenne. D'après les prévisions de recettes à moyen terme du ministère des Finances, ces réformes n'engendreront pas suffisamment de recettes pour permettre de fortes réductions des impôts sur les bénéficiaires et des charges sociales.

## Glossaire

AUS	Australie
AUT	Autriche
BEL	Belgique
CAN	Canada
CEZ	Compagnie tchèque d'électricité
CHE	Suisse
CKA	Agence de consolidation
CZE	République tchèque
CZK	Couronne tchèque
CSOB	<i>Československá obchodní banka</i>
DEU	Allemagne
DNK	Danemark
ESP	Espagne
EUR	Euro
FIN	Finlande
FMI	Fonds monétaire international
FRA	France
GBR	Royaume-Uni
GRC	Grèce
HUN	Hongrie
IDE	Investissement direct étranger
IPB	<i>Investiční a poštovní banka</i>
IPC	l'indice des prix à la consommation
IRE	Irlande
ISL	Islande
ITA	Italie
JPN	Japon
KB	<i>Komerční banka</i>
KCP	Commission des opérations de bourse
KOB	Banque de consolidation
KOR	Corée
LUX	Luxembourg
MEX	Mexique
NLD	Pays-Bas
NOR	Norvège
NZL	Nouvelle-Zélande
PIB	Produit intérieur brut
POL	Pologne
PRT	Portugal

---

SCN	Système de comptabilité nationale
SFP	Statistiques des finances publiques
SVK	Slovaquie
SWE	Suède
TUR	Turquie
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USA	États-Unis
VZP	Caisse générale d'assurance maladie

## Bibliographie

- Association tchèque pour la recherche sur les services de santé (1998), *Czech Health Care System: Delivery and Financing*, Étude OCDE, Prague.
- Banque mondiale (2001), *Czech Republic: Enhancing the Prospects for Growth with Fiscal Stability*. Washington, D.C.
- Banque nationale tchèque (2002), *Foreign Direct Investment 2000*, Prague.
- Caisse générale d'assurance maladie (VZP) (2002), *The Annual Report for 2001*, Prague.
- Cutler D. (2002), « Equality, Efficiency, and Market Fundamentals: The Dynamics of International Medical-Care Reform », *Journal of Economic Literature*, Vol. XL, septembre.
- Djankov, S. *et al.* (2000), « The regulation of entry », *National Bureau of Economic Research Working Papers*, n° 7892.
- Observatoire européen des systèmes de soins de santé (2000), *Health Care Systems in Transition: Czech Republic*, Organisation mondiale de la santé, Genève.
- Evans R. (2002), « Lever les fonds : options, conséquences et objectifs pour le financement des soins de santé au Canada », *Étude de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada*, n° 27.
- Fitch Ratings (2002) *Pharmaceuticals in Central and Eastern Europe*, Emerging Markets Special Report.
- Gwartney, J et R. Lawson (2002), *The Economic Freedom of the World: 2002 Annual Report*, Cato Institute, Washington, D.C.
- Hájková, D. *et al.* (2002), « The Czech Republic's banking sector: Emerging from turbulent times », *Cahiers BEI*, vol. 7, n° 1, 55-72.
- Hanousek, J. et F. Palda (2002), « Quality of government services and the civic duty to pay taxes in the Czech and Slovak Republics and Other transition countries », *CERGE Working Paper*, Prague, septembre.
- Hanousek, J. et R. Podpiera (2002), « Information-driven Trading at the Prague Stock Exchange: Evidence from Intra-Day Data », *The Economics of Transition*, vol. 10, pp. 747-759.
- Hava P. (2002), *Comparative Institutional Reform in Social Policy: East-Central Europe in a European Context and the Case of Health Care Reforms in the Czech Republic*, document non publié, Prague.
- Havlik, P. (2001), « Patterns of catching-up in candidate countries' manufacturing industry », *WIIW Research Reports*, n° 278.
- Hellman, J. *et al.* (2000), « Are foreign investors and multinationals engaging in corrupt practices in transition economies? » *Transition Newsletter*, Vol. 11, n° 3-4, Banque mondiale.
- Hsiao W. (2000), « What Should Macroeconomists Know About Health Care Policy? A Primer », *Document de travail du FMI*, n° 136.

- Hurst J. (2000), « Challenges for health systems in Member Countries of the Organisation for Economic Co-operation and Development », *Bulletin de l'Organisation mondiale de la santé*, n° 78.
- AIE (2001), *Czech Republic: 2001 Review*, OCDE/AIE, Paris.
- IMD (2002), *World Competitiveness Yearbook*, IMD, Lausanne.
- Institute of Health Information and Statistics of the Czech Republic (2001), *Sample Survey of the Health Status of the Czech Population*, ministère de la Santé, Prague.
- Institute of Health Information and Statistics of the Czech Republic (2000), *Czech Health Statistics Yearbook*, ministère de la Santé, Prague.
- Kalibová, K. (1999), « Romové z pohledu statistiky a demografie », dans H. Balabanová et al., *Romové v České republice*, Socioklub, Prague.
- Kornai, J. (2001), « Hardening of the budget constraint: The experience of the post-socialist countries », *European Economic Review*, vol. 45, 1573-99.
- Kornai J. et J. McHale (2000), « Is post-communist health spending unusual », *Economics of Transition*, volume 8, pp. 369-399.
- Kovacs, M. A. (2003), « How Real Is the Fear? Investigating the Balassa-Samuelson effect in CEC5 countries in the prospect of EMU enlargement », *communication présentée à la conférence sur les stratégies monétaires pour les pays candidats à l'adhésion*, Budapest, 27-28 février.
- Landesmann, M. et R. Stehrer (2002), « The CEECs in the enlarged Europe: convergence patterns, specialization and labour market implications », *WIIW Research Reports*, n° 286.
- Ministère de l'Industrie et du Commerce (2002), *Survey of the Czech Economy and MIT Sectors in 2001*, Prague.
- Ministère de l'Intérieur (2002), *Public Administration Reform in the Czech Republic*, Prague.
- Mitra, P. et N. Stern (2002), « Tax systems in Transition », *Transition Newsletter*, octobre.
- OCDE (1995), *Nouvelles orientations dans la politique de santé*, Études de politique de santé, n° 7, Paris.
- OCDE (2000), *Études économiques, Hongrie*, Paris.
- OCDE (2000a), *Système de comptes de la santé*, Paris.
- OCDE (2001), *Études économiques, République tchèque*, Paris.
- OCDE (2002), *Perspectives de l'emploi*, Paris.
- OCDE (2002a), *Rapport final du projet sur la croissance*, Paris.
- OCDE (2002b), *Être à la hauteur : mesurer et améliorer la performance des systèmes de santé dans les pays de l'OCDE*, Paris.
- OCDE (2002c), *Éco-Santé OCDE 2002 : Analyse comparative de 30 pays*, Paris.
- OCDE (2002d), *Parités de pouvoir d'achat et dépenses réelles*, Paris.
- Organisation mondiale de la santé (2001), *Highlights on Health in Czech Republic*, Bureau régional de l'Europe, Copenhague.
- Orosz, E. et A. Burns (2000), « The Health Care System in Hungary », *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 241.
- Rais, R. (2001), « Konkurs v ČR, jeho slabiny a perspektiva », [www.rais.cz/konkurz](http://www.rais.cz/konkurz).
- Rais, R. (2000), « I konkurs může být cestou k ozdravení podniku », communication présentée à un séminaire de l'Institute for International Research, 3-4 octobre.

- Redwood H. (1994), « Public Policy Trends in Drug Pricing and Reimbursement in the European Community », *PharmacoEconomics*, n° 6.
- Scarpetta, S. et T. Tressel (2002), « Productivity and convergence in a panel of OECD industries: do regulations and institutions matter? » *Documents de travail du Département des affaires économiques de l'OCDE*, n° 342.
- Schönfelder, B. (2001), « Debt collection, foreclosure and bankruptcy in the Czech Republic: an economic analysis », *Post-Communist Economies*, vol. 13, n° 4, pp. 409-30.
- Schreyer, P. et F. Koechlin (2002), « Purchasing power parities 1999 benchmark results », OCDE.
- Shiell A. et G. Mooney (2002), « Un cadre de détermination de l'ampleur du financement public des programmes et services », *Étude de la Commission sur l'avenir des soins de santé au Canada*, n° 16.
- Transparency International (2002), *Global Corruption Report*, Berlin.
- Vecernik, J. (2001a), *Czech social reform – a sustainable stagnation*. IWM/SOCO Project Comparative Institutional Reform in Social Policy.
- Vecernik (2001b), « Labour market flexibility and employment security: Czech Republic », *Employment Papers*, OIT, n° 2001/27.
- Vintrová, R. et al. (2002), *Sociální a ekonomické souvislosti integrace České republiky do Evropské unie*, Conseil de stratégie économique et sociale du gouvernement tchèque, Prague.

# Table des matières

<b>Évaluation et recommandations</b>	9
<b>I. Évolution économique récente</b>	25
Production	25
Emploi et salaires	30
Inflation	38
Balance extérieure	40
Perspectives	44
<b>II. Politique macroéconomique</b>	51
Politique monétaire	51
Politique budgétaire	61
Évolution budgétaire récente	63
<b>III. Assurer la viabilité budgétaire de soins de santé de qualité élevée</b>	81
Un système de santé performant qui nécessite des ressources conséquentes	82
La viabilité budgétaire du système est sérieusement menacée	94
L'action des pouvoirs publics : les réformes déjà lancées et les réformes souhaitables	110
<b>IV. Politiques structurelles et performance économique</b>	121
Marchés de produits	122
Marchés financiers	148
Marchés du travail	155
Secteur public	166
Notes	172
Glossaire	186
Bibliographie	188
<i>Annexes</i>	
I. Comptes du secteur public	191
II. Fonds extrabudgétaires	194
III. Scénarios budgétaires pour le système de santé	198
IV. Une économie à deux vitesses	200
V. Chronologie économique	203

**Liste des encadrés**

1. L'impact économique des inondations	33
2. Trois scénarios de rattrapage	48
3. Les faiblesses qui entachent encore le dispositif budgétaire	62
4. Conséquences budgétaires de la régionalisation	65
5. Réforme des retraites	77
6. Des réformes de libéralisation précoces	89
7. La seconde vague de consolidation	92
8. Comment la hausse des dépenses s'est elle stabilisée ?	96
9. Les remboursements pharmaceutiques : un système moderne mais coûteux	100
10. Recommandations pour un programme intégré de réformes	115
11. Faillites et concordats	129
12. Incitations à l'investissement : un jeu stratégique à l'œuvre	138
13. Questions concernant les investissements en infrastructures	169

**Liste des tableaux**

1. Produit intérieur brut trimestriel	27
2. Produit intérieur brut trimestriel par secteur	29
3. Évolution des salaires	36
4. Emplois vulnérables	37
5. Balance des paiements	43
6. Prévisions à court terme	46
7. Scénarios à moyen terme	48
8. Monnaie et crédit	58
9. Recettes et dépenses des collectivités locales	66
10. Comptes des administrations publiques (base OCDE)	67
11. Budget de l'État : prévisions et résultats, 2001-031	69
12. Estimations du solde structurel et du solde conjoncturel	73
13. Dépenses obligatoires	75
14. Recettes et dépenses du secteur de l'assurance maladie	95
15. Capacité excédentaire calculée sur la base du projet de loi sur la santé	98
16. Critères régionaux et capacité effective	98
17. Améliorer les conditions dans lesquelles opèrent les entreprises : principales questions	124
18. Faillites	128
19. Participation du Fonds pour la propriété de l'État dans les entreprises stratégiques	134
20. Entrées d'investissement direct étranger	137
21. Situation financière dans l'industrie	140
22. Marchés financiers	149
23. Banques : principaux indicateurs	150
24. Bénéficiaires de prestations sociales en fonction du dispositif	158
25. Taux nets de remplacement pour les chômeurs	160
26. Niveau de vie minimum et salaire minimum	161

*Annexes*

A1. Fonds extrabudgétaires	196
A2. Garanties et engagements hors budget	197



**Liste des graphiques**

1. Performance macroéconomique	28
2. Croissance potentielle	31
3. Productivité du travail et chiffre d'affaires par catégorie d'entreprise	32
4. Emploi, chômage et population active	35
5. Évolution des prix	39
6. Compétitivité	41
7. Commerce international et entrées de capitaux	42
8. Indices de confiance dans le secteur privé	45
9. Évolution de l'inflation	53
10. Taux directeurs et primes de risque	55
11. Conditions monétaires	57
12. Taux des prêts et des dépôts	59
13. Structure des recettes et des dépenses des administrations publiques, 2003	64
14. Prévisions à moyen terme concernant le déficit du système de retraite et du système de santé	176
15. Viabilité du système public de retraite	78
16. État de santé en République tchèque et dans les pays candidats à l'adhésion à l'UE, 1985 et 2000	83
17. La République tchèque a largement rattrapé les pays de l'OCDE	84
18. De sérieux problèmes subsistent	85
19. Un réseau de santé qui a été rationalisé durant la transition, mais reste dense	87
20. Diffusion des technologies modernes	88
21. Évolution régulière des dépenses de santé	94
22. Surconsommation de médicaments et congés de maladie	99
23. Aspects du problème du vieillissement	103
24. Des coûts de santé modérés par des prix bas, mais un rattrapage s'amorce	108
25. Scénarios budgétaires pour le système de santé	109
26. Productivité	123
27. Présence étrangère et productivité dans le secteur manufacturier	141
28. Tarifs des télécommunications	143
29. Tarifs d'accès à l'Internet et hôtes Internet	145
30. Prix de l'énergie	147
31. Prêts bancaires au secteur des entreprises non financières	152
32. Niveaux et taux d'emploi et de chômage	156
33. Taux de chômage par âge, sexe, niveau d'instruction et région	157
34. Résultats de l'enseignement : comparaison	165
<i>Annex</i>	
A1. PIB/emploi civil	201

# STATISTIQUES DE BASE DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE<sup>1</sup>

## LE PAYS

Superficie (km <sup>2</sup> )	78 864	Villes principales (milliers d'habitants) (1.1.2000)	
Terres cultivées (km <sup>2</sup> )	42 798	Prague	1 186.9
		Brno	383.6
		Ostrava	321.2
		Plzeň	167.5

## LA POPULATION

Population (milliers, 31 décembre 2001)	10 206	Population active civile occupée par secteur	
Densité au km <sup>2</sup>	129.4	(% du total, 2001)	
Accroissement annuel de la population, 1996-2001 (%)	-0.02	Agriculture	4.8
Emploi (milliers, 2001)	4 707	Industrie	40.4
		Services	54.8

## LE PARLEMENT

	Chambre des députés, mars 2003 (nombre de sièges)		
Parti social démocrate tchèque	70	Union pour la liberté/Union démocrate	31
Parti démocratique civique	58	chrétienne – Parti populaire Coalition	
Parti communiste	41	Total	200

## LES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES<sup>2</sup>

% du PIB, 2002

Recettes courantes	40.9	Dépenses courantes, prêts nets exclus	46.2
Impôts directs	9.8	Consommation publique	21.7
Impôts indirects	10.3	Subventions aux entreprises	2.4
Cotisations de sécurité sociale	16.1	Prestations de sécurité sociale	13.5

## LA PRODUCTION

PIB (en millions de dollars, 2001)	56 754	Composition de la production (% du PIB, 2001)	
PIB par habitant (\$, 2001)	5 561	Agriculture	4.2
Formation brute de capital fixe (% du PIB, 2001)	28.3	Industrie	40.0
		Services	55.8

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Exportations de biens et de services (2001)		Importations de biens et de services (2001)	
(en milliards de dollars)	40.5	(en milliards de dollars)	42.0
(en % du PIB)	64.9	(en % du PIB)	68.2
Principales exportations (% du total, 2001)		Principales importations (% du total, 2001)	
Machines et matériel de transport	47.4	Machines et matériel de transport	42.2
Produits manufacturés	24.3	Produits manufacturés	20.2
Produits chimiques	6.4	Produits chimiques	10.9
Autres	21.9	Produits pétroliers	9.1
		Autres	17.6

## LA MONNAIE

Unité monétaire: Koruny tchèque		Unités monétaires par \$	
		Année 2001	38.0
		Année 2002	32.7
		Fév. 2001	29.4

1. On trouvera, dans un tableau de l'annexe, une comparaison internationale de certaines statistiques de base.
2. Les données, calculées par l'OCDE, sont fondées sur les comptes des administrations publiques qui sont fournis par le ministère des Finances sur la base des statistiques financières du FMI.

Source : OCDE.

*Cette étude est publiée sous la responsabilité du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, qui est chargé de l'examen de la situation économique des pays membres.*

•

*La situation économique et les politiques de la République tchèque ont été évaluées par le Comité le 27 janvier 2003. Le projet de rapport a ensuite été révisé à la lumière de la discussion et finalement approuvé par le Comité plénier le 17 février 2003.*

•

*Le projet de rapport du Secrétariat a été établi pour le Comité par Rauf Gönenç et Jaromir Cekota sous la direction de Andreas Wörgötter.*

•

*L'étude précédente de la République tchèque a été publiée en juillet 2001.*

Extrait de :  
**OECD Economic Surveys: Czech Republic 2003**

Accéder à cette publication :  
[https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-cze-2003-en](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2003-en)

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2004), « Politiques structurelles et performance économique », dans *OECD Economic Surveys: Czech Republic 2003*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/eco\\_surveys-cze-2003-6-fr](https://doi.org/10.1787/eco_surveys-cze-2003-6-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).